

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Modes Administratifs

Rétrospective



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

LES ÉLITES POLITIQUES DE MONTRÉAL

De l'aristocratie à la démocratie,  
(Février 1965)

Par Guy Bourassa,

(1840 - 1960)

---

The Canadian Journal of Economics  
*Revue canadienne d'Economie*  
and Political Science  
*et de Science politique*

---

- BIBLIOTHÈQUE  
FEB 21
- 1 Reflections on Recent Developments in the Concept of External Effects  
by E. J. MISHAN
- ✓ 35 Les Elites politiques de Montréal: De l'aristocratie à la démocratie  
par GUY BOURASSA
- 52 A Synoptic View of Some Simple Models of Growth by A. ASIMAKOPOULOS  
and J. C. WELDON
- 80 The Two Themes of Canadian Federalism by DONALD V. SMILEY
- 98 Canadian Automotive Protection: Content Provisions, The Bladen Plan,  
and Recent Tariff Changes by PAUL WONNACOTT

---

XXXI, no. 1, FEBRUARY / FÉVRIER 1965

---

---

---

LES ELITES POLITIQUES DE MONTREAL :  
DE L'ARISTOCRATIE A LA DEMOCRATIE\*

GUY BOURASSA *Université de Montréal*

---

---

Cette étude s'inscrit dans le cadre plus large d'une analyse de la vie politique montréalaise. Vouloir répondre à la question « qui gouverne ? » exige que l'on considère d'abord les détenteurs officiels de la puissance politique. L'objectif à long terme que nous poursuivons amènera ensuite à tâcher de saisir le processus en action, à cerner les rôles et combats réels au moment de la mise en train d'actions importantes, de la prise de décision<sup>1</sup>. Pour le moment, la recherche présentée ici porte sur un aspect très précis : la connaissance des élites politiques officielles entre 1840 et 1960.

Montréal reçoit sa première charte municipale en 1833 mais son autonomie, tout au moins formelle, ne sera acquise pour de bon qu'en 1840. Entre cette date et 1960, trente-huit maires ont dirigé près d'une centaine de conseils municipaux. Voilà donc un personnel politique de bonne dimension. Qui ont été ces élus du peuple depuis cent-vingt ans ? A quels groupes ethniques appartenaient-ils, à quelle religion ; quel était leur statut social : leur occupation, leur niveau d'instruction ; ont-ils participé à la politique à d'autres niveaux, provincial ou fédéral, sous quelle bannière ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées. Les éléments de réponse ont pu en général être obtenus et une forte majorité de ces élus possède une fiche à peu près complète. Les sources sont assez diverses, mais les dossiers d'archives en constituent l'essentiel. Mentionnons tout de même quelques recueils biographiques qui ont été précieux<sup>2</sup>. Voilà d'ailleurs un des aspects les plus étudiés de notre vie politique, grâce d'ailleurs à des recherches patientes et tenaces. Nous avons eu à les compléter dans le cas des conseillers municipaux surtout, et encore davantage à les soumettre à des analyses propres à la science politique. Au niveau de l'explication des tendances qui donnent une forme à cette histoire, plusieurs facteurs ont été cités : la croissance de la ville, la poussée démographique, les groupes ethniques, la modification dans les ressources politiques, etc. Sans établir de causalité stricte, notre analyse veut faire ressortir des corrélations significatives. Elles ne furent établies qu'après les avoir examinées sous plusieurs angles. Les comparaisons dans le temps se sont avérées particulièrement précieuses. Faut-il préciser que ces résultats participent à des concordances que d'autres ont précisées pour l'ensemble de la société canadienne

\*Ce texte, qui est une version abrégée, est le fruit d'une recherche qu'une subvention du Conseil Canadien de Recherches Urbaines et Régionales a rendue possible. Nous l'en remercions très vivement, de même que les étudiants qui ont participé aux travaux d'un séminaire au Département de Science Politique de l'Université de Montréal.

<sup>1</sup>Diverses recherches récentes nous ont été utiles dans cette perspective mais il faut faire une mention spéciale de R. A. Dahl, *Who Governs ?* (New Haven, 1961).

<sup>2</sup>F. J. Audet, *Les Députés de Montréal, 1792-1867* (Montréal, 1943) ; J. C. Lamothe, *Histoire de la corporation de Montréal* (Montréal, 1903).

française et aussi pour des communautés très différentes, notamment aux Etats-Unis. En tout cas, on ne peut que souhaiter que d'autres travaux viennent compléter et enrichir les « lois » qu'on peut déjà dessiner.

Précisons d'abord les grands traits de l'histoire du régime municipal montréalais. Cette tâche n'est guère facile puisqu'ici les formes les plus diverses chevauchent et s'entremêlent.

Du régime français, retenons que Montréal est érigée en ville libre en 1642, qu'elle le restera jusqu'en 1693 après quoi la tutelle du gouvernement de Québec sera entière. Il y a une absence quasi-totale d'institutions démocratiques à cette époque. Le changement de régime qui suit la conquête n'apporte d'ailleurs aucune modification majeure à cette situation. Il faudra attendre encore soixante-dix ans. Au tiers du XIXe siècle, les Montréalais, conscients de leur nombre et aussi de leurs problèmes, veulent prendre leurs destinées en mains. Le gouvernement provincial accorde une charte en 1832, la retire en 1836, et la donne pour de bon en 1840.

Distinguons trois grandes périodes pour introduire un peu de clarté dans l'histoire des cent vingt ans qui suivent. De 1840 à 1900, un premier moment se caractérise par le fonctionnement régulier du jeu des élections. C'est l'époque où Montréal prend son essor. Une seconde tranche va du début du XXe siècle jusqu'à 1943, faite de troubles, de mise en tutelle et marquée aussi par l'apparition de certains leaders de premier plan. L'électeur montréalais conserve au cours de ces années la possibilité de choisir ses représentants mais ceux-ci sont souvent réduits à l'inaction. Enfin, depuis vingt ans, le régime démocratique a reconquis tous ses privilèges. Depuis cette date, le suffrage est universel et l'on sait l'orientation de type parlementaire donnée récemment à la vie montréalaise.

#### UNE OLIGARCHIE ÉPHÉMÈRE

Montréal reçoit donc sa première charte le 1er juin 1832. Cette charte était octroyée pour quatre ans et stipulait que seize représentants seraient élus.

La première élection eut donc lieu le 1er juin 1833 et, le cinq suivant, les seize choisissaient le premier maire. Sur ce premier Conseil municipal, il y a peu de choses à mentionner. Retenons que la majorité est de langue anglaise, ce qui se reproduira aux élections de 1834 et 1835. Bon nombre de ces premiers élus reviendront à la politique municipale après la coupure des années 1836-1840.

Le premier maire de Montréal mérite une place à part. Jacques Viger a en effet été à la fois journaliste, écrivain, et surtout historien : il fonde en 1858 la Société Historique de Montréal et réunit en une œuvre monumentale quarante-quatre tomes sur l'histoire du pays. Il fut aussi élu député en 1856.

La charte ne fut pas renouvelée en 1836 : les troubles qui s'annonçaient et l'insécurité de l'époque poussèrent les dirigeants provinciaux à rendre le pouvoir aux juges de paix. Ils furent une cinquantaine dont seulement le tiers d'origine française.

Toute cette époque a ses caractéristiques propres. Elle n'était guère favorable à la mise en place d'institutions démocratiques. La lutte entre les deux principaux groupes ethniques façonne aussi le système montréalais. Les représentants du peuple demeurent une caste plutôt fermée où l'anglo-saxon

occupe l'échelon élevé. On voit d'ailleurs mal comment il aurait pu en être autrement au moment même où une vaste politique d'assimilation prenait forme. Bref, Montréal reste encore sous la tutelle québécoise et n'a pas encore donné naissance à un personnel politique original. L'an 1840 va cependant marquer le retour définitif du régime municipal.

#### I / 1840-73 : Une aristocratie financière

En 1841, les montréalais élisent les membres du Conseil municipal. On notera pourtant que le maire restera choisi parmi les conseillers eux-mêmes pendant dix ans encore. L'essentiel reste que pour les trente ans à venir Montréal sera dirigée surtout par une équipe d'hommes d'affaires, parvenus par leur seule force à une prospérité remarquable. Des exceptions existent : celle entr'autres de Wolfred Nelson, modeste médecin qui prit une part importante aux Troubles de 1837 ; celle aussi de Edouard Raymond Fabre, lui aussi engagé dans ces luttes et tourné vers le commerce de la librairie et le journalisme.

Mais en gros, le pouvoir politique va être lié jusqu'en 1873 à la puissance financière. Ses représentants forment une élite homogène et fermée. La voie vers le gouvernement passe par le succès dans les affaires. La richesse constitue la ressource politique fondamentale : elle confère un statut social élevé et le droit de diriger. A cette époque, d'autres ressources, qui allaient acquérir un poids majeur, ne comptent guère. Le niveau d'instruction se situe plutôt bas. Peu de Montréalais peuvent alors poursuivre des études prolongées et les professionnels ne constituent qu'une minorité. D'autre part, le soutien du grand nombre importe peu ici. On retrouve les mêmes hommes aux divers postes-clés et ils n'ont pas à se soucier de l'appui massif du peuple. Ce trait ne se manifestera qu'au début du XXe siècle. Bien entendu, tout cela signifie que la popularité des élus municipaux montréalais conserve une cote qui paraît aujourd'hui négligeable. Pour diverses raisons que nous allons approfondir, le peuple de Montréal se désintéresse assez largement de la chose publique pour laisser à ceux qui ont réussi en affaires le loisir de parachever leur démarche triomphale jusque sur la scène politique.

James Ferrier, qui fut maire en 1845 et 1846, représente le cas typique de ce leader. Né à l'étranger, il émigre jeune et sans moyens. Après avoir fait rapidement sa fortune, il se lance dans la politique pour être successivement conseiller municipal, maire, conseiller législatif, puis sénateur. On pourrait aisément multiplier les descriptions de ce genre.

La prépondérance des hommes d'affaires est indiscutable. Des onze maires qu'a eus Montréal pendant ces trois décennies, neuf appartiennent au groupe des grands administrateurs, industriels et marchands, contre seulement deux professionnels—l'un avocat, l'autre médecin ; et il faut faire exception pour Charles Séraphin Rodier qui, bien que reçu avocat, pratiqua fort peu le droit pour s'adonner plutôt au commerce d'importation. Ce premier trait va de pair avec le faible degré d'instruction : quatre maires n'ont pas dépassé le niveau primaire et quatre autres ont reçu une formation secondaire.

On aperçoit le même phénomène chez les conseillers eux-mêmes. Les administrateurs, petits ou grands, chefs d'entreprise ou titulaires de postes élevés, constituent les deux tiers de ceux-ci et les professionnels ne forment là encore

qu'une faible minorité, environ 15 pour cent. Ici aussi, le succès a été durement gagné et les esprits audacieux ont conquis droit de cité, au sens le plus strict. On passe aisément du commerce à la direction de la chose publique.

On peut déjà entrevoir le poids de l'origine ethnique dans cette classe dirigeante. Les Canadiens français occupent une place secondaire. Une certaine loi d'alternance, fréquemment violée de toutes façons, fait bien qu'à un maire canadien anglais succède un maire canadien français. La règle vaudra plus ou moins jusqu'en 1914. Mais, à cette époque du moins, elle ne rend pas une image réelle de l'importance des divers groupes ethniques. En effet, s'il y a eu six maires d'origine française, soit un peu plus de la moitié, le conseil reste composé dans une proportion de 60 pour cent d'anglo-saxons, parmi lesquels les Écossais occupent une place à part. Il n'est pas inutile de rappeler, dans la perspective d'un rapprochement qu'il faudrait pouvoir approfondir, que les deux premiers députés élus par les Montréalais après l'Union étaient de langue anglaise, c'est-à-dire Benjamin Holmes et George Moffat.

Ce qui amène des remarques du même genre pour le lien religieux. On dispose ici de statistiques précises qui montrent que les catholiques romains représentent moins de la moitié des conseillers de cette période. L'explication majeure d'une telle situation relève de la structure démographique générale de Montréal au milieu du XIXe siècle. Les Canadiens anglais ont longtemps été majoritaires. Nous reviendrons bientôt sur le facteur démographique.

Il serait pourtant erroné de conclure à l'absence des Canadiens français dans la vie municipale du temps. Le seul nom du premier maire de Montréal à détenir plus de cinq mandats (il en a en fait dix à son crédit, ce qui le place parmi les tout premiers) suffit à nuancer le tableau. Le parcours de l'honorable Jean-Louis Beaudry, qui fut d'abord élu dans les années qui ont précédé la Confédération, le démontre en effet très nettement. Les traits de cette carrière permettent aussi d'accentuer le portrait que nous sommes en train d'esquisser. Même modèle : origine modeste, succès financiers, longue carrière politique.

À propos des relations ethniques, il faut peut-être surtout prendre acte d'une évolution, lente à s'annoncer, mais qui allait réorienter profondément toute la situation. Au cours de ces années, les Canadiens français sont devenus la majorité dans la ville et si un nouvel aménagement des forces politiques ne fut réalisé que plus tard, peut-être même seulement au XXe siècle, l'observateur peut percevoir les premiers craquements dès la seconde période que nous avons découpée.

Les remarques sur l'origine ethnique mettent en relief un autre trait de la vie politique municipale du temps, c'est-à-dire l'immense proportion de non-montréalais d'origine dans cette élite. Vers 1850-1860, Montréal prenait son essor et, très normalement, attirait des ruraux et des étrangers en grand nombre. C'est ainsi qu'à ses débuts, contrairement à ce qui se passe depuis cinquante ans, Montréal a été administrée par des hommes nés en dehors de ses limites : forte proportion d'immigrés d'abord et parmi ceux-ci prédominance des Écossais. Trois des premiers maires de Montréal sont ainsi nés en Écosse. Chez les conseillers même caractéristique : c'est pendant la décennie qui suit 1860 que leur proportion a été la plus élevée. Les Irlandais suivent de près au Conseil quoiqu'un seul maire fut originaire d'Irlande pendant cette

période. Les autres groupes ethniques sont inexistantes avant 1870, sauf une fraction infime de Juifs.

En second lieu, parmi les citoyens nés au Canada, la très grande majorité va du côté de ceux qui ne sont pas issus de souche montréalaise. Entre 1842 et 1873, deux maires seulement sont des montréalais de naissance : Wolfred Nelson et Charles Séraphin Rodier dont nous avons déjà fait mention. Les autres viennent de la Province de Québec (Rivière du Loup, Sainte-Anne-des-Plaines), de l'Ontario (Amherstburg, Kingston) ou encore des Etats-Unis (John Easton Mills qui fut maire en 1847). La même tendance existera jusqu'au tournant du siècle puisqu'en 1900 seulement trois des vingt-cinq maires de Montréal sont nés dans cette ville. Le trait est peut-être encore plus accentué parmi les conseillers car il faut attendre 1950 pour voir plus de la moitié être originaire de Montréal. Pour la période qui nous occupe, la proportion de ceux-ci varie entre 30 et 40 pour cent.

Dernière particularité de cette première forme de l'élite politique montréalaise : son engagement politique, non pas que cet engagement fut en lui-même plus ou moins accentué. De tout temps, le lien entre la politique municipale et la politique provinciale ou fédérale a été puissant dans la vie montréalaise et les mêmes hommes passent d'un secteur à l'autre, ou même cumulent divers postes, avec la plus grande facilité. On distingue plutôt l'engagement de ces hommes par une allure profondément différente de celui de la catégorie qui suit. Peu en effet sont parvenus entre 1840 et 1873 à la politique provinciale ou fédérale par l'élection. Par exemple, deux maires ont été députés alors que le nombre des sénateurs et surtout des conseillers législatifs est élevé, environ une demi-douzaine pour ces derniers. Peut-on conclure de là qu'à cette époque l'entrée dans une autre arène politique se présentait surtout comme le couronnement d'une carrière et non comme une action parmi plusieurs autres vers une carrière publique ? On serait porté à l'affirmer davantage quand on remarque que les conseillers municipaux aussi n'ont pas tellement opté pour la députation et que ceux qui sont devenus conseillers législatifs forment un groupe important. Pour être plus complet il importerait de tenir aussi compte de la structure même de la carte électorale de l'époque : les postes étaient peu nombreux et l'avènement de la Confédération avec les nouvelles divisions qu'elle allait entraîner va causer une modification que nous examinerons plus loin.

Comment expliquer l'existence à cette époque d'une élite montréalaise largement importée, surtout anglo-saxonne, et dominée par les milieux d'affaires ? Quatre facteurs paraissent se détacher : (a) la situation d'ensemble de la vie politique canadienne à cette époque, (b) l'évolution de la ville — le fait qu'elle n'est encore qu'une petite ville, (c) l'absence d'une véritable tradition démocratique, (d) le système électoral lui-même : le scrutin public et les qualifications très lourdes qui sont requises aussi bien de l'électeur que de l'élu.

(a) Les années que nous venons d'examiner sont celles qui ont suivi l'Union et celles qui ont préparé la Confédération. L'année 1837 n'est pas loin et l'incendie de l'Hôtel du gouvernement en 1849 à Montréal montre assez le climat de l'époque. Comment pouvait être possible après les années tumul-

tueuses 1830-1840 l'éclosion d'une véritable vie politique municipale ? D'autres traits plus profonds, démographiques, raciaux, religieux, économiques, se dessinaient lentement pour façonner les limites du débat des années soixante. Après 1867 la scène montréalaise se verra mieux circonscrite et l'on peut dire qu'à ce moment apparaissent déjà les composantes d'une dynamique qui se déroule depuis.

(b) Ensuite, Montréal entre 1840 et 1870 est une ville qui bâtit ses assises. La croissance démographique le montre d'abord: elle franchit le cap des 100,000 habitants vers 1865. Le progrès économique prend lentement forme malgré les avatars des relations avec les voisins américains. Le port de Montréal se développe pour de bon à partir de 1850. Sur le plan politique, la ville qui a été la capitale, le centre nerveux du pays, est devenue simplement une entité parmi d'autres.

Tout cela donnait évidemment un ton et une allure bien particuliers à la politique municipale. Celle-ci ne tourne guère autour de grandes questions, il s'agit avant tout de donner à cette ville les moyens matériels, parfois les plus élémentaires, pour assurer sa croissance. A ce moment, le Conseil n'était tenu de se réunir que quatre fois l'an.

(c) A ces deux facteurs s'allient une ignorance profonde des mécanismes de la démocratie et le détachement inévitable d'une population qui n'a jamais eu l'occasion de les utiliser. Les exigences et les possibilités de cette nouvelle forme de vie politique restaient inconnues. Un tel vide s'accompagne en général d'un sérieux désintéressement vis-à-vis toute la vie politique, désintéressement qui a aussi ses racines dans les crises de la période dont les solutions ne sont guère proposées au peuple pour qu'il se détermine.

X (d) Enfin, le système électoral lui-même était peu propice à la participation de l'ensemble de la population. Non seulement pour être candidat mais pour pouvoir voter se dressait une solide bannière financière. Ces règles dureront longtemps dans l'ensemble puisque le véritable changement n'aura lieu qu'en 1910. Jusqu'en 1889, le vote sera public. On imagine aisément les pressions de toutes sortes qui peuvent découler d'une telle procédure et les difficultés faites à ceux qui seraient tentés de s'opposer à la puissance financière. En même temps, le suffrage est loin d'être universel : seuls les hommes sont électeurs et éligibles. Comment alors s'étonner des particularités de la vie politique du temps ? Pourtant, certains phénomènes prenaient forme qui étaient sur le point de soumettre la structure de la vie politique montréalaise à une profonde mutation longue de quarante ans.

## II / 1873-1914 : L'éclatement d'une élite

En 1875, un médecin de réputation internationale est élu maire ; en 1885 on trouve à la tête de la ville de Montréal celui qui fonda *La Patrie* après avoir combattu au Mexique dans l'armée française ; lui succède un avocat qui allait devenir premier ministre du Canada. L'homogénéité de l'élite qui avait dirigé Montréal jusqu'ici est brisée. La période qui s'ouvre est celle de la transition : les forces sont entremêlées, des leaders d'un nouveau type apparaissent en même temps que de puissants hommes d'affaires se font encore

élire. Néanmoins de tout ce réseau de tendances se dégage progressivement une ligne de force qui va infléchir dans un sens nouveau la vie politique municipale pour parvenir à lui donner une allure bien marquée pendant la troisième période que nous avons découpée et qui s'ouvre avec la Première Guerre Mondiale.

En tant que ressource politique, l'argent ne détient plus de monopole. Il n'est pas davantage la seule base du prestige social. Le rayonnement intellectuel, le nombre et la puissance ethnique, deviennent des atouts de première force. Pour les années à venir, ces quatre types de capital politique auront de l'importance.

Dix-huit maires ont été élus pendant ces quarante ans. Pour certains, la renommée intellectuelle a été la base du pouvoir. Considérons par exemple la carrière de Sir William Hingston. Né de parents irlandais en 1829, au moment où Montréal était en train de conquérir le régime municipal, il fait de longues études de médecine à McGill University d'abord, puis à Edimbourg, en France, et en Allemagne. Sa carrière scientifique est remarquable : l'histoire de la chirurgie canadienne, écrit un commentateur, commence avec lui. C'est la première fois que Montréal se donne pour maire une personnalité de ce type, un grand universitaire. La politique attire des hommes nouveaux. Sir William Hingston s'est présenté aux Communes en 1875, il a été défait, mais il est nommé sénateur en 1896. D'autre part son activité intellectuelle ne l'empêche pas de s'occuper des affaires ; il préside entr'autres le « Montreal City and District Savings Bank ».

Trente-cinq ans plus tard on retrouve à peu près la même carrière dans la biographie du maire John James Guérin. Canadien anglais, fils d'un professeur de McGill University, ce maire fut lui aussi un universitaire qui occupa de hautes charges dans sa profession. Ici encore les affaires occupent une bonne place. Sa carrière politique fut cependant plus large et mieux réussie : élu à l'Assemblée législative, ministre sans portefeuille, il passera à la Chambre des Communes en 1925 pour se retirer définitivement en 1930 après une défaite.

Un facteur semble pourtant avoir marqué cette évolution plus que tout autre : la poussée démographique d'abord, la conquête d'un statut majoritaire par les Canadiens français au sein de la population de Montréal et dans ses structures politiques. A notre avis, on ne saurait guère exagérer le retentissement de cette progression. Nous y reviendrons à diverses reprises car nous croyons être en présence, dans ce cas, d'un des plus puissants leviers qui ont donné son orientation à la vie politique de Montréal.

L'évolution de la population de Montréal depuis 1851 se caractérise par un rapide accroissement, qui va même jusqu'à doubler le chiffre total entre 1851 et 1871, soutenu presque à ce rythme pendant quelques décennies pour finalement accuser un certain ralentissement, surtout depuis 1931.

Cette expansion qui a fait passer la population montréalaise, au cours de notre seconde tranche, de 130,000 à 490,000 s'accompagne d'une évolution majeure dans la force respective des groupes ethniques. Pour les vingt années qui ont précédé 1871, les recensements soulignent la progression de l'élément francophone : il passe ainsi d'une proportion de 75 pour cent à près de 80 pour cent entre 1851 et 1871, dans l'ensemble de la province. A Montréal, le

début de cette période marque une prépondérance des Canadiens anglais. En 1848, la proportion est de cinq contre quatre Canadiens français. Jean Bruchési note aussi que de 1840 à 1865 la population de la ville même de Montréal fut en majorité de langue anglaise<sup>8</sup>. A partir de 1871, la poussée démographique montréalaise ira de pair avec une implantation de plus en plus solide de l'élément canadien français.

TABLEAU I

EVOLUTION (EN POURCENTAGE) DES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES DANS L'ILE DE MONTRÉAL 1871-1951\*

	1871	1881	1901	1911	1921	1931	1941	1951
Français	60,3	62,1	63,9	62,7	60,7	60,2	62,6	63,8
Anglais	38,1	35,2	33,7	26,2	27,3	26,3	24,2	22,2
Juifs	—	0,1	1,9	5,2	6,3	5,8	5,7	5,4
Italiens	0,1	0,2	0,5	1,3	2,0	2,2	2,3	2,3
Polonais	0,1	0,5	—	0,5	0,4	0,8	0,7	1,0

\*N. Lacoste, *Les Caractéristiques sociales de la population du grand Montréal* (Montréal, 1958), 77.

Le tableau fait ressortir la stabilité de la proportion de l'élément français, avec un certain mouvement vers la hausse, en même temps qu'un recul évident de l'élément canadien anglais pendant que deux autres groupes, les Juifs et les Italiens, fixent lentement leurs assises.

X En même temps que s'organisent ces modifications fondamentales et sous leur poussée, le système électoral se modifiait à Montréal. On a déjà dit que le vote est devenu secret en 1889, ce qui ne peut manquer d'influencer, à long terme du moins, l'expression des diverses tendances. Il sera accordé aussi à une population plus large. La même année, les veuves ou les filles majeures sont admises au scrutin. En 1889, ce sera au tour des fonctionnaires de devenir citoyens à part entière. Enfin, les élections deviennent plus espacées, ce qui donne à la fois plus de prestige aux élus et élimine ce que pourrait avoir de routinier et même d'importun un rite répété d'année en année.

Toutes les barrières ne sont pourtant pas renversées puisqu'en 1899 la qualification foncière pour un candidat à la mairie est portée à la somme respectable de \$10,000 — alors que celle du candidat à l'échevinage demeure à \$2,000 — et que les exigences énumérées plus haut demeurent requises pour l'électeur. Les véritables modifications dans ce domaine appartiennent à la troisième période.

Qu'en est-il de l'émergence en force des Canadiens français sur la scène municipale ? On la remarque dans la carrière de quelques maires importants à cette époque. Le premier, Jacques Grenier, est un fils de navigateur qui se lance dans les affaires à Montréal pour devenir l'un des piliers de la classe financière alors qu'il réunit quelques directorats de compagnie tout en étant le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Le second, Alphonse Desjardins, pratique le droit pendant quelques années mais abandonne bientôt pour se lancer dans le journalisme, à *L'Ordre* d'abord puis comme directeur du *Nouveau-Monde*.

<sup>8</sup>J. Bruchési, « Histoire économique » dans *Montréal Economique* (Montréal, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 1943), 29.

Conservateur en politique, il siégera à Ottawa, recevra un portefeuille en 1896 pour être enfin nommé sénateur. On voit de nouveau dans cette biographie s'entremêler carrière libérale et affaires puisque Desjardins sera président du Crédit Foncier du Bas-Canada. Le troisième enfin, Raymond Préfontaine, avocat, ministre sous Laurier et surnommé le nouvel Haussmann à cause de son souci de l'aménagement urbain, occupe une place à part par le rôle qu'il a joué dans le passage de la majorité du Conseil municipal aux mains des Canadiens français.

La lecture des procès-verbaux du Conseil municipal à cette époque et des journaux devrait permettre de préciser les étapes et les stratégies de toute cette mutation.

La mesure de la transformation dans le pouvoir politique des deux principaux groupes ethniques apparaît surtout dans le Conseil municipal lui-même. Du côté des maires, la balance est parfaitement équilibrée. Dans l'ensemble des élus cependant, l'image est passablement différente. Inférieure à la moitié jusqu'en 1880, la représentation française franchit le cap du 50 pour cent au cours de cette décennie et va par la suite s'amplifier rapidement pour dépasser 73 pour cent avant la Seconde Guerre Mondiale et, de toutes façons, se maintenir aux alentours de 70 pour cent depuis le début du siècle. Un tel renversement se fait surtout au détriment du groupe écossais qui disparaîtra progressivement.

La même tendance vaut pour ce qui est de l'affiliation religieuse. Minoritaires jusqu'en 1880, les catholiques comptent 57 pour cent du groupe pendant les dix ans qui suivent et leur proportion a conservé depuis une moyenne de 75 pour cent, atteignant à certaines époques 85 pour cent.

Cette mutation allait s'accompagner de maints conflits idéologiques qu'il faudrait pouvoir examiner de près depuis 1830. Un observateur note comment, dans le dernier tiers du XIXe siècle, une minorité anglo-saxonne, « les Treize Nobles », ont pendant quelque temps mené le combat contre les projets de Préfontaine, l'accusant même de mener la ville au désastre. Mais cette fraction allait disparaître lentement : en votant contre des mesures qui s'avérèrent excellentes, par des dissensions internes, en changeant même de positions sur des questions fort débattues. En fin de compte, ce noyau d'opposition s'évanouit entièrement.

Pour la période qui nous occupe présentement, 1873-1914, cela donne un personnel politique passablement hétérogène.

La proportion des conseillers originaires de Montréal reste encore faible, environ un tiers. Pour ce qui est de leurs occupations, ils se divisent en quelques blocs de dimension à peu près égale. Un sur cinq est soit avocat, soit médecin, de profession libérale, ce qui représente une étape intermédiaire dans les progrès de cette catégorie au long des trois périodes. Ceux qui occupent de hauts postes dans l'administration sont au contraire en perte de vitesse mais leur véritable baisse ne commence qu'avec le XXe siècle et, au cours de ces années, le quart du Conseil se retrouve dans cette couche. Leurs subalternes prennent la place. En effet, les administrateurs d'un niveau intermédiaire augmentent en flèche, surtout à compter de 1890. Dans la première décennie de ce siècle, la majorité du Conseil, soit 60 pour cent, leur appartiendra et cette

position va se maintenir dans le futur quoiqu'avec peut-être un peu moins de puissance.

Une absence est remarquable dans toute cette répartition, celle des collets blancs. Jamais au cours de ces trois périodes ils n'occuperont une place importante. Leur moyenne totale atteint les 30 pour cent. On pourrait dire la même chose de ceux que l'on classe comme semi-professionnels. Il semble donc y avoir un type d'occupation qui favorise l'entrée et le succès dans la politique municipale.

La classe ouvrière n'a pas encore conquis sa place pendant ces années. Les ouvriers spécialisés et non-spécialisés sont fortement minoritaires, un peu dans la même position que les collets blancs mais avec cette différence qu'ils parviendront davantage à se tailler une zone propre après la Première Guerre. Le Conseil est pour le moment divisé entre deux groupes principaux, administrateurs et professionnels, mais on devine des forces qui vont modifier cet équilibre. Dans ce cas aussi, l'homogénéité est à peu près disparue mais les traits d'un pluralisme neuf apparaissent encore mal. L'examen du niveau d'instruction le confirmerait si nécessaire. Les catégories « secondaire » et « universitaire » augmentent pendant que le « primaire » baisse rapidement mais leurs positions respectives n'ont pas encore la stabilité que l'on peut apercevoir dans la période suivante. Il serait plus juste de parler dans ce cas-ci d'une progression encore mal assurée. Telle est l'allure d'une assemblée élue en pleine mutation comme le montrent d'ailleurs d'autres signes que nous avons déjà indiqués.

Une même diversité perce dans les carrières politiques. Pendant ces années qui font suite à la naissance du Canada, le conseiller municipal et, à plus forte raison, le maire de Montréal est tenté par un engagement politique à un niveau plus élevé. La moitié des maires fut ainsi à un moment ou l'autre député, à Québec ou à Ottawa, et les conseillers municipaux ont à la même époque acquis l'habitude d'aller siéger au Parlement. Entre 1870 et 1879, immédiatement après la Confédération donc, quarante-six de ceux-ci sont devenus membres de l'Assemblée législative. Bien que cela constitue en fait l'objet d'une autre recherche, et déjà ces chiffres en soulignent l'intérêt, on peut dès maintenant remarquer que, de façon générale, c'est la politique provinciale qui a surtout attiré les élus municipaux, quoiqu'il arrive fréquemment qu'un même homme passe d'une capitale à l'autre.

L'allégeance partisane est moins facile à définir. Les deux grands partis ont recruté des adeptes à peu près également pendant cette période parmi les maires. Le plus célèbre est sans doute J. J. C. Abbott qui fut le troisième Premier Ministre du Canada, après la mort de Macdonald, en 1891. Il avait siégé à Québec pendant quinze ans. Au niveau des conseillers, le choix paraît plus net. Après 1867 et avant 1914, c'est le parti Libéral qui l'emporte, de manière assez tranchée dans les premières années. Mentionnons enfin une fraction de sénateurs, et beaucoup moins de conseillers législatifs, nommés surtout parmi les maires. Répétons toutefois que ces brèves remarques font ressortir beaucoup trop rapidement le lien qu'on devine fort solide entre la politique municipale montréalaise et les niveaux provincial et fédéral. Beaucoup d'autres indices seraient à considérer dans une étude complète de cette question.

Le moment est maintenant arrivé où prend fin cette période de réaménagement. Avec le XXe siècle et la Première Guerre Mondiale apparaît une nouvelle génération d'hommes politiques montréalais.

### III / 1914-60 : Les nouveaux hommes politiques

S'il fallait parvenir à isoler l'essentiel de ce qui caractérise cette troisième période, c'est sans aucun doute à la promotion du nombre comme ressource politique que reviendrait ce prestige.

Au moment de la Première Guerre Mondiale, la population de Montréal a dépassé le demi-million et depuis un demi-siècle nul ne pourra être maire de Montréal sans recueillir l'adhésion d'une vaste fraction de cet ensemble. En même temps, se trouve consacrée la baisse de certaines autres valeurs politiques qui avaient déjà eu leur moment de gloire. Par exemple, les milieux d'affaires et de haute finance se sont plus ou moins retirés de la direction de la politique municipale, du moins de ses cadres officiels. De même, la carrière intellectuelle sera supplantée par la popularité. Et surtout, le statut social ne saurait aucunement suffire à assurer une place dans l'élite politique. Les électeurs veulent être représentés par des hommes davantage conformes au type moyen : le peuple aime se reconnaître parmi ses chefs, ce qui n'entraîne pas toutefois un quelconque nivellement dans la personnalité des leaders montréalais de cette dernière époque, bien au contraire puisque ainsi que nous le verrons, s'inscrivent ici les noms de quelques-uns des principaux leaders qu'ait connus la ville.

En bref, cette nouvelle génération d'hommes politiques confirme la disparition d'une élite unique dans la vie montréalaise. Chaque domaine de l'activité sociale a ses propres chefs qui sont de moins en moins interchangeables et l'action politique va tendre à se « professionnaliser », c'est-à-dire qu'elle va devenir l'affaire d'une catégorie d'hommes qui en font leur occupation unique. Un tableau complet des élites montréalaises, qui demeure notre but à long terme, devra maintenant tenir compte de nombreux secteurs et de groupes d'hommes passablement différenciés. Cette hypothèse générale reçoit à coup sûr une première vérification par l'examen des traits caractéristiques de ceux qui vont maintenant entrer à l'Hôtel de Ville.

A quelles causes doit-on rattacher cette profonde transformation ? Deux d'entre elles possèdent un relief à part comme va le montrer l'examen attentif de ce nouveau type de leader.

- X La première se rapporte au système électoral lui-même. Bien sûr, le maire est élu au suffrage universel depuis 1852 et les électeurs restent divisés selon les trois grandes catégories formées en 1860. Pourtant 1910 va marquer une étape car ce moment est celui de l'abolition à peu près totale des qualifications exigées aussi bien de l'électeur que du candidat. Pour se présenter à la mairie, en 1910, il fallait posséder des biens d'une valeur de \$10,000 ; on fera disparaître cette règle l'année suivante. Même évolution pour le candidat-échevin : depuis quarante ans on exigeait de lui un avoir d'au moins \$2,000 ; il n'en sera plus ainsi à compter de 1912. Jusqu'en 1937, la seule exigence pour tout candidat

sera de savoir « lire couramment et écrire lisiblement », mais ceci même disparaîtra de la charte municipale cette année-là.

Quant aux électeurs, ce ne sera pas le véritable suffrage universel, du moins pour l'élection des échevins, avec la conservation d'une division triple accentuée entr'autres par le régime des trois classes de 1940, lequel donnait plus de votes aux propriétaires et permettait même à diverses associations de nommer des représentants, mais il reste tout de même que chaque Montréalais, pourvu qu'il soit propriétaire ou locataire, possède le droit de voter. Tout cela devait nécessairement faciliter une hausse de l'intérêt populaire pour la chose publique.

La seconde cause appartient à un phénomène déjà largement étudié, l'influence prépondérante du groupe canadien français. La ville continue de croître rapidement. On se souvient qu'entre 1911 et 1951 la population passe de 490,000 à plus d'un million.

La proportion des francophones va se solidifier pour former tout au long de cette période, rappelons-le au passage, un bloc remarquablement stable car elle varie entre 60,2 pour cent vers les années '30 et 63,8 pour cent au recensement de 1951. Disons brièvement tout de suite, quitte à le revoir plus loin, que ceci laisse supposer une participation de plus en plus forte de l'élément canadien français dans la politique municipale : tous les maires sont de langue française depuis 1914 et au Conseil municipal les Canadiens français ont acquis une solide majorité.

Le portrait-type du nouveau leader comporte quatre grands signes distinctifs : (a) il a pour lui la popularité, ce qui s'exprime entr'autres dans des mandats répétés ; (b) il est principalement d'origine française ; (c) il est issu d'un milieu social moyen, son occupation est d'un niveau intermédiaire ; (d) enfin, la politique active, à tous les niveaux, l'intéresse de plus en plus.

(a) La popularité transparait d'abord dans le nombre de votes reçus. Une comparaison entre le nombre de suffrages recueillis par un maire avant et après 1910 en témoigne éloquemment. Alors qu'environ quarante-cinq mille citoyens ont exprimé leur choix en 1912, l'élection suivante, celle de 1914, en amène plus de soixante-quinze mille à se déranger. Cette première élection de Médéric Martin marque donc, de cette manière aussi, une étape. Le cap des cent mille votants sera franchi au moment de l'arrivée de Camilien Houde, soit en 1928. Bien sûr, la croissance démographique générale explique cette transformation mais elle ne saurait suffire. Entre 1901 et 1951 la population de Montréal a à peu près triplé. Pourtant, les suffrages exprimés passent du simple au quintuple. Puis, comment expliquer d'aussi profonds changements d'une élection à la suivante parfois ? En 1938 il faut multiplier le chiffre initial par six.

Le nombre absolu des voix données au candidat vainqueur est un autre indice. Martin avait obtenu des votes de 50,000, Houde atteindra un sommet, 90,000 (1934) inégalé par ses successeurs avant 1960. Seul Monsieur Jean Drapeau fera mieux avec 130,000 voix en 1962.

Enfin, les majorités de certains maires confirment l'importance de la popularité. Aux alentours de 1900, la lutte est assez serrée et on voit au mieux certains maires quasi-doubler les voix obtenues par l'opposition. Houde de

nouveau dépassera ce seuil en 1930 et Drapeau, après deux solides victoires en 1954 et 1960, remportera la plus forte majorité dans l'histoire montréalaise, soit près de dix fois plus de votes. Il est intéressant de noter que l'élection la plus contestée depuis 1945, celle de 1957, est aussi celle qui a connu la plus forte votation. La majorité de 10,000 remportée par Monsieur Sarto Fournier doit être mise à côté d'un grand total de plus de 160,000.

Un autre signe de la popularité : la fréquence des mandats. Sauf l'honorable Jean-Louis Beaudry qui avait été porté dix fois à la mairie, entre 1862 et 1885, la très grande majorité des maires de Montréal au XIXe siècle n'avait obtenu qu'un seul mandat. La situation change après 1910. Martin a été maire à quatre reprises, Adhémar Raynault, trois fois pour un total de six ans, et surtout Camilien Houde qui a remporté sept victoires municipales, ce qui a fait de lui le maire le plus longtemps au pouvoir dans l'histoire montréalaise. Nous réservons une place à part à la carrière de Monsieur Jean Drapeau car elle nous paraît, elle aussi, marquer une nouvelle étape. Examinons plutôt l'histoire de ces géants de la politique municipale que furent Houde et Raynault.

Celui-ci fut maire immédiatement avant et pendant la Seconde Guerre. Dans son cas, ni les antécédents familiaux, ni le statut social, ni le niveau d'éducation, ni la richesse n'auront été des facteurs importants. D'origine paysanne, il vient à Montréal où sa forte personnalité lui fait faire une bonne carrière dans les assurances. De famille libérale, il sera pourtant député Indépendant à l'Assemblée législative et ses préoccupations porteront avant tout sur la question nationale. Il appartient à la catégorie d'hommes politiques qui doivent leur carrière à leurs qualités de chef, à leur capacité d'entraîner le peuple.

Camilien Houde représente sans doute encore mieux l'époque. On a déjà beaucoup écrit sur la vie mouvementée de ce maire qui fut appelé « Monsieur Montréal » et dont les mandats totalisent dix-huit années de pouvoir sur la scène municipale. Pourtant ce succès n'est pas dû à son origine sociale : né dans un quartier populaire, il est de famille modeste, fils d'un meunier, et orphelin très jeune. Ses études s'arrêtent à seize ans. La carrière politique est ici particulièrement brillante et tumultueuse. Tour à tour député à Québec puis à Ottawa, battu puis porté en triomphe, le parti conservateur provincial en fit son chef en 1928 et il dirigea l'opposition à Québec pendant deux sessions. Sa succession devait être prise par Maurice Duplessis et les démêlés entre les deux hommes constituent en eux-mêmes un chapitre important de l'histoire récente du Québec. Houde se fera aussi élire comme indépendant au provincial en 1939. Au municipal, ses luttes restent quasi-légendaires et ont pris à quelques reprises, comme en 1934, l'allure d'un combat politique plus large alors qu'il défait le candidat — maire du parti Libéral provincial. La guerre entraîne un nouveau moment fort dans sa carrière : son opposition à la conscription le fait emprisonner et la population montréalaise le porte à la mairie en 1944. Il sera défait alors comme candidat du Bloc Populaire au Fédéral. Houde se retire de la vie publique en 1954, abandonnant la mairie pour des raisons de santé. On peut voir la puissance populaire de sa personne en notant qu'une foule de 75,000 personnes assiste à ses funérailles en septembre 1958.

Concluons donc cette analyse de la popularité en notant qu'entre 1914 et

1960, quatre maires seulement totalisent trente-neuf années de pouvoir et ont amené les plus fortes proportions de votants.

(b) L'origine ethnique joue tout au long de cette période un rôle majeur. Du côté des maires, la loi de l'alternance qui avait eu cours depuis le début de l'histoire politique municipale est brisée en 1914 par l'élection de Médéric Martin qui suivit le mandat d'un autre Canadien français, Louis-Arsène Lavallée. On peut croire que l'élément français, conscient de sa force numérique, exigea alors que le chef de la ville fut choisi chez lui. Ce que confirme le fait que depuis un demi-siècle aucun maire de langue anglaise ne fut porté au pouvoir malgré quelques candidatures. Les majorités recueillies par les représentants français apportent aussi des précisions : celles de Médéric Martin sur son adversaire anglophone voisinaient les sept mille, mais en 1930 Houde doublera le nombre de voix du candidat Mathewson et après cette date aucun Canadien anglais ne fera une lutte serrée à la mairie.

Même mouvement chez les conseillers. Mise en place au siècle précédent, la majorité française au Conseil municipal s'affirme depuis 1914 puisqu'elle a constamment voisiné les 70 pour cent. Comparée au pourcentage de Canadiens français que compte la population de Montréal, cette représentation est donc un peu au-dessus d'une stricte image.

L'élément anglophone donne une représentation plus fidèle. A peu près 25 pour cent de la population montréalaise depuis 1911, il a obtenu environ 23 pour cent des sièges au Conseil municipal. On peut noter ici la disparition quasi-complète des Ecossais qui, rappelons-le, avait pourtant exercé beaucoup d'influence il y a un siècle. La même remarque vaut pour les Irlandais. Les autres groupes ethniques sont en général sous-représentés dans cette assemblée. Les Juifs qui forment entre 5 et 6 pour cent de la population montréalaise n'ont qu'une moyenne de 2 pour cent des leurs parmi les élus. Les Italiens en doublant leur proportion dans l'ensemble n'ont guère été représentés avant 1950 et, même depuis cette date, leur nombre de conseillers est inférieur d'une bonne moitié à leur place dans la population. Les Polonais sont 1 pour cent de la population en 1951 mais un seul des leurs va être élu avant 1960.

(c) Ce nouveau leader qui a pour lui le nombre et l'origine ethnique vient de façon générale d'un milieu modeste et n'a pas lui-même occupé des postes élevés dans la structure socio-économique de la ville comme l'avaient fait ceux du siècle précédent. Il y a bien eu quelques professionnels, avocats exclusivement, mais ceux-ci n'ont guère fait carrière de ce côté. Deux des plus importants se sont lancés dans la politique active avant la trentaine. Il y a eu aussi un journaliste, fils d'avocat, l'honorable Fernand Rinfret qui fut Secrétaire d'Etat sous Mackenzie King, mais le rappel que nous avons fait de la carrière des principaux maires de cette période montre assez que ces hommes ne sont pas de la même catégorie que les puissants financiers de la première période ou les universitaires renommés et les journalistes de la seconde.

De façon plus générale, l'ensemble des conseillers élus depuis cinquante ans témoigne de l'accession au pouvoir de la classe moyenne. En effet, si la proportion de ceux qui n'ont que des études primaires a eu tendance à baisser, celle de ceux qui ont profité d'une formation universitaire a augmenté considérablement l'emportant ainsi sur les titulaires d'un diplôme secondaire qui

avaient formé jusqu'en 1950 un bloc d'environ 20 pour cent pour être coupé du tiers après cette date.

Un examen des occupations permet de préciser cette émergence de la classe moyenne. Les professionnels forment entre le cinquième et le quart des élus actuellement, ce qui ne s'éloigne pas tellement d'une tendance valable pour les cent vingt dernières années. Mais les gérants et hauts administrateurs ont accusé une baisse significative, particulièrement depuis le tournant du siècle : d'une moyenne de 33 pour cent, à la première période, ils passent à une fraction d'environ 10 pour cent. Le profit de cette mutation ira aux petits administrateurs (agents d'assurances, commis, marchands, etc.) et à la classe ouvrière. Les premiers en viendront à fournir quasi la moitié du Conseil municipal après 1900 tandis que les ouvriers en forment le dixième, ce qui est à peu près le double de leurs effectifs antérieurs.

(d) Dernière caractéristique, le nouveau leader montréalais, dans le prolongement d'un engagement amorcé depuis 1867, prend une part très active à la vie politique provinciale et fédérale. Sur les sept derniers maires de Montréal, six se sont lancés, à un moment ou l'autre, dans le combat partisan : l'un est devenu ministre ; un autre chef d'un parti provincial ; un troisième a été nommé sénateur ; un autre, conseiller législatif ; enfin cinq ont été députés. Comme on l'a vu, l'un de ces maires, Houde, a eu une influence politique considérable sur le plan provincial et se dessine ici aussi une tendance qui paraît devoir s'affirmer de plus en plus nettement.

C'est ce dont témoignent aussi les affiliations politiques des conseillers municipaux. Une vingtaine de ceux-ci à chaque élection ont été ou sont devenus membres du parlement québécois, ce qui représente une certaine baisse par rapport aux deux décennies qui ont suivi la Confédération mais montre aussi une stabilisation indiscutable dans le nombre de ceux qui entendent mener une carrière politique à divers niveaux. Signalons encore que le Parlement fédéral semble être moins recherché par les conseillers. Le parti Libéral jouit chez ceux-ci d'une plus grande faveur, ce qui n'est guère étonnant quand on songe aux pourcentages du vote que ce parti recueille actuellement dans la région montréalaise.

#### IV / Vers un nouveau type de leader municipal ?

Peut-on prévoir quel type de leader Montréal va dégager dans les années à venir ? Très difficilement parce qu'une nouvelle coupure, si elle existe, serait tout-à-fait récente. Vouloir la situer après la Seconde Guerre paraît erroné car pendant près de dix ans encore la politique municipale sera dominée par Houde dont nous avons fait en quelque sorte le prototype de la troisième période. La démarcation daterait donc de 1955, ce qui constitue une période bien courte, dans les années que nous avons considérées, pour asseoir une prévision valable. Pourtant, il faut risquer cette hypothèse un peu générale selon laquelle le leadership montréalais subit actuellement une transformation profonde.

Divers signes nous invitent tout au moins à le faire sous réserve d'un examen plus approfondi quand le temps aura passé. D'abord, Montréal est sorti depuis

quelques années d'une phase de dépendance marquée surtout par les tutelles de 1918-1921 et 1940-1944. On admet en général que la ville connaît depuis 1945 une phase d'expansion remarquable, tant sur le plan économique que démographique. Ne constitue-t-elle pas présentement plus de 40 pour cent de la population de toute la Province de Québec ? Les fonctions nouvelles que la ville remplit, les multiples entreprises, parfois gigantesques, dont elle est le siège, tout cela laisse croire que son administration va exiger dans les années à venir des hommes munis sûrement des ressources politiques que nous avons déjà mentionnées : popularité, nombre, origine ethnique, mais aussi armés des attributs de la compétence et de la capacité administrative. Montréal est en train de connaître l'entrée en scène des experts. La technocratie ici aussi conquiert ses droits de cité. Est-ce une pure coïncidence si date de 1960, année terminale de notre étude, une vaste enquête sur l'administration municipale, confiée à une maison de spécialistes ?

D'autre part, la carrière même du maire actuel de Montréal vient appuyer notre affirmation. Monsieur Jean Drapeau participe au type de leader que nous venons d'esquisser, il a pour lui la popularité. A la mairie d'abord entre 1954 et 1957, il l'occupe de nouveau depuis 1960 ce qui le place déjà aux tout premiers rangs des maires les plus longtemps au pouvoir. Avocat, sa carrière politique extra-municipale est importante. Ce qui frappe est son choix depuis une dizaine d'années du champ politique municipal auquel il a donné une orientation profondément neuve. Mentionnons seulement la relance de la politique d'annexion depuis 1960 et ces deux énormes entreprises que sont la construction d'un métro et l'organisation de l'Exposition Universelle de 1967.

Pour mener à bonne fin une telle expansion une puissante administration devient indispensable. En bref, répétons-le la carrière politique municipale se « professionnalise », ce qu'elle avait commencé de faire avant 1955, mais elle le poursuit d'une manière encore plus nette depuis. Il y aura par exemple une étude intéressante à mener sur la division du travail dans l'équipe dirigeante à Montréal entre les fonctions représentatives et les fonctions administratives. Les rôles sont plus clairement définis.

De tout cela on peut déjà prévoir les répercussions sur la politique provinciale tout au moins. Ceux qui dirigeront une communauté aussi vaste et aussi puissante seront de plus en plus en mesure de peser sur l'orientation du Québec et de plusieurs manières. Peut-être aussi trouveront-ils là le lien d'un apprentissage qui facilitera ensuite le passage à un autre niveau de la vie politique de notre société. Ces quelques aspects encore très imprécis et dont les réponses sont encore plus mal formulées suffisent à faire voir qu'une évolution est en cours et que notre étude se devait de la mentionner.

Il ne saurait être question de conclure, du moins de façon définitive, une telle analyse. On voit trop souvent que l'explication finale en bien des cas appelle plusieurs approfondissements sur des points précis pour oser affirmer que les lignes de force de l'évolution du personnel politique montréalais sont entièrement et clairement connues. Notre analyse a d'abord voulu indiquer les regroupements que suggère une connaissance fouillée des élus municipaux. Statistiques à l'appui, sans pour autant les laisser alourdir ce texte, des configurations ont pu être dessinées. Mais il est évident que cette phase n'explique pas tout par elle-même.

A plusieurs reprises, la mise en relation des divers aspects de cette compilation a suggéré des hypothèses que d'autres démarches, rappel historique, comparaisons dans le temps, ont confirmé. L'homme politique montréalais a ainsi été circonscrit. On peut maintenant en établir, selon les moments, le portrait-type. Mais en même temps on ne peut s'empêcher de souhaiter que des études différentes et variées, sur l'histoire générale du Québec, son évolution socio-économique, viennent ou bien préciser les résultats atteints à ce niveau, ou bien, et peut-être davantage, ajouter des éléments nouveaux à la réponse de la question que nous indiquions au tout début : qui gouverne à Montréal ? La structure institutionnelle et le processus réel du pouvoir paraissent être, dans cette optique, deux voies particulièrement prometteuses. Entre ces divers aspects d'un même phénomène une certaine pondération pourra alors être définie.

En tout cas, il semble maintenant indiscutable que toute étude sur la vie politique montréalaise met en cause et fait surgir plusieurs des problèmes et traits fondamentaux de la société canadienne française et canadienne.

"DEUXIEME COPIE ANGLAISE"

(1642 - 1966)

PRINCIPAL FEATURES  
OF THE  
ADMINISTRATION  
OF THE  
CITY OF MONTREAL

----

November 1966

VILLE DE MONTRÉAL - BUREAU DES  
RECHERCHES ÉCONOMIQUES  
ECONOMIC RESEARCH  
BUREAU - CITY OF MONTREAL

## HISTORICAL SUMMARY

- 1642-1693 The administration of the City is under the authority of a special governor whose decrees or ordinances are enforced by a trustee. The latter is elected by prominent citizens every three years. This system is that of a free city.
- 1693-1832 All powers are centralized in Quebec under the authority of the Governor General and the "Intendant". During 139 years Montréal is deprived of its autonomy as well as are all other municipalities of the Province of Quebec.
- 1832 The Provincial government agrees to a request of the citizens and grants a Charter to Montréal (period of 4 years). Under the Charter the municipal administration is formed by a mayor and sixteen councillors elected in eight wards.
- 1836 Because of impending troubles, the City's Charter is not renewed. Martial law is proclaimed in Montréal and all powers are taken over by the Court of Sessions.
- 1840 The City receives another charter and a municipal administration is re-established. The territory is divided into 9 wards. For many years to come the City amends its charter every years. Most of the powers granted in the 1840 Charter remain nowadays.
- 1851 An amendment to the Charter grants the population the privilege of electing the Mayor. Precedingly the Mayor was chosen among and by the councillors elected.
- 1874 A new elaborate Charter is granted to Montréal. It becomes the base to all subsequent charters. The territory of Montréal is divided into 12 wards (1889) and increases to 17 wards (1899).
- 1910 A commissioners' system is created to take over the City's municipal government. The number of wards is increased to 31.

1918 In order to re-establish Montréal's finances, the Provincial government created an administrative commission having all powers to govern. The system brings good results.

1921 Following the pressing demands of the population, the Provincial Parliament grants a new constitution which allows the citizens to elect the mayor and the members of the Council. The number of wards is increased to 35. An executive Committee is also created and members are chosen among the Councillors elected.

1940 Due to financial difficulties the City of Montréal is subjected to the supervision and control of the Québec Municipal Commission. The Charter is amended in order to change its administrative system. The new council is formed by the Mayor and 99 Councillors, divided into 3 classes: A, B, C. The Mayor is elected at large and 66 councillors from classes A and B are elected by the proprietors and tenants. The remaining 33 councillors are appointed by

bodies. The territory of the City is divided into 11 electoral districts.

1944 An act of the Provincial government authorizes a Financial reorganization plan and justifies the suspension of the control by the Québec Municipal Commission.

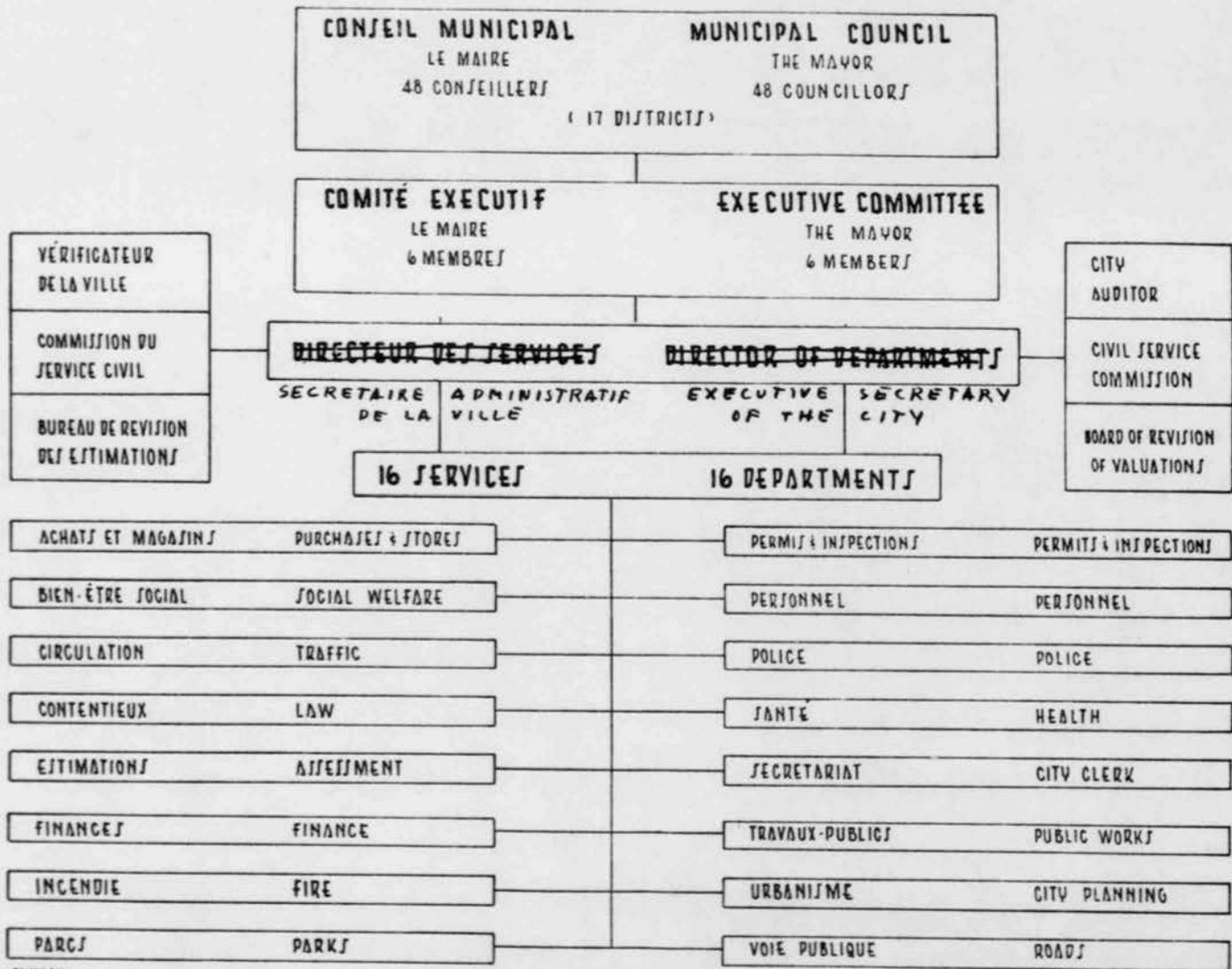
1960 Following the results of a referendum the category "C" of councillors appointed by public bodies is abolished. The new Council is thus formed of the Mayor and 66 councillors elected by the people.

1962-1966 The municipal administration changes once more. For electoral purposes, the territory of Montréal is divided into 17 districts. A mayor and 48 councillors are elected. Each district is represented by 3 councillors. The term of office of the Mayor and Councillors is fixed at 4 years. With the recent amalgamation to Montréal of the former municipalities of Rivière-des-Prairies and Saraguay, the number of wards at 37.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE  
DE LA  
VILLE DE MONTREAL



ADMINISTRATIVE STRUCTURE  
OF THE  
CITY OF MONTREAL



- BUREAU -

OFFICE D'INITIATIVE ÉCONOMIQUE  
ECONOMIC DEVELOPMENT BUREAU

1. MUNICIPALITY

---

Name Montreal

Size in square miles 65.14(land only)

Classification - e.g. city,  
town, etc. City

Population 1,201,116 (Census of Canada 1961)  
1,277,200 (Demographer's estimate for 1964)

Total assessed value  
of property \$5,933,685,451 (First of March, 1964)

Relation of assessed value  
to market value 81% (1964)

2. COUNCIL

---

How many Aldermen or  
Councillors? Forty-eight councillors

Terms of Office of each  
class? All presently elected for four years, expiring November  
1966.

How is Mayor elected? At large by proprietors and tenants.

Term of Office of Mayor? Four years - the same as councillors.

Has he veto power? Yes.

What are the powers of  
the Mayor? Ex-officio member of Executive Committee, and of all  
commission and committees;  
he may call special meetings and exercise right of  
investigation and control of departments;  
he may suspend employees.

How many wards?

Seventeen districts represented by councillors but comprising 37 former wards.

What is the representation from each?

Three for 15 districts, two for Rivière-des-Prairies and one for Saraguay recently annexed.

Who is the Presiding officer of Council?

Mayor.

How is he chosen?

Elected by voters at large, automatically he becomes chairman of council meetings.

Is there a Deputy-Mayor?

Yes, a pro-mayor.

How is he chosen?

Appointed by City Council for a period of three months.

What are his duties?

Represents absent mayor at City Council meetings and other events. However, he does not receive any remuneration and does not exercise any power.

When presiding at Council meetings, he casts his vote when there is a tie-vote.

Does Mayor have a vote?

a) in Council

Yes, when there is a tie-vote. Also, when the majority of all the members of the Council is required, he may vote but shall have no casting vote.

b) in Committees

Yes, like all other members.

Does the Presiding Officer have a vote?

At council meetings, the mayor when a tie-vote. At Executive Committee sittings, the chairman who also enjoys a predominant vote in case of a tie-vote.

What direct duties do individual aldermen have?

Councillors attend council meetings, adopt or reject Executive Committee reports - a \$20 fine for absences at votes for each sitting.

What is remuneration of Mayor, Deputy Mayor, Alderman and Councillors?

Mayor: salary, \$25,500 plus \$6,000 expense allowance;

Pro-Mayor: only his remuneration as councillor

Councillor: \$3,500, plus \$1,500 expense allowance

Executive Committee members: \$10,000, plus \$4,000 expense allowance plus indemnity as councillors

Executive Committee Chairman: \$18,000, plus \$5,000 expense allowance, plus indemnity as councillor.

### Size of Council

- a) What limit is there on the number of aldermen? Mayor and 48 councillors.
- b) Can the number be altered? Former limit was 45 but three added with the annexation of suburban towns of Rivière des Prairies and of Saraguay. City is empowered to add councillors providing adjacent communities are amalgamated with Montreal. City decides on number of councillors for new districts.
- c) Does it require the electors approval? Not by Montreal's elector-proprietors. However, the number is indirectly increased with the annexation of another contiguous city or town, on which the latter's council votes, and elector-proprietors, by a referendum.

### 3. MEETINGS OF COUNCIL

---

- When are they held? Four statutory meetings, one every quarter to be calculated from month of March. Date fixed by Executive Committee. This means compulsory meetings in March, June, September and December. There are special meetings, the first to be called within 30 days of voting day and others called by Executive Committee.
- Of What Duration? Usually one or two evenings, depending on agenda and articles on the order of the day.
- What officials attend Council Meetings? City Clerk, Deputies to City Clerk and messengers.
- What is the flow of Council work? Usually fast because of well-prepared agenda.
- Are delegations heard by Council or Committees? Never by Council but by Executive Committee.
- How much time is taken up this way? It depends on the issues at stake.

4. EXECUTIVE FUNCTION

---

What is the name of the Executive Body of Council?

Executive Committee

How is it comprised?

Mayor - executive officio, chairman, vice-chairman and four others - Four constitute a quorum.

How is it chosen or elected?

Chosen at first council meeting following voting day on Mayor's motion which list may be amended by Council.

Who comprises it?

Members are selected among councillors.

What are the terms of its members?

For the duration of their term of office as councillors.

What are its duties and powers?

To carry out executive function of the government of the city - adopt regulations for its government and internal economy and amend them but regulations must not be contrary to Council's - prepare budget to be submitted to Council in addition to all by-laws, transfers of funds, taxes to be levied, reports recommending granting of franchises and privileges; grant contracts less than \$10,000.

Do Departments report to it?

No, but to Director of Departments.

Do Committees report to it?

Yes, but always through Director of Departments.

Does it report to Council?

Yes, as explained in "What are its duties and powers".

5. COMMITTEES

---

Do you have Standing Committees?

Yes.

How many and for what purposes?

They are called committees or commissions: on civic employees', pension fund, sports, health, urban renewal, public security, golf, street names, historic buildings, etc.

When do they meet?

Irregularly.

Do you have Special Committee? Occasionally when needed.

How are they appointed? Generally appointed by City Council on Executive Committee's recommendation.

Who are its members? Councillors and representative of various groups and bodies.

What officials attend meetings? This depends on the nature of the committee. In some cases, directors of certain departments attend and in others, only civic employees who act as secretaries.

#### 6. DEPARTMENT HEADS

---

Do they report:

- a) directly to Council No.
- b) directly to Committee No.
- c) through an executive No.
- d) through an administrative officer? To the Executive Secretary of the City.

Are they appointed by Council?

Yes.

- a) on recommendation of a Committee or Board Of the Executive Committee.
- b) on Council initiative No.
- c) on recommendation of an administrative Officer? Question of appointment submitted by Director of Departments to Executive Committee which then acts on its own.

Are they appointed by the Administrative Officer?

No.

7. BOARDS, COMMISSIONS, ETC.

---

What Boards and Commissions, etc. carry out local government functions? (Illustrative examples)	Board of Revision of Municipal Valuations, Civil Service Commission.  But these are really considered as departments although they carry a different name.
Are the members appointed by Council?	Yes.
Do Aldermen (or Councillors) serve on boards, etc.?	No.
What remuneration is given them?	Salaries according to their classifications.
are they elected by the ratepayers?	No.
Are they autonomous?	In a sense but Executive Committee, which receives the reports, acts according to its own wishes.
Do they have a separate budget?	Yes.
Do they hire their own staff?	Through Personnel Department and with Executive Committee's approval.
Do they have their own personnel regulations?	They are generally on the same footing as other civic employees.
Do they report to Council?	No.
Is the trend toward creating more separate bodies, or the reverse?	Depends on policies adopted by each administration.
Are they inter-municipal bodies of which your Council is a part - what are they and for what purpose - how set up - how are appointments made?	There is the Montreal Metropolitan Corporation formerly called the Montreal Metropolitan Commission, whose power consists in the preparation of a master plan for the Island of Montreal, particularly concerning roadway networks. The Corporation counts 29 members, the chairman appointed by the Provincial Government, 14 appointed by Montreal and 14 named by adjoining municipalities. The delegates are appointed by their respective councils for their term of office.

8. ADMINISTRATIVE HEAD

---

Do you have a City Manager?	No.
What are his powers?	---

Do you have a Chief  
Administrative Officer?

He is called Executive Secretary of the City. He is appointed, suspended or dismissed and his salary is fixed by an affirmative vote of two-thirds of City Councillors present without prior report of Executive Committee.

What are his powers?

He must devote all his time to City, discharge all duties assigned by Executive Committee, attend all Executive Committee sittings and take part in deliberations, draw own conclusions on any matter which, in his opinion, should be brought to its notice, and can request any report from any department director.

Does he attend all meetings  
of Council?

None.

In the absence of the above  
how are departments activities  
co-ordinated?

The deputy-director shall have the powers to replace the director when the latter authorizes him, in writing, but not for more than 30 days. In case of emergency, the City Clerk may authorize the deputy-director to carry out the director's duties.

#### 9. ELECTIONS

---

How often are elections held?

At present time, every four years, although they have been held every two and three years.

Which offices are filled  
each time?

Mayor and councillors.

Who are elected at large?

Mayor only.

Who are elected by wards?

Councillors by districts, each comprising several wards.

What are the qualifications  
to be elected and hold office?

Any person may be nominated and elected councillor unless disqualified by some provision of this charter, who has been an elector of the city for the past two years at least in the city or one of the municipalities being members of the Montreal Metropolitan Corporation. However, if he does not reside in the city, he or his wife must possess as owner immoveable property in the city of the value of at least two thousand dollars, after deducting all charges affecting it, such value to be established by the valuation roll in force at the date of nomination.

No person may be nominated for the office of mayor unless he has been an elector and a resident of the city for the past three years.

Is the candidate required to put up a deposit?

Candidates obtain nomination papers with \$100; deposit refunded if accepted. When signed by 10 names, nomination papers are returned to returning officer or assistant, plus a \$200 deposit, also refunded if the aspirant obtains at least one half of the victorious candidate's votes.

When does the term of a Council end?

On the date of the election held to replace present councillors.

What is the fiscal year?

May 1 to April 30.

10. CHARTER, BY-LAW, CHARTS, ETC.

---

Can you supply copy of the following:

Charter or Local Act

By forwarding \$5 to Director of Finance.

Procedure By-Law

Write City Clerk (rules of procedure re: executive Committee, Municipal Council).

Organization Charts of Legislative and Administrative Sections

See attached diagram.

Example of Agenda and Minute of Council, Committee, etc.

Write City Clerk.

## CITY DEPARTMENTS

### EXECUTIVE SECRETARY OF THE CITY - 156 employees

The Executive Secretary of the City is responsible for the coordination of the Departments and for the channelling of the reports between the employees and the administrators. Communications between the Executive Committee and the Departments must be effected through him. The Economic Research Bureau, the Municipal Tourist Bureau, the City Printer's Office and the Data Possessing Centre are part of this department.

### ASSESSMENT - 297 employees

The Assessment Department determines the actual value of lands and buildings for the real estate assessments for municipal and school purposes, the rental value of premises for the water service and business taxes. It apportions the cost of expropriations, sewers, pavings and sidewalks; before each election, it prepares a list of the voters.

### CITY CLERK - 310 employees

The Director of the City Clerk's Department is the clerk of the Council and the secretary of the Executive Committee.

He has the custody of official minutes, by-laws and resolutions and all other documents of the City and publishes public notices. He prepares municipal elections and acts as chief electoral officer. The libraries, the mailing bureau, the duplicating center, the issuance of identification cards for electoral purposes and the photography section depend on this Department.

### CITY PLANNING - 141 employees

The City Planning Department prepares a master plan for the development of the territory of the city within the region. For carrying it out, it submits projects for by-laws, homologation and expropriation. It sees to it that any project for public works, any proposed cession or sale of immovables by the City or any proposed expropriation project or any lotting project submitted to the City conforms to the general plan.

FINANCE - 614 employees

The Director of Finance is the officer charged with a) advising the City on all financial matters; b) insuring its solvency by controlling the balance of the budget and by verifying, before they are authorized, that the City will be able to service all loans; c) collecting revenue and paying expenditures; d) the custody and the management of public funds and securities; e) the administration of the debt; f) the keeping of the accounts for all the operations and the preparing of the financial reports thereon. The sale of immovables, the renting of municipal halls, the operation of the markets and the appraisals of the properties expropriated also depend from the Director of Finance.

FIRE - 2,550 employees

The Fire Department a) is responsible for the protection of the citizen's property in case of fire; b) enforces the by-laws on prevention of fire and explosions; c) inspects the buildings; d) looks after the efficient operation of an alarm system; e)

dispenses the necessary training to new firemen and conducts public educational campaigns on fire prevention; and f) is responsible for civil protection. The Fire Department is equipped with an alarm system covering the territory of the city.

HEALTH - 541 employees

The Health Department a) collects, compiles and interprets vital statistics; b) prevents and combats contagious diseases; c) exerts a control on the supply of water, milk and meats, food establishments, barbers, beauty and massage parlors, laundries, etc.; d) submits food handlers to medical examinations and e) examines candidates to municipal functions and also, in certain cases, persons claiming damages after an accident.

LAW - 171 employees

The Law Department provides legal advice to the Council and the Executive Committee. It represents the City before the Courts. It prepares or approves all drafts of contracts, by-laws, etc.

The Claims Department, the attorneys attached to the Police Department and the attorneys, clerks, other employees of the Municipal Court are under the jurisdiction of this Department.

PARKS - 1,752 employees

The Parks Department a) cleans, repairs and maintains gardens and woods, playgrounds together with their equipment, accessories and fences; b) organizes leagues and clubs for the practice of sports; c) plants, cultivates, maintains and cuts trees, plants and flowers for parks, streets and squares; d) operates restaurants, miniature trains and ponds for small boats and e) manages the Botanical Garden, the Garden of Wonders, the Maisonneuve Sport Center and Ste Hélène's Island.

PERMITS AND INSPECTION - 330 employees

The Permits and Inspections Department is responsible for the

enforcement of the municipal code of construction. It issues construction permits after having studied proposed plans and specifications and verifies if they conform to zoning, plumbing, heating, signs and parking unit by-laws.

PERSONNEL - 68 employees

The Personnel Department hires the employees required by the City by drawing from the lists of eligibility established by the Civil Service Commission. It assesses the tasks, classifies the functions and looks after the relations with the Unions. It provides upon request the employees necessary to the directors of department.

POLICE - 3,987 employees

The Police Department is responsible for maintaining the peace and protecting the citizens. It enforces the laws and by-laws, collaborates in the administration of justice, protects public and private property and in a word, maintains good

order in the City. The Police Department comprises a training school, a bureau for the issuance of the permits required for the carrying out of certain activities and a detective bureau which looks after the criminal matters, a large body of constables which looks after civil matters, such as accelerating traffic on the streets of the City, and making usual routine reports on accidents, etc., a morality squad, and is equipped with vehicles and a telecommunication system.

PUBLIC WORKS - 3,255 employees

The Public Works Department a) prepares, or causes to be prepared, the plans for the construction of public buildings, roads and pipe works and carries out their construction or has them constructed under its supervision; b) sees to the efficient working condition of sewers, water works, lighting system of public buildings, streets, parks, and playgrounds, and also of traffic signals,

fire alarms and telecommunications.

PURCHASES AND STORES - 203 employees

The Purchases and Stores Department prepares the general terms and conditions for the purpose of calling tenders and makes all purchases for all Departments. It manages warehouses for standard supplies. It disposes of furniture and merchandise no longer needed.

ROADS - 2,867 employees

The Roads Department a) cleans and repairs pavings and sidewalks; b) removes snow therefrom, spreads abrasives thereon and makes temporary repairs; c) removes household and commercial refuse; d) manages municipal workshops and garages and e) builds entrances for garages, service stations and parking lots.

SOCIAL WELFARE - 392 employees

The Social Welfare Department

a) receives requests for help, conducts the necessary investigations, decides on the help to be given and distributes the allowances, and b) supervises the application of the laws relating to the public welfare and sees to it that the contracts between the City and hospitals, charity and welfare organizations are carried out.

TRAFFIC - 244 employees

The Traffic Department gathers the statistical data permitting to prepare plans to improve traffic, to determine the places where it imports to install traffic lights and sets up their synchronization. It makes surveys in the causes of accidents in view of recommending appropriate means or prevention. An amendment to the Charter authorizes the City to entrust to this Department the enforcement on the streets of parking by-laws and to give tickets to parking offenders.

CITY AUDITOR - 28 employees

The office of the Auditor examines the accounts pertaining to the revenues and expenditures of the City, the Athletic Commission, the retirement funds for officials, police, firemen and hourly workers, the Metropolitan Council of Arts Fund, the Montreal Transportation Commission and the Montreal Firemen Philharmonic. The Auditor has joint custody with the Director of Finance of the portfolio.

CIVIL SERVICE COMMISSION - 23 employees

The Civil Service Commission submits candidates to examinations in the process of recruiting personnel. It hires, if need be, the services of competent persons for the preparation and correction of examinations.

BOARD OF REVISION OF VALUATIONS - 15 employees

The Board of Revision decides upon complaints from taxpayers on real estate assessment and rental valuations after having, in each case, studied the report prepared by the estimator and having heard the parties.

MUNICIPAL FINANCES  
PRINCIPAL STATISTICS

I - MUNICIPAL ASSESSMENTS (1964-65):

		% of Total
Value of taxable property	\$4,173,599,208.	75.71
Value of tax-exempt property	1,339,059,980.	24.29
	<hr/>	
TOTAL VALUE	<u>\$5,512,659,188.</u>	<u>100.00%</u>

II - BUDGET FOR THE FISCAL YEAR 1964-1965:

A. REVENUE

			% of Total
General Assessments			
For general purposes	\$57,432,478.		
For school purposes	66,624,100.	\$124,056,578.	52.59
Personal Taxes			
Sales Tax	25,500,000.		
Business Tax	22,326,989.		
Tax on Telephone Apparatus	1,348,552.	49,175,541.	20.85
Water Service			
City of Montréal	32,971,591.		
Adjoining municipalities	4,449,594.	37,421,185.	15.86
Permits and privileges		2,929,082.	1.24
Fines and Costs		3,416,740.	1.45
Interest		1,735,301.	0.74
Rentals and Concessions		2,502,959.	1.06
Amusement Tax		900,582.	0.38
Service Charges		2,027,431.	0.86
Grant for Civil Protection		214,457.	0.09
Grant from the National Harbours Board		300,000.	0.13
Miscellaneous		1,959,200.	0.83
Contributions from sundry Municipal Funds		9,106,625.	3.86
La Corporation des Habitations Jeanne-Mance		134,500.	0.06
		<hr/>	
ORDINARY REVENUE	\$	<u>\$235,860,181.</u>	<u>100.00%</u>

B. EXPENDITURES

		% of Total
Debt Service	\$ 38,921,800.	16.50
Government, General Administration and Public Services	113,964,450.	48.31
Schools	66,624,100.	28.24
Provisions for possible losses in the collection of taxes	550,636.	0.23
The Montreal Metropolitan Corporation	71,980.	0.03
La Corporation des Habitations Jeanne-Mance	111,205.	0.05
Pensions, Health Insurance and Life Insurance	8,827,169.	3.74
Fund for the Montreal Council of Arts	255,000.	0.11

Appropriation for Contingent Expenditures	2,538,841.	1.08
Share of the City in the cost of expropriations, sewers, pavings, sidewalks and other local improvements.	<u>4,015,000.</u>	<u>1.71</u>
CURRENT EXPENDITURES	<u>\$235,880,181.</u>	<u>100.00%</u>

III - RATES OF REAL ESTATE TAXES? WATER TAXES AND BUSINESS TAXES (1965-66):

a) Assessments on Real Estate per \$100 of Municipal Valuation:

- Assessment on Real Estate	\$0.9228
- Taxes for Excess Paving Costs and Sundry Excess Costs	0.23
- Maintenance of Sidewalks	<u>0.0972</u>
TOTAL	<u>\$1.25</u>

b) School Taxes:

- Catholics	1.25
- Protestants and Jewish	1.25
- Neutral	2.00
Total a) and b) for Catholics	\$2.50
for Protestants and Jewish	2.50
for Neutral	3.25

c) Water Tax:

- City of Montréal - Water based on Rental Value	\$6.10
- Metered Water (per 1,000 cu.ft.)	\$1.75
- Adjoining Municipalities - Water based on rental value - Outremont and Westmount	\$6.10
- Other Municipalities	Various Rates

d) Business Tax:

Based on Rental - General Rate	\$10.75
--------------------------------	---------

ADMINISTRATION OF THE CITY OF MONTREAL

By the Economic research bureau (Nov. 1966)

(1642 - 1966)

PRINCIPAL FEATURES  
OF THE  
ADMINISTRATION  
OF THE  
CITY OF MONTREAL

----

November 1966

VILLE DE MONTRÉAL - BUREAU DES  
RECHERCHES ÉCONOMIQUES  
ECONOMIC RESEARCH  
BUREAU - CITY OF MONTREAL

## HISTORICAL SUMMARY

- 1642-1693 The administration of the City is under the authority of a special governor whose decrees or ordinances are enforced by a trustee. The latter is elected by prominent citizens every three years. This system is that of a free city.
- 1693-1832 All powers are centralized in Quebec under the authority of the Governor General and the "Intendant". During 139 years Montréal is deprived of its autonomy as well as are all other municipalities of the Province of Quebec.
- 1832 The Provincial government agrees to a request of the citizens and grants a Charter to Montréal (period of 4 years). Under the Charter the municipal administration is formed by a mayor and sixteen councillors elected in eight wards.
- 1836 Because of impending troubles, the City's Charter is not renewed. Martial law is proclaimed in Montréal and all powers are taken over by the Court of Sessions.
- 1840 The City receives another charter and a municipal administration is re-established. The territory is divided into 9 wards. For many years to come the City amends its charter every years. Most of the powers granted in the 1840 Charter remain nowadays.
- 1851 An amendment to the Charter grants the population the privilege of electing the Mayor. Preceedingly the Mayor was chosen among and by the councillors elected.
- 1874 A new elaborate Charter is granted to Montréal. It becomes the base to all subsequent charters. The territory of Montréal is divided into 12 wards (1889) and increases to 17 wards (1899).
- 1910 A commissioners' system is created to take over the City's municipal government. The number of wards is increased to 31.

1918 In order to re-establish Montréal's finances, the Provincial government created an administrative commission having all powers to govern. The system brings good results.

1921 Following the pressing demands of the population, the Provincial Parliament grants a new constitution which allows the citizens to elect the mayor and the members of the Council. The number of wards is increased to 35. An executive Committee is also created and members are chosen among the Councillors elected.

1940 Due to financial difficulties the City of Montréal is subjected to the supervision and control of the Quebec Municipal Commission. The Charter is amended in order to change its administrative system. The new council is formed by the Mayor and 99 Councillors, divided into 3 classes: A, B, C. The Mayor is elected at large and 66 councillors from classes A and B are elected by the proprietors and tenants. The remaining 33 councillors are appointed by

bodies. The territory of the City is divided into 11 electoral districts.

1944 An act of the Provincial government authorizes a Financial reorganization plan and justifies the suspension of the control by the Quebec Municipal Commission.

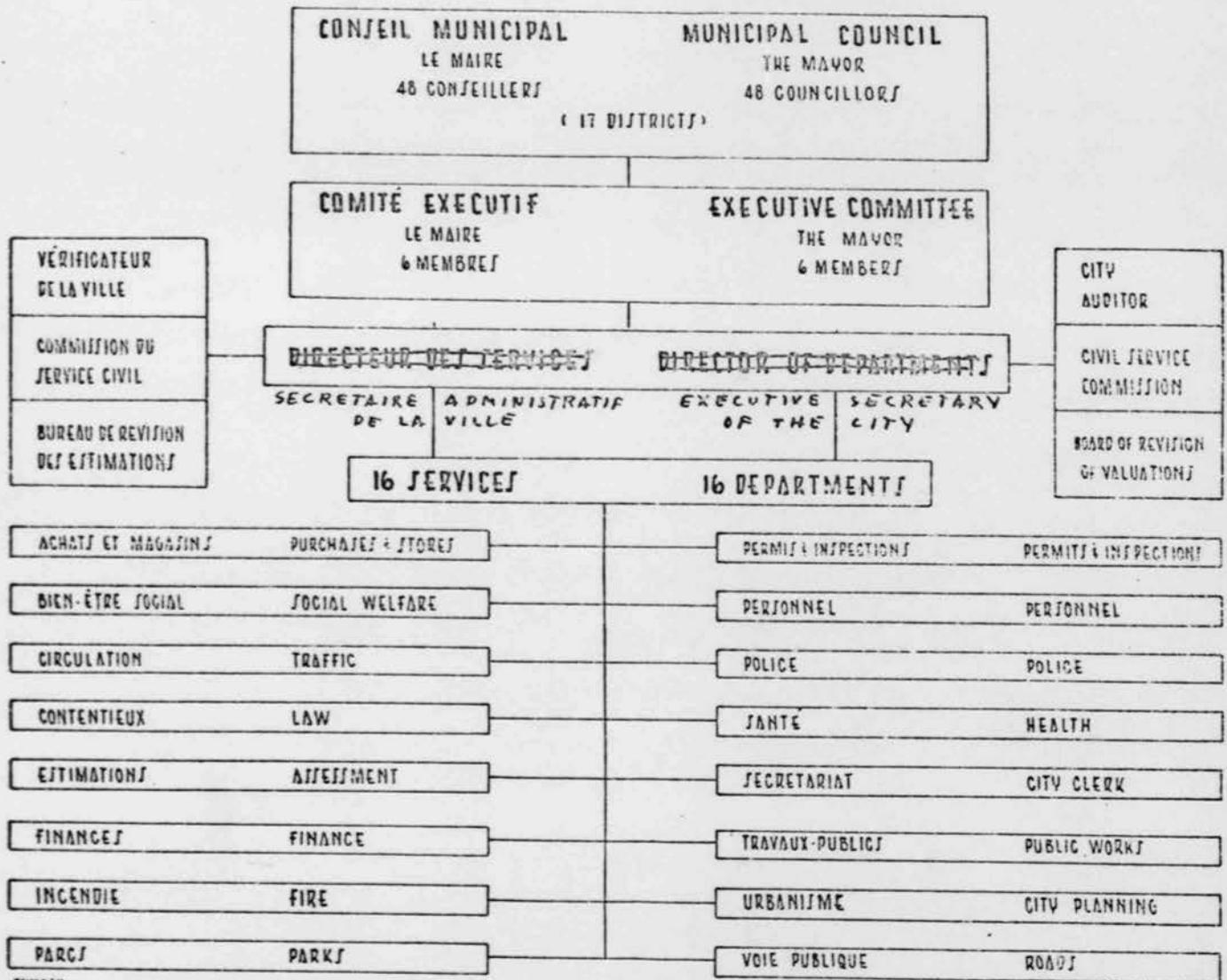
1960 Following the results of a referendum the category "C" of councillors appointed by public bodies is abolished. The new Council is thus formed of the Mayor and 66 councillors elected by the people.

1962-1966 The municipal administration changes once more. For electoral purposes, the territory of Montréal is divided into 17 districts. A mayor and 48 councillors are elected. Each district is represented by 3 councillors. The term of office of the Mayor and Councillors is fixed at 4 years. With the recent amalgamation to Montréal of the former municipalities of Rivière-des-Prairies and Saraguay, the number of wards at 37.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE  
DE LA  
VILLE DE MONTREAL



ADMINISTRATIVE STRUCTURE  
OF THE  
CITY OF MONTREAL



-FAVREAU-

OFFICE D'INITIATIVE ÉCONOMIQUE  
ECONOMIC DEVELOPMENT BUREAU

1. MUNICIPALITY

---

Name	Montreal
Size in square miles	65.14(land only)
Classification - e.g. city, town, etc.	City
Population	1,201,116 (Census of Canada 1961) 1,277,200 (Demographer's estimate for 1964)
Total assessed value of property	\$5,933,685,451 (First of March, 1964)
Relation of assessed value to market value	81½ (1964)

2. COUNCIL

---

How many Aldermen or Councillors?	Forty-eight councillors
Terms of Office of each class?	All presently elected for four years, expiring November 1966.
How is Mayor elected?	At large by proprietors and tenants.
Term of Office of Mayor?	Four years - the same as councillors.
Has he veto power?	Yes.
What are the powers of the Mayor?	Ex-officio member of Executive Committee, and of all commission and committees;  he may call special meetings and exercise right of investigation and control of departments;  he may suspend employees.

How many wards?

Seventeen districts represented by councillors but comprising 37 former wards.

What is the representation from each?

Three for 15 districts, two for Rivière-des-Prairies and one for Saraguay recently annexed.

Who is the Presiding officer of Council?

Mayor.

How is he chosen?

Elected by voters at large, automatically he becomes chairman of council meetings.

Is there a Deputy-Mayor?

Yes, a pro-mayor.

How is he chosen?

Appointed by City Council for a period of three months.

What are his duties?

Represents absent mayor at City Council meetings and other events. However, he does not receive any remuneration and does not exercise any power.

When presiding at Council meetings, he casts his vote when there is a tie-vote.

Does Mayor have a vote?

a) in Council

Yes, when there is a tie-vote. Also, when the majority of all the members of the Council is required, he may vote but shall have no casting vote.

b) in Committees

Yes, like all other members.

Does the Presiding Officer have a vote?

At council meetings, the mayor when a tie-vote. At Executive Committee sittings, the chairman who also enjoys a predominant vote in case of a tie-vote.

What direct duties do individual aldermen have?

Councillors attend council meetings, adopt or reject Executive Committee reports - a \$20 fine for absences at votes for each sitting.

What is remuneration of Mayor, Deputy Mayor, Alderman and Councillors?

Mayor: salary, \$25,500 plus \$6,000 expense allowance;

Pro-Mayor: only his remuneration as councillor

Councillor: \$3,500, plus \$1,500 expense allowance

Executive Committee members: \$10,000, plus \$4,000 expense allowance plus indemnity as councillors

Executive Committee Chairman: \$18,000, plus \$5,000 expense allowance, plus indemnity as councillor.

Size of Council

- a) What limit is there on the number of aldermen? Mayor and 48 councillors.
- b) Can the number be altered? Former limit was 45 but three added with the annexation of suburban towns of Rivière des Prairies and of Saraguay. City is empowered to add councillors providing adjacent communities are amalgamated with Montreal. City decides on number of councillors for new districts.
- c) Does it require the electors approval? Not by Montreal's elector-proprietors. However, the number is indirectly increased with the annexation of another contiguous city or town, on which the latter's council votes, and elector-proprietors, by a referendum.

3. MEETINGS OF COUNCIL

---

- When are they held? Four statutory meetings, one every quarter to be calculated from month of March. Date fixed by Executive Committee. This means compulsory meetings in March, June, September and December. There are special meetings, the first to be called within 30 days of voting day and others called by Executive Committee.
- Of what Duration? Usually one or two evenings, depending on agenda and articles on the order of the day.
- What officials attend Council Meetings? City Clerk, Deputies to City Clerk and messengers.
- What is the flow of Council work? Usually fast because of well-prepared agenda.
- Are delegations heard by Council or Committees? Never by Council but by Executive Committee.
- How much time is taken up this way? It depends on the issues at stake.

#### 4. EXECUTIVE FUNCTION

---

What is the name of the Executive Body of Council?

Executive Committee

How is it comprised?

Mayor - executive officio, chairman, vice-chairman and four others - Four constitute a quorum.

How is it chosen or elected?

Chosen at first council meeting following voting day on Mayor's motion which list may be amended by Council.

Who comprises it?

Members are selected among councillors.

What are the terms of its members?

For the duration of their term of office as councillors.

What are its duties and powers?

To carry out executive function of the government of the city - adopt regulations for its government and internal economy and amend them but regulations must not be contrary to Council's - prepare budget to be submitted to Council in addition to all by-laws, transfers of funds, taxes to be levied, reports recommending granting of franchises and privileges; grant contracts less than \$10,000.

Do Departments report to it?

No, but to Director of Departments.

Do Committees report to it?

Yes, but always through Director of Departments.

Does it report to Council?

Yes, as explained in "What are its duties and powers".

#### 5. COMMITTEES

---

Do you have Standing Committees?

Yes.

How many and for what purposes?

They are called committees or commissions: on civic employees', pension fund, sports, health, urban renewal, public security, golf, street names, historic buildings, etc.

When do they meet?

Irregularly.

Do you have Special Committee?

Occasionally when needed.

How are they appointed?

Generally appointed by City Council on Executive Committee's recommendation.

Who are its members?

Councillors and representative of various groups and bodies.

What officials attend meetings?

This depends on the nature of the committee. In some cases, directors of certain departments attend and in others, only civic employees who act as secretaries.

## 6. DEPARTMENT HEADS

---

Do they report:

a) directly to Council No.

b) directly to Committee No.

c) through an executive No.

d) through an administrative officer? To the Executive Secretary of the City.

Are they appointed by Council? Yes.

a) on recommendation of a Committee or Board Of the Executive Committee.

b) on Council initiative No.

c) on recommendation of an administrative officer? Question of appointment submitted by Director of Departments to Executive Committee which then acts on its own.

Are they appointed by the Administrative Officer? No.

7. BOARDS, COMMISSIONS, ETC.

---

What boards and Commissions, etc. carry out local government functions? (illustrative examples)	Board of Revision of Municipal Valuations, Civil Service Commission.  But these are really considered as departments although they carry a different name.
Are the members appointed by Council?	Yes.
Do Aldermen (or Councillors) serve on boards, etc.?	No.
What remuneration is given them?	Salaries according to their classifications.
are they elected by the ratepayers?	No.
Are they autonomous?	In a sense but Executive Committee, which receives the reports, acts according to its own wishes.
Do they have a separate budget?	Yes.
Do they hire their own staff?	Through Personnel Department and with Executive Committee's approval.
Do they have their own personnel regulations?	They are generally on the same footing as other civic employees.
Do they report to Council?	No.
Is the trend toward creating more separate bodies, or the reverse?	Depends on policies adopted by each administration.
Are they inter-municipal bodies of which your Council is a part - what are they and for what purpose - how set up - how are appointments made?	There is the Montreal Metropolitan Corporation formerly called the Montreal Metropolitan Commission, whose power consists in the preparation of a master plan for the Island of Montreal, particularly concerning roadway networks. The Corporation counts 29 members, the chairman appointed by the Provincial Government, 14 appointed by Montreal and 14 named by adjoining municipalities. The delegates are appointed by their respective councils for their term of office.

8. ADMINISTRATIVE HEAD

---

Do you have a City Manager?	No.
What are his powers?	---

Do you have a Chief  
Administrative Officer?

He is called Executive Secretary of the City. He is appointed, suspended or dismissed and his salary is fixed by an affirmative vote of two-thirds of City Councillors present without prior report of Executive Committee.

What are his powers?

He must devote all his time to City, discharge all duties assigned by Executive Committee, attend all Executive Committee sittings and take part in deliberations, draw own conclusions on any matter which, in his opinion, should be brought to its notice, and can request any report from any department director.

Does he attend all meetings  
of Council?

None.

In the absence of the above  
how are departments activities  
co-ordinated?

The deputy-director shall have the powers to replace the director when the latter authorizes him, in writing, but not for more than 30 days. In case of emergency, the City Clerk may authorize the deputy-director to carry out the director's duties.

#### 9. ELECTIONS

---

How often are elections held?

At present time, every four years, although they have been held every two and three years.

Which offices are filled  
each time?

Mayor and councillors.

Who are elected at large?

Mayor only.

Who are elected by wards?

Councillors by districts, each comprising several wards.

What are the qualifications  
to be elected and hold office?

Any person may be nominated and elected councillor unless disqualified by some provision of this charter, who has been an elector of the city for the past two years at least in the city or one of the municipalities being members of the Montreal Metropolitan Corporation. However, if he does not reside in the city, he or his wife must possess as owner immoveable property in the city of the value of at least two thousand dollars, after deducting all charges affecting it, such value to be established by the valuation roll in force at the date of nomination.

No person may be nominated for the office of mayor unless he has been an elector and a resident of the city for the past three years.

Is the candidate required to put up a deposit?

Candidates obtain nomination papers with \$100; deposit refunded if accepted. When signed by 10 names, nomination papers are returned to returning officer or assistant, plus a \$200 deposit, also refunded if the aspirant obtains at least one half of the victorious candidate's votes.

When does the term of a Council end?

On the date of the election held to replace present councillors.

What is the fiscal year?

May 1 to April 30.

10. CHARTER, BY-LAW, CHARTS, ETC.

---

Can you supply copy of the following:

Charter or Local Act

By forwarding \$5 to Director of Finance.

Procedure By-Law

Write City Clerk (rules of procedure re: Executive Committee, Municipal Council).

Organization Charts of Legislative and Administrative Sections

See attached diagram.

Example of Agenda and Minute of Council, Committee, etc.

Write City Clerk.

## CITY DEPARTMENTS

### EXECUTIVE SECRETARY OF THE CITY - 156 employees

The Executive Secretary of the City is responsible for the coordination of the Departments and for the channelling of the reports between the employees and the administrators. Communications between the Executive Committee and the Departments must be effected through him. The Economic Research Bureau, the Municipal Tourist Bureau, the City Printer's Office and the Data Possessing Centre are part of this department.

### ASSESSMENT - 297 employees

The Assessment Department determines the actual value of lands and buildings for the real estate assessments for municipal and school purposes, the rental value of premises for the water service and business taxes. It apportions the cost of expropriations, sewers, pavings and sidewalks; before each election, it prepares a list of the voters.

### CITY CLERK - 310 employees

The Director of the City Clerk's Department is the clerk of the Council and the secretary of the Executive Committee.

He has the custody of official minutes, by-laws and resolutions and all other documents of the City and publishes public notices. He prepares municipal elections and acts as chief electoral officer. The libraries, the mailing bureau, the duplicating center, the issuance of identification cards for electoral purposes and the photography section depend on this Department.

### CITY PLANNING - 141 employees

The City Planning Department prepares a master plan for the development of the territory of the city within the region. For carrying it out, it submits projects for by-laws, homologation and expropriation. It sees to it that any project for public works, any proposed cession or sale of immovables by the City or any proposed expropriation project or any lotting project submitted to the City conforms to the general plan.

FINANCE - 614 employees

The Director of Finance is the officer charged with a) advising the City on all financial matters; b) insuring its solvency by controlling the balance of the budget and by verifying, before they are authorized, that the City will be able to service all loans; c) collecting revenue and paying expenditures; d) the custody and the management of public funds and securities; e) the administration of the debt; f) the keeping of the accounts for all the operations and the preparing of the financial reports thereon. The sale of immovables, the renting of municipal halls, the operation of the markets and the appraisals of the properties expropriated also depend from the Director of Finance.

FIRE - 2,550 employees

The Fire Department a) is responsible for the protection of the citizen's property in case of fire; b) enforces the by-laws on prevention of fire and explosions; c) inspects the buildings; d) looks after the efficient operation of an alarm system; e)

dispenses the necessary training to new firemen and conducts public educational campaigns on fire prevention; and f) is responsible for civil protection. The Fire Department is equipped with an alarm system covering the territory of the city.

HEALTH - 541 employees

The Health Department a) collects, compiles and interprets vital statistics; b) prevents and combats contagious diseases; c) exerts a control on the supply of water, milk and meats, food establishments, barbers, beauty and massage parlors, laundries, etc.; d) submits food handlers to medical examinations and e) examines candidates to municipal functions and also, in certain cases, persons claiming damages after an accident.

LAW - 171 employees

The Law Department provides legal advice to the Council and the Executive Committee. It represents the City before the Courts. It prepares or approves all drafts of contracts, by-laws, etc.

The Claims Department, the attorneys attached to the Police Department and the attorneys, clerks, other employees of the Municipal Court are under the jurisdiction of this Department.

PARKS - 1,752 employees

The Parks Department a) cleans, repairs and maintains gardens and woods, playgrounds together with their equipment, accessories and fences; b) organizes leagues and clubs for the practice of sports; c) plants, cultivates, maintains and cuts trees, plants and flowers for parks, streets and squares; d) operates restaurants, miniature trains and ponds for small boats and e) manages the Botanical Garden, the Garden of Wonders, the Maisonneuve Sport Center and Ste Hélène's Island.

PERMITS AND INSPECTION - 330 employees

The Permits and Inspections Department is responsible for the

enforcement of the municipal code of construction. It issues construction permits after having studied proposed plans and specifications and verifies if they conform to zoning, plumbing, heating, signs and parking unit by-laws.

PERSONNEL - 68 employees

The Personnel Department hires the employees required by the City by drawing from the lists of eligibility established by the Civil Service Commission. It assesses the tasks, classifies the functions and looks after the relations with the Unions. It provides upon request the employees necessary to the directors of department.

POLICE - 3,987 employees

The Police Department is responsible for maintaining the peace and protecting the citizens. It enforces the laws and by-laws, collaborates in the administration of justice, protects public and private property and in a word, maintains good

order in the City. The Police Department comprises a training school, a bureau for the issuance of the permits required for the carrying out of certain activities and a detective bureau which looks after the criminal matters, a large body of constables which looks after civil matters, such as accelerating traffic on the streets of the City, and making usual routine reports on accidents, etc., a locality squad, and is equipped with vehicles and a telecommunication system.

The Public Works Department a) prepares, or causes to be prepared, the plans for the construction of public buildings, roads and pipe works and carries out their construction or has them constructed under its supervision; b) sees to the efficient working condition of covers, water works, lighting system of public buildings, streets, parks, and playgrounds, and also of traffic signals,

PUBLIC WORKS - 3,255 employees

ROADS - 2,867 employees

The Roads Department a) cleans and repairs pavings and sidewalks; b) removes snow therefrom, spreads abrasives thereon and makes temporary repairs; c) removes household and commercial refuse; d) manages municipal workshops and garages, and e) builds entrances for garages, service stations and parking lots.

PURCHASES AND STORES - 203 employees

The Purchases and Stores Department prepares the general terms and conditions for the purpose of calling tenders and makes all purchases for all Departments. It manages warehouses for standard supplies. It disposes of furniture and merchandise no longer needed.

Fire alarms and telecommunications.

SOCIAL WELFARE - 392 employees

The Social Welfare Department

a) receives requests for help, conducts the necessary investigations, decides on the help to be given and distributes the allowances, and b) supervises the application of the laws relating to the public welfare and sees to it that the contracts between the City and hospitals, charity and welfare organizations are carried out.

TRAFFIC - 244 employees

The Traffic Department gathers the statistical data permitting to prepare plans to improve traffic, to determine the places where it imports to install traffic lights and sets up their synchronization. It makes surveys in the causes of accidents in view of recommending appropriate means or prevention. An amendment to the Charter authorizes the City to entrust to this Department the enforcement on the streets of parking by-laws and to give tickets to parking offenders.

CITY AUDITOR - 28 employees

The office of the Auditor examines the accounts pertaining to the revenues and expenditures of the City, the Athletic Commission, the retirement funds for officials, police, firemen and hourly workers, the Metropolitan Council of Arts Fund, the Montreal Transportation Commission and the Montreal Firemen Philharmonic. The Auditor has joint custody with the Director of Finance of the portfolio.

CIVIL SERVICE COMMISSION - 23 employees

The Civil Service Commission submits candidates to examinations in the process of recruiting personnel. It hires, if need be, the services of competent persons for the preparation and correction of examinations.

BOARD OF REVISION OF VALUATIONS - 15 employees

The Board of Revision decides upon complaints from taxpayers on real estate assessment and rental valuations after having, in each case, studied the report prepared by the estimator and having heard the parties.

MUNICIPAL FINANCES

PRINCIPAL STATISTICS

I - MUNICIPAL ASSESSMENTS (1964-65):

		% of Total
Value of taxable property	\$4,173,599,208.	75.71
Value of tax-exempt property	1,339,059,980.	24.29
	<hr/>	
TOTAL VALUE	<u>\$5,512,659,188.</u>	<u>100.00%</u>

II - BUDGET FOR THE FISCAL YEAR 1964-1965:

A. REVENUE

			% of Total
General Assessments			
For general purposes	\$57,432,478.		
For school purposes	66,624,100.	\$124,056,578.	52.59
Personal Taxes			
Sales Tax	25,500,000.		
Business Tax	22,326,989.		
Tax on Telephone Apparatus	1,348,552.	49,175,541.	20.85
Water Service			
City of Montréal	32,971,591.		
Adjoining municipalities	4,449,594.	37,421,185.	15.86
Permits and privileges		2,929,082.	1.24
Fines and Costs		3,416,740.	1.45
Interest		1,735,301.	0.74
Rentals and Concessions		2,502,959.	1.06
Amusement Tax		900,582.	0.38
Service Charges		2,027,431.	0.86
Grant for Civil Protection		214,457.	0.09
Grant from the National Harbours Board		300,000.	0.13
Miscellaneous		1,959,200.	0.83
Contributions from sundry Municipal Funds		9,106,625.	3.86
La Corporation des Habitations Jeanne-Mance		134,500.	0.06
		<hr/>	
ORDINARY REVENUE	\$	<u>\$235,880,181.</u>	<u>100.00%</u>

B. EXPENDITURES

		% of Total
Debt Service	\$ 38,921,800.	16.50
Government, General Administration and Public Services	113,964,450.	48.31
Schools	66,624,100.	28.24
Provisions for possible losses in the collection of taxes	550,636.	0.23
The Montreal Metropolitan Corporation	71,980.	0.03
La Corporation des Habitations Jeanne-Mance	111,205.	0.05
Pensions, Health Insurance and Life Insurance	8,827,169.	3.74
Fund for the Montreal Council of Arts	255,000.	0.11

Appropriation for Contingent Expenditures	2,538,841.	1.08
Share of the City in the cost of expropriations, sewers, pavings, sidewalks and other local improvements.	<u>4,015,000.</u>	<u>1.71</u>
CURRENT EXPENDITURES	<u>\$235,880,181.</u>	<u>100.00%</u>

III - RATES OF REAL ESTATE TAXES? WATER TAXES AND BUSINESS TAXES (1965-66):

a) Assessments on Real Estate per \$100 of Municipal Valuation:

- Assessment on Real Estate	\$0.9228
- Taxes for Excess Paving Costs and Sundry Excess Costs	0.23
- Maintenance of Sidewalks	<u>0.0972</u>
TOTAL	<u>\$1.25</u>

b) School Taxes:

- Catholics	1.25
- Protestants and Jewish	1.25
- Neutral	2.00

Total a) and b) for Catholics	\$2.50
for Protestants and Jewish	2.50
for Neutral	3.25

c) Water Tax:

- City of Montréal - Water based on Rental Value	\$6.10
- Metered Water (per 1,000 cu.ft.)	\$1.75
- Adjoining Municipalities - Water based on rental value - Outremont and Westmount	\$6.10
- Other Municipalities	Various Rates

d) Business Tax:

Based on Rental - General Rate	\$10.75
--------------------------------	---------

MONTRÉAL ET SON GOUVERNEMENT

Par le Bureau des recherches économiques,  
(Année 1967)

(1642 - 1966)



VILLE DE MONTRÉAL

# MONTRÉAL et son GOUVERNEMENT

PRÉCIS D'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

BUREAU DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES

F-10

ANNÉE 1967

HISTOIRE

## LE NOM DE MONTREAL

Montréal appelée Ville-Marie dans les débuts, tire son nom du Mont-Royal dont le vocable rappelle évidemment le profond respect que témoignaient les premiers explorateurs envers le roi de France. Cependant l'appellation de "Montréal" semble honorer deux personnages historiques mêlés à l'histoire du Canada. L'un Hippolyte de Médicis, évêque de Montréal en Sicile, réussit à gagner du pape Clément VII, pour le roi François Ier, l'autorisation de coloniser l'Amérique du Nord. L'autre est Claude de Pontbriand, neveu de la reine de France et seigneur de Mont-Réal, qui accompagna Jacques Cartier au Canada. Selon les "Relations des Jésuites", le nom de Mont-Royal donné par Jacques Cartier en 1535, aurait été inspiré par la beauté du site.



LES ARMOIRIES DE MONTREAL



Les premières armoiries contenant la devise "Concordia Salus" sont l'oeuvre de Jacques Viger, premier maire de Montréal. Le premier conseil municipal les adopta le 19 juillet 1833. Cependant, elles se révélaient fautives en matière héraldique de sorte que, le Conseil municipal, après étude, adoptait des armoiries nouvelles le 21 mars 1938. Elles confirment les divers éléments nés de l'histoire qui ont contribué à la personnalité de Montréal. Ainsi la forme de l'écu, adoptée par le gouvernement du Québec, identifie l'origine de la métropole à celle de notre province. La croix héraldique symbolise l'esprit chrétien qui a animé la fondation de Ville-Marie. Les grands groupes ethniques figurent sous leurs signes respectifs: la fleur de lys pour l'élément canadien-français; la rose de la maison de Lancastre pour l'élément anglais; le chardon pour l'élément écossais; le trèfle d'Irlande pour l'élément irlandais. Viennent ensuite les feuilles d'érable, signe de relations harmonieuses, et le castor, critère d'activité et de travail.

## L'HOTEL DE VILLE DE MONTREAL

L'édifice actuel, situé à 275 est, rue Notre-Dame, est le cinquième hôtel de ville de Montréal et son histoire remonte à l'immeuble précédent. De 1852 à 1878 c'est à l'ancien Marché Bonsecours (récentement rénové) que siège le Conseil municipal. Comme la ville grandit, les administrateurs, en 1867, achètent au prix de \$36,149 un emplacement pour un nouvel hôtel de ville angle nord-ouest des rues Notre-Dame et Gosford y compris une lisière de terrain faisant partie du Champ de Mars. Cet emplacement, appelé le "Jardin du Gouvernement" (canadien), couvre une superficie totale de 36,149 pieds carrés. Avec la pose de la première pierre en 1872 commence la construction du nouvel édifice, oeuvre de l'architecte Henri-Maurice Perreault. Le 11 mars 1878, Son Honneur le maire Jean-Louis Beaudry procède à son inauguration officielle et le nouveau Conseil municipal y tient sa première réunion. L'immeuble, de style renaissance française et réplique assez fidèle de l'hôtel de ville de Paris, fait l'admiration de tous pour ses lignes proportionnées. Il a coûté \$523,106. Outre le rez-de-chaussée il comporte trois étages, quatre tours d'angle et un campanile. En 1912, l'hôtel de ville est devenu trop petit. On construit donc une annexe, sur le côté est de la rue Gosford pour y loger les services de Santé, de l'Assistance municipale, de la Police et de la Cour des recorders.

En 1922, sous l'administration du maire Médéric Martin, un incendie détruit l'hôtel de ville. Seuls les murs de pierre subsistent. La voûte de l'ancien édifice, construite sous la rue Notre-Dame en 1919, permet de sauver les archives de première valeur. La perte de documents et de dossiers reste quand même inestimable. On décide de garder les murs et de reconstruire l'intérieur avec de la charpente métallique. Le Service des travaux publics est chargé de préparer les plans. Le nouvel édifice, image de l'ancien mais comportant un étage additionnel dans les combles, est inauguré le 15 février 1926 par Son Honneur le maire Duquette. En 1934, on l'agrandit sur une portion du Champ de Mars, de sorte qu'entre les années 1923 et 1946, le coût total et définitif de l'immeuble actuel se chiffre à \$2,326,423. L'hôtel de ville n'abrite pas tous les services municipaux. Le rez-de-chaussée abrite le Service des Finances. Le premier étage, pourvu d'un hall splendide, loge les bureaux du maire, la salle du conseil et les bureaux du greffier. Au deuxième étage, se trouvent les bureaux des membres du Comité Exécutif et du Secrétaire Administratif de la ville.

L'hôtel de ville de Montréal, bien que d'une architecture ancienne, n'en garde pas moins des proportions équilibrées et harmonieuses. Dans son apparence extérieure il a conservé son caractère français et demeure l'un des éléments représentatifs du Vieux Montréal.

HISTOIRE DE  
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DE MONTREAL

REGIME FRANCAIS

1642 - 1663 Un gouverneur particulier administre Montréal. En 1644, M. de Maisonneuve est officiellement confirmé dans ses fonctions. Il a les pouvoirs d'administrer la justice, la police et le bon ordre. La même année, en vertu de lettres patentes du roi Louis XIV, Montréal reçoit pour ainsi dire sa première "Charte". En 1647, le gouverneur de Montréal et un syndic élu par les habitants de Montréal font partie du "Conseil de Québec" créé par le roi pour administrer toute la Nouvelle-France. Cependant l'année suivante, 1648, le système de gouverneur est modifié et Montréal n'est représentée au Conseil que par un notable. Le système de ville libre prévaut jusqu'en 1663.

1663 - 1702 Vers 1650, la Société Notre-Dame de Montréal, propriétaire de l'île, fait exécuter ce qui doit être considéré comme le premier sceau de Montréal. L'île devient la propriété de la Compagnie de St-Sulpice en 1663, à condition que Maisonneuve demeure gouverneur sa vie durant. Cette même année, le "Conseil de Québec" est remplacé par le "Conseil Souverain". Aucun représentant de Montréal ne figure sur ce conseil, et les syndics sont disparus. Montréal devient district judiciaire sous l'autorité du "Conseil Souverain". Le 28 septembre 1663, une "Justice Royale" est créée, laquelle fait double emploi avec la justice déjà existante des Seigneurs de Montréal. Cette justice est d'ailleurs supprimée en 1666, par l'intendant Jean Talon. Durant cette période, Montréal perd peu à peu les prérogatives administratives qu'elle possède pour tomber sous la dépendance absolue du gouvernement de Québec. Cette administration à distance va durer jusqu'à la fin du régime français.

1703 - 1760 Le "Conseil Souverain" change de nom et devient le "Conseil Supérieur". La situation administrative de Montréal demeure la même. Après monsieur de Maisonneuve, plusieurs gouverneurs particuliers se succèdent. Certains, comme Hector de Callières, Claude de Ramezay, les barons de Longueuil, ont joué un rôle important dans les affaires politiques et militaires de Montréal.

REGIME ANGLAIS

1760 - 1763 Après la conquête britannique Montréal est soumise au régime militaire. L'administration civile et judiciaire est confiée à un gouverneur militaire.

1764 - 1792 C'est le régime du gouvernement de la Couronne. Les décisions importantes, législatives, exécutives et judiciaires, continuent d'émaner de Québec. Avec certaines modifications survenues en 1764, le gouverneur se charge de l'administration publique et s'adjoint le concours d'un conseil exécutif. La gestion des affaires locales de Montréal rappelle celle du régime français. En 1766, la ville est divisée en quartiers. Malgré les libéralités de l'Acte de Québec de 1774, Montréal ne peut s'administrer elle-même, et sa gestion relève d'un gouverneur assisté d'un conseil législatif siégeant à Québec. Il n'y a guère plus de progrès avec la Constitution de 1791, alors que Montréal est administrée par des juges de paix. A partir de cette période les Montréalais pétitionnent pour obtenir une charte municipale. En 1792, la ville est divisée en partie est et en partie ouest avec la rue St-Laurent comme ligne de démarcation.

1796-1832 Le gouvernement constitue Québec et Montréal en districts distincts sous l'autorité de juges de paix nommés par le gouverneur du Bas-Canada et dont l'autorité augmente avec le temps. Les services municipaux de Montréal font d'importants progrès: ordonnances relatives à la police, aux incendies, à l'hygiène, bibliothèque en 1796, aqueduc en 1801, corps d'agents de police en 1818, éclairage des rues St-Paul et Notre-Dame en 1816.

1832 Le développement de Montréal est tel que l'administration des magistrats s'avère insuffisante. Le parlement provincial se rend aux désirs des citoyens et leur accorde une charte (durée de quatre ans) qu'ils avaient en vain sollicitée en 1786 et en 1828. Montréal est dotée d'un régime municipal éligible (16 conseillers et 1 maire - 8 quartiers). Ce sont les conseillers qui élisent le maire. Cet honneur échoit à Jacques Viger qui devient ainsi le premier maire de la "Corporation de la Cité de Montréal", le mot "corporation" désignant l'ensemble des services publics de la ville. En 1833, la ville adopte le sceau "Concordia Salus".

1836 La charte de 1832 n'est pas renouvelée. Montréal revient au système des juges de paix. En raison des émeutes politiques de 1837-38, un conseil spécial est créé et administre tout le Bas et Haut-Canada (Acte d'Union - 1841)

1840 - 1874 La ville bénéficie d'une nouvelle charte. L'ordonnance de 1840 divisait la ville en neuf quartiers: trois dans la ville proprement dite et six dans les faubourgs: trois conseillers pour chacun des six autres, soit au total 21 conseillers. Le 12 septembre 1840, le sceau (charte de 1832) est adopté. Pour le premier terme de deux ans, c'est le gouverneur-général qui nomme le maire et les conseillers. Pour la première fois de son histoire Montréal se voit dirigée par un maire de langue anglaise, Peter McGill. Celui-ci est nommé par le gouverneur. Cependant, ceux qui le suivent seront nommés par le conseil municipal jusqu'en 1852. En 1842, la première élection a lieu alors que la ville est

divisée en six quartiers. Le Conseil municipal se compose de 18 membres tous élus par le peuple, lesquels élisent à leur tour 6 échevins parmi eux. L'année 1840 marque un véritable point de départ, car en même temps que s'ouvre la très longue période (1840-1910) des comités pour l'étude et l'expédition des affaires de la ville, Montréal prend l'habitude de modifier sa charte à tous les ans. La charte de 1840 lui confère à peu près tous les pouvoirs qu'elle détient même de nos jours. Mais, à cause des nombreux amendements en l'espace de quelques années on procéda, en 1845, à la refonte de la charte. En vertu d'une nouvelle charte, en 1851, c'est le peuple et non le conseil qui élira le maire en 1852 (Charles Wilson).

1874 La ville entreprend de dresser un plan général de son territoire (les lignes homologuées et les alignements tirent leur origine de ce plan). Montréal est dotée d'une charte très élaborée, véritable constitution, qui servira de base à toutes les chartes subséquentes. On adopte le nom officiel de "Cité de Montréal" et on abolit les distinctions entre échevins et conseillers. La ville se partage en neuf quartiers qui élisent chacun trois représentants. Le maire, élu pour un an, n'a aucun pouvoirs d'administration. Le conseil nomme les fonctionnaires. En 1875, apparaissent pour la première fois les exemptions d'impôt foncier (églises, presbytères, palais épiscopaux et établissements de charité). En 1884 le nombre des conseillers passe à 30, puis à 32 en 1886, et à 36 en 1888. D'autre part, le nombre des quartiers passe à 12 pour s'arrêter à 17 en 1899. Par suite des très nombreux amendements annuels on dut procéder à deux nouvelles compilations de la charte en 1889 et en 1899. En 1889, les élections se font pour la première fois au scrutin secret. La loi de 1899 confère au maire des pouvoirs nouveaux et assez étendus. Avec l'année 1883 s'ouvre une période d'annexions multiples qui porteront la superficie de la ville à 28,088 acres en 1910 (6,300 acres en 1882), soit une augmentation de territoire de 21,788 acres ou 34 milles carrés. Ce qui explique l'accroissement du nombre des quartiers et des échevins. Toutefois, en 1894, la Législature provinciale limita à deux, le nombre d'échevins par quartier.

1910 Les abus administratifs, qui avaient amené l'historique enquête Cannon (rapport de 1909) conduisent à un nouveau mode administratif. A la suite d'un référendum, tenu le 21 septembre 1909, la ville est administrée par un conseil d'un maire et de 31 échevins (un par quartier) et un bureau de quatre commissaires présidé par le maire qui préside également aux assemblées du Conseil. Les commissaires sont élus pour quatre ans et rééligibles. Leurs attributions ou pouvoirs administratifs ressemblent à ceux du Comité exécutif actuel. Toutefois les pouvoirs accordés au maire dans la loi de 1899 sont abolis. L'ère des annexions se poursuit avec entr'autres, "la coûteuse et indigeste absorption de la ville de Maisonneuve", ce qui vaut à la ville une nouvelle dette de \$30 millions. Entre 1910 et 1918, Montréal agrandit son territoire de 6.2 milles carrés. C'est ici que se termine pour la ville une première grande étape d'annexions.

1918 Les exercices financiers de 1916 et de 1917 s'étant soldés par des déficits, Québec nomme une Commission administrative de cinq membres avec pleins pouvoirs de rétablir les finances de la ville. On laisse toutefois subsister le Conseil composé alors du maire et de 21 échevins. Tous ses pouvoirs cependant reposent entre les mains de la Commission. En 1916, la Législature avait réduit à 20 le nombre des quartiers et celui des échevins.

1921 La Commission avait remis de l'ordre dans les affaires municipales. Cependant, avec le référendum de mai 1921, elle doit faire place, à la suite d'élections générales, à un Conseil formé de 35 échevins représentant les 35 quartiers nouvellement délimités de la ville et du maire élu par l'ensemble des contribuables. Les échevins se choisissent cinq membres munis de larges pouvoirs administratifs. C'est l'origine du Comité exécutif actuel. Création de la Commission Métropolitaine en 1921.

1940 Des motifs d'ordre financiers ("le crédit de la ville avait baissé au point qu'il n'existait plus en 1940") amènent le gouvernement provincial à placer Montréal sous la tutelle de la Commission municipale. La constitution de la ville est modifiée et l'autorité repose entre les mains du maire et de 99 conseillers dont 66 sont élus (classe A et B) et 33 nommés par les corps publics. Le terme d'office est porté à trois ans et le territoire se divise en onze districts électoraux, chaque district étant représenté par six conseillers. Chacune des trois catégories de conseillers élit le tiers des six membres du Comité exécutif. C'est le Conseil qui choisit l'un de ces membres comme président du Comité exécutif. Tous les services font l'objet d'une réorganisation. En 1949, le maire devient ex-officio membre du Comité exécutif.

1960 Lors de l'élection municipale du 24 octobre 1960, les citoyens, par voie de référendum, approuvent la suppression de la catégorie "C" des conseillers nommés par les corps publics. Dorénavant, le Conseil comprend le maire et 66 conseillers élus pour un terme de deux ans. Le Conseil nomme par vote au scrutin six conseillers pour former le Comité exécutif. Les conseillers nommés membres du Comité exécutif conservent leur siège au Conseil.

1962 De nouvelles modifications surviennent au système administratif de la ville. Pour fins électorales le territoire de Montréal est divisé en 15 districts. Chaque district élit trois conseillers. Ainsi, le maire et 45 conseillers composent le nouveau conseil élu pour un terme de quatre ans, la durée du mandat ayant été portée de trois ans à quatre ans par voie de référendum lors de l'élection municipale d'octobre 1962. Le choix des six membres du Comité exécutif peut se faire soit sur une première motion du maire à être approuvée par le Conseil, soit par le Conseil lui-même.

1963 - 1966 Montréal annexe successivement les municipalités de Rivière-des-Prairies (1963) et de Saraguay (1964), ce qui ajoute 8,600 acres (13.4 milles carrés) à son territoire. En 1964 également, le terme "Cité de Montréal" est changé en celui de "Ville de Montréal". L'année suivante, 1965, le Conseil redéfinit les tâches et prérogatives du titulaire à la direction des services municipaux. Celui-ci ne porte plus le titre de "directeur des services" mais celui de "secrétaire administratif de la Ville". Avec les annexions de Rivière-des-Prairies et de Saraguay, le nombre de quartiers passe à 37 tandis que le nombre de districts électoraux atteint 17 et le nombre de conseillers devient 48. En effet aux 45 conseillers représentant les 15 anciens districts s'ajoutent deux conseillers pour le nouveau district de Rivière-des-Prairies et un conseiller pour le nouveau district de Saraguay.

Dans ses grandes lignes le mode administratif de Montréal s'inspire du régime parlementaire. Les origines de ces caractéristiques remontent aussi loin que 1910 avec une charte faisant naître un organisme (bureau des commissaires) nanti de pouvoirs exécutifs. Une autre particularité est bien celle du système de partis politiques. A la suite d'une écrasante majorité obtenue aux élections d'octobre, 1966, Me Jean Drapeau a été réélu maire et les membres de son parti, le Parti Civique de Montréal occupent 45 des 48 sièges au Conseil municipal.

---

## AVANT-PROPOS

C'est à travers 19 services administratifs que l'on peut retracer les différentes fonctions urbaines qu'exerce la Ville de Montréal. Reflets d'une véritable société, elles expriment, par leur variété, l'ampleur et la multiplicité des engagements qui incombent aux administrateurs municipaux. L'incidence de ces fonctions est à la fois remarquable et considérable car les services municipaux de la Ville profitent à une population de grand rayonnement, et non seulement aux seuls citoyens de la zone primitive. A toutes fins pratiques, Montréal dessert une zone de quelque 40 milles de rayon et dans laquelle vivent quelque trois millions de personnes.

Des services complets favorisent non seulement le bien-être physique, moral et social des citoyens, mais encore constituent un puissant climat d'investissements et d'activités économiques. A ce point de vue le caractère exceptionnel des services de Montréal exerce une influence marquée à tous les niveaux tant régional et provincial que national et international. Au seul palier immédiat de la région on peut affirmer qu'un très grand nombre de citoyens vivent constamment dans le giron administratif de la Ville de Montréal, lequel apparaît comme un véritable centre de décision d'un vaste ensemble communautaire.

Georges Longval

## TABLE DES MATIÈRES

### HISTOIRE:

Nom de Montréal	p. 3
Armoiries de Montréal	p. 3
Hôtel de Ville de Montréal	p. 4
Administration	pp. 5 à 9 inclusivement

### GOVERNEMENT:

Organigramme	p. 11
Membres du conseil	p. 12
1. Généralités	p. 13
2. L'autorité municipale:	
Le conseil:	
Maire	pp. 13 à 15 inclusivement
Conseil, conseillers	pp. 15 à 17 inclusivement
Le comité exécutif	pp. 17 à 20 inclusivement
3. Pouvoirs judiciaires	pp. 20-21
4. Commissions et enquêtes	pp. 21-22
5. Elections	pp. 22-23-24
6. Documentation	p. 24

### SERVICES ADMINISTRATIFS:

a. Généralités	pp. 26-27	Police	p. 33
b. Description des fonctions:	p. 28	Santé	p. 34
Achats et magasins	p. 28	Secrétariat administratif	p. 34
Bien-être social	p. 28	Secrétariat municipal	p. 34
Circulation	p. 29	Travaux publics	p. 35
Contentieux	p. 29	Urbanisme	p. 35
Estimations	pp. 29-30	Voie publique	pp. 35-36
Finances	p. 30	Revisions des estimations	p. 36
Habitation	p. 31	Service civil	p. 36
Immeubles	p. 31	Services électriques	p. 37
Incendie	pp. 31-32	Vérificateur	pp. 37-38
Parcs	p. 32		
Permis et inspections	pp. 32-33		
Personnel	p. 33		
c. Budget municipal	pp. 39 à 44 inclusivement		

### PROBLÈMES METROPOLITAINS:

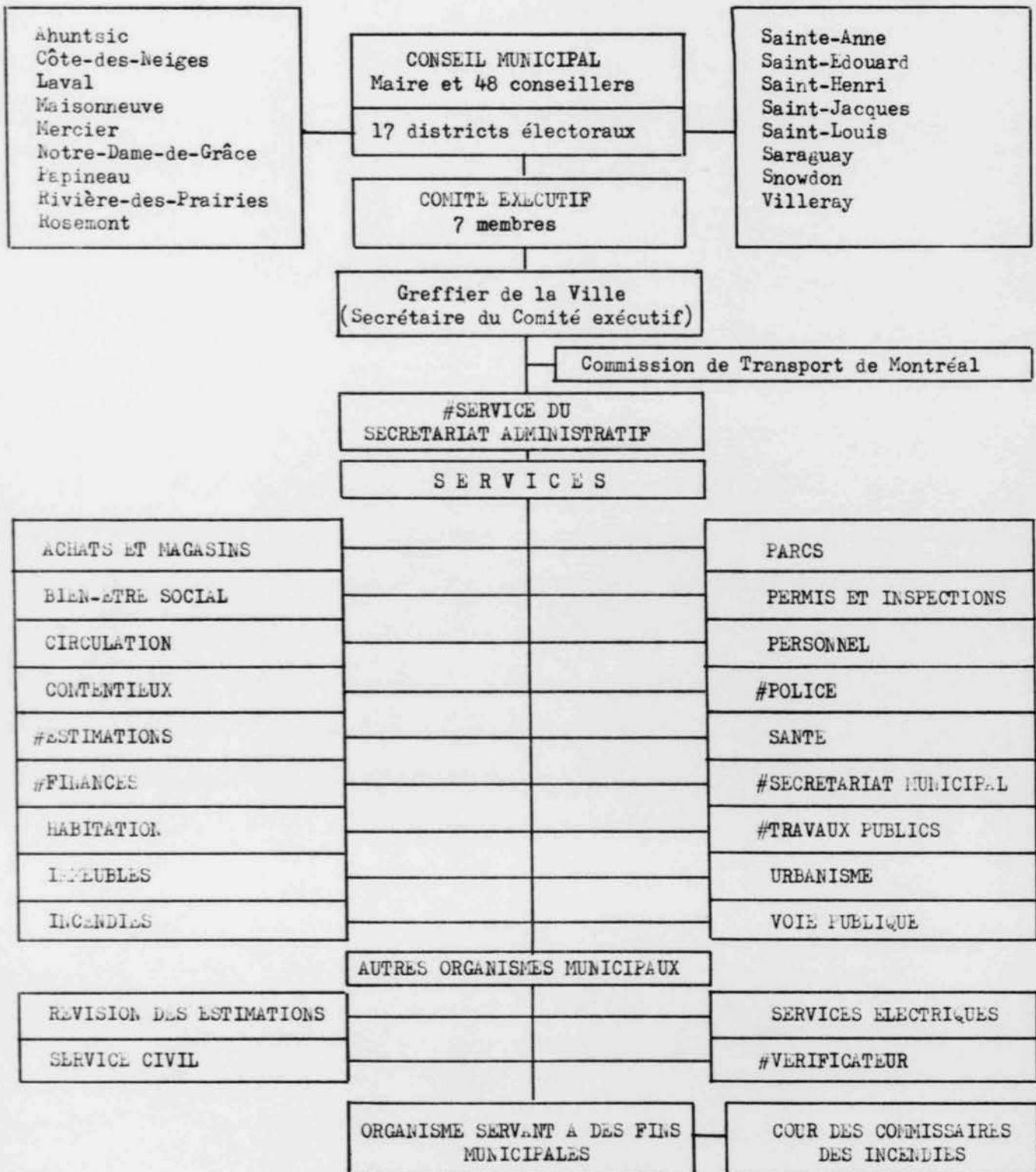
1. Généralités	pp. 46-47
2. Organismes intermunicipaux	pp. 47-48
3. Commissions d'étude intermunicipales	pp. 48 à 50 inclusivement
4. Commissions d'étude municipales	pp. 50 à 52 inclusivement
5. Autres commissions	pp. 52-53

### STATISTIQUES MUNICIPALES

p. 53

G O U V E R N E M E N T

STRUCTURE ADMINISTRATIVE  
de la  
VILLE DE MONTREAL



# Le directeur de ce service exécute certaines fonctions qui lui sont assignées par la charte. De plus, comme tous les directeurs de services, il exerce les fonctions découlant des règlements du conseil municipal.

VILLE DE MONTRÉAL — CITY OF MONTREAL  
MEMBRES DU CONSEIL — MEMBERS OF THE COUNCIL

MAIRE — MAYOR

Me JEAN DRAPEAU

COMITÉ EXÉCUTIF — EXECUTIVE COMMITTEE

*Président — Chairman:* Lucien Saulnier

*Président intérimaire — Acting Chairman:* Gerry Snyder

Fernand Drapeau

Jean Labelle

Maurice Landes

Gérard Niding

CONSEILLERS — COUNCILLORS

District d'Ahuntsic

District of Ahuntsic

Siège no 1 — Seat no. 1 Bourret, Roland  
Siège no 2 — Seat no. 2 Durivage, Claude  
Siège no 3 — Seat no. 3 Laliberté, Euclide

District de Laval

District of Laval

Siège no 1 — Seat no. 1 Saulnier, Lucien  
Siège no 2 — Seat no. 2 Sigouin, Roger  
Siège no 3 — Seat no. 3 Hanigan, Lawrence

District de Mercier

District of Mercier

Siège no 1 — Seat no. 1 LaSalle, Richard  
Siège no 2 — Seat no. 2 Desjardins, Fernand  
Siège no 3 — Seat no. 3 Landes, Maurice

District de Papineau

District of Papineau

Siège no 1 — Seat no. 1 Niding, Gérard  
Siège no 2 — Seat no. 2 Marchand, J.-Paul  
Siège no 3 — Seat no. 3 Roy, J.-Omer

District de Rosemont

District of Rosemont

Siège no 1 — Seat no. 1 Drapeau, Joseph-N.  
Siège no 2 — Seat no. 2 Bourque, J.-Benoit  
Siège no 3 — Seat no. 3 Guillet, Jean

District de Saint-Édouard

District of Saint Edward

Siège no 1 — Seat no. 1 Labelle, Jean  
Siège no 2 — Seat no. 2 Desjardins, Roméo  
Siège no 3 — Seat no. 3 Montpetit, Horace

District de Saint-Jacques

District of Saint James

Siège no 1 — Seat no. 1 Drapeau, Fernand  
Siège no 2 — Seat no. 2 Sénécal, Paul-Émile  
Siège no 3 — Seat no. 3 Bonin, Jean-Paul

District de Saraguay

District of Saraguay

Siège no 1 — Seat no. 1 Leblanc, Léonard

District de Côte-des-Neiges

District of Côte-des-Neiges

Siège no 1 — Seat no. 1 Charness, Gerald N. F.  
Siège no 2 — Seat no. 2 Lynch-Staunton, John  
Siège no 3 — Seat no. 3 Lortie, Léon

District de Maisonneuve

District of Maisonneuve

Siège no 1 — Seat no. 1 Lorange, Pierre  
Siège no 2 — Seat no. 2 Angers, Adrien  
Siège no 3 — Seat no. 3 Payette, Yvon

District de Notre-Dame-de-Grâce

District of Notre-Dame-de-Grâce

Siège no 1 — Seat no. 1 Bellin, James N.  
Siège no 2 — Seat no. 2 Brisebois, Jacques  
Siège no 3 — Seat no. 3 Parker, John N.

District de Rivière-des-Prairies

District of Rivière-des-Prairies

Siège no 1 — Seat no. 1 Masson, René  
Siège no 2 — Seat no. 2 Bourdon, Lionel

District de Sainte-Anne

District of Saint Ann

Siège no 1 — Seat no. 1 Colette, Albert  
Siège no 2 — Seat no. 2 Loiseau, Gérard  
Siège no 3 — Seat no. 3 Hanley, Frank

District de Saint-Henri

District of Saint Henry

Siège no 1 — Seat no. 1 Anfossi, Angelo  
Siège no 2 — Seat no. 2 Lacoste, Guy  
Siège no 3 — Seat no. 3 Lamarre, Yvon

District de Saint-Louis

District of Saint Louis

Siège no 1 — Seat no. 1 Alié, Fernand  
Siège no 2 — Seat no. 2 Brock, Hyman  
Siège no 3 — Seat no. 3 Forest, J.-P.

District de Snowdon

District of Snowdon

Siège no 1 — Seat no. 1 Snyder, Gerry  
Siège no 2 — Seat no. 2 Gagné, Lucien-H.  
Siège no 3 — Seat no. 3 Cohen, Abraham

District de Villeray

District of Villeray

Siège no 1 — Seat no. 1 Robert, Paul-Émile  
Siège no 2 — Seat no. 2 LaRoche, Jean  
Siège no 3 — Seat no. 3 Gagnon, Arthur

1. GENERALITES

. NOM

Ville de Montréal

. ETENDUE EN MILLES CARRES

66.03

. POPULATION

1,228,300 (Démographe - juin 1967)

. EVALUATION TOTALE DES BIENS-FONDS

\$7,458,697,805 (Mai 1968)

. VALEUR ESTIMEE PAR RAPPORT A LA VALEUR MARCHANDE

87%

2. L'AUTORITE MUNICIPALE

L'autorité municipale de la Ville de Montréal est constituée par un conseil et un comité appelé comité exécutif émanant de ce même conseil. Le conseil, sauf dans les cas où il est autrement statué, exerce tous les pouvoirs de la ville.

2.1- LE CONSEIL (Pouvoirs législatifs)

Le conseil se compose d'un maire et de 48 conseillers.

a. LE MAIRE

. MODE D'ELECTION

Par suffrage général (Propriétaires et locataires).

. TERME D'OFFICE

Quatre années (Le terme actuel expire en octobre 1970).

. DROIT DE VOTE

-Au conseil:

Lorsqu'il y a égalité son vote est prépondérant. Lorsque la majorité de tous les membres du conseil est requise, il peut voter mais n'a pas voix prépondérante.

-Au comité exécutif:

Comme tous les autres membres.

. DROIT DE VETO

Mitigé:

Le maire peut soumettre ses objections et forcer une deuxième étude par le conseil.

. TRAITEMENT

Salaire annuel de \$22,600 plus \$6,000 d'allocation de dépenses.

. POUVOIRS

Le maire est le premier magistrat de la ville et la représente en toutes fonctions honorifiques; soumet, quand il le juge à propos des observations et des suggestions au conseil et au comité exécutif; il est, d'office, membre du comité exécutif, membre de tous les comités et commissions nommés par le conseil et formés de conseillers, avec tous les pouvoirs, attributions et prérogatives attachés à ces fonctions; il a le pouvoir de convoquer des assemblées spéciales du conseil; exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les services administratifs et les officiers de la ville; a le droit de suspendre, en tout temps, un officier ou employé de la ville; remplit les autres devoirs et exerce les autres pouvoirs que la loi lui confère.

. MAIRE SUPPLEANT

C'est un conseiller nommé par le conseil pour un terme de trois mois. Il remplace le maire lorsque ce dernier s'absente. Il représente le maire en d'autres occasions. Il ne reçoit que sa seule rémunération comme conseiller.

b. LE CONSEIL, LES CONSEILLERS.

. NOMBRE DE CONSEILLERS

A l'heure actuelle, il y a 48 conseillers. L'ancienne limite était de 45 conseillers. Cependant, trois conseillers nouveaux se sont ajoutés avec l'annexion de Rivière-des-Prairies et de Saraguay. La Ville peut augmenter le nombre de conseillers selon que des municipalités voisines viennent s'annexer au territoire de Montréal. Dans ce cas, la Ville de Montréal fixe le nombre de conseillers pour les territoires annexés.

Le nombre de conseillers n'est pas soumis à l'approbation des électeurs. Les électeurs-proprétaires n'ont rien à y voir. Cependant, de façon indirecte le nombre de conseillers augmente lors de l'annexion d'une municipalité voisine, alors que le conseil de la dite municipalité se prononce par un vote décisif et que les électeurs-proprétaires de cette municipalité donnent leur approbation par voie de referendum.

. TERME D'OFFICE

Comme le maire, les conseillers sont élus pour un terme de quatre ans. Le terme actuel expire en octobre 1970.

. DISTRICTS ELECTORAUX

- Nombre:

Le territoire de la ville de Montréal comprend 17 districts électoraux. Ces districts comprennent 37 quartiers.

- Représentation:

Trois conseillers pour chacun des quinze anciens districts et trois conseillers pour les nouveaux territoires annexés de Rivière-des-Prairies (2), et de Saraguay (1).

. TRAITEMENT

Chaque conseiller reçoit un salaire annuel de \$3,500 plus \$1,500 d'allocation de dépenses.

. DEVOIRS DES CONSEILLERS

Doivent assister aux assemblées et participer de façon active aux décisions. Ne doivent pas s'absenter de trois séances régulières sans raison ou permission. Ils sont tenus de voter lorsque requis.

. PRESIDENT DU CONSEIL

Le maire ou le maire suppléant. Lorsque les deux sont absents, c'est un membre choisi au sein du conseil qui préside.

. ASSEMBLEES DU CONSEIL

- Nombre et date:

Quatre assemblées régulières doivent être tenues chaque année aux trimestres: la première en mars, la deuxième en juin, la troisième en septembre et la dernière en décembre. Toute autre assemblée spéciale ne peut être convoquée qu'à la demande du maire ou du comité exécutif.

- Durée:

Suivant les sujets à l'ordre du jour, les assemblées durent ordinairement une ou deux soirées.

- Présence de fonctionnaires:

Le greffier et ses assistants.

- Exécution du travail:

D'ordinaire, le travail du conseil s'exécute à un rythme accéléré, mais tout dépend du nombre et de la nature des items inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée.

- Députations:

C'est le comité exécutif, et non le conseil, qui reçoit et entend les députations.

. POUVOIRS DU CONSEIL

Le conseil exerce tous les pouvoirs de la ville qui ne sont pas attribués autrement par la charte. Il élit les membres qui doivent former le comité exécutif et, remplit les vacances qui peuvent se produire au sein de ce même comité. Il approuve, rejette, amende ou retourne tout rapport que le comité exécutif lui soumet. Sur rapport du comité exécutif, il nomme, suspend ou destitue les directeurs de services. Il peut, de sa propre initiative ou à la demande du comité exécutif, instituer les commissions d'études et d'enquêtes, qu'il juge nécessaires. Ses pouvoirs de réglementation s'appliquent, de façon spécifique, aux diverses matières déterminées par la charte et, de façon générale, à tout ce qui concerne la bonne administration des affaires de la ville, l'intérêt public et le bien-être de sa population. Il peut, par règlement, autoriser le comité exécutif à édicter des ordonnances en rapport avec tout règlement, et cette autorisation doit spécifier l'objet de chacune d'elles. Parmi les pouvoirs spécifiques que la charte attribue au conseil, il convient de mentionner ceux qui ont trait au budget. En effet, avant le 16 avril de chaque année, à moins d'un délai accordé par le lieutenant-gouverneur en conseil, le conseil, sur recommandation du comité exécutif, qui les soumet, peut adopter les règlements et résolutions requis pour imposer les taxes, permis et licences compris dans le revenu probable de l'exercice suivant, ainsi que le budget. Il ne peut les rejeter mais il peut les amender aux conditions prescrites par la charte.

2.2- LE COMITE EXECUTIF (Pouvoirs exécutifs)

Les fonctions exécutives du gouvernement de la ville de Montréal sont exercées par un comité appelé comité exécutif.

. COMPOSITION

Le maire (membre d'office), le président, le vice-président et quatre autres membres. Le quorum des assemblées du comité est de quatre.

. NOMINATION

A la première assemblée du conseil dans les 30 jours de l'élection, le maire propose son choix pour la nomination des membres du comité exécutif. Ce choix peut cependant être modifié par le conseil municipal.

. CHOIX DES MEMBRES

Les membres du comité exécutif sont choisis parmi les conseillers. Les conseillers nommés membres du comité exécutif conservent leur siège au conseil et ont droit de voter sur toute proposition, question ou rapport soumis au conseil. Les membres du comité exécutif sont rééligibles.

. CHOIX DU PRESIDENT

Le président du comité exécutif est désigné par tout le conseil, lors de l'élection de ce comité, parmi les six conseillers élus pour en faire partie. Le conseil nomme en même temps un président intérimaire du comité exécutif.

. VOTE DU PRESIDENT

Chaque membre du comité a un vote; lorsqu'il y a partage égal de voix, le président a un vote prépondérant.

. TRAITEMENT

- Membre du comité exécutif:

Salaire annuel de \$10,000 plus \$4,000 d'allocation de dépenses. En outre, il reçoit le salaire et l'allocation de dépenses versées au conseiller;

- Président du comité exécutif:

Salaire annuel de \$18,000 plus \$5,000 d'allocation de dépenses. Il reçoit en plus le salaire et l'allocation de dépenses versés au conseiller.

- Président intérimaire du comité exécutif:

Salaire annuel de \$14,000 plus allocation de \$4,000 plus salaire et allocation comme conseiller.

. DEVOIRS ET POUVOIRS DU COMITE EXECUTIF

Le comité exécutif a les pouvoirs et devoirs qui lui sont attribués par la charte. Il doit faire des règles pour sa gouverne et sa régie interne et il peut les modifier s'il le juge opportun. Mais ces règles et ces modifications ne doivent pas être contraires à celles du conseil. Ses décisions doivent être prises en séance. Il prépare et soumet au conseil:

- a) le budget annuel, qui doit être produit au bureau du greffier le ou avant le 15 mars de chaque année;
- b) toute demande pour l'affectation du produit des emprunts et pour tout autre crédit requis;
- c) tous les règlements;
- d) toute demande pour virement de fonds ou de crédits déjà votés;
- e) tout rapport sur les taxes, permis ou licences qui doivent être imposés;
- f) tout rapport recommandant l'octroi de franchises et de privilèges;
- g) tout rapport se rapportant à l'échange ou à la location par bail emphytéotique d'un immeuble appartenant à la cité et en outre à la location de ses biens meubles ou immeubles, lorsque la durée du bail excède un an;
- h) tout autre rapport dont l'objet n'est pas déclaré de la juridiction exclusive du comité exécutif.

Le comité exécutif doit soumettre au conseil tous les projets de contrats autorisant une dépense excédant cinq mille dollars. Cependant, par règlement du conseil, il peut être autorisé à octroyer, sans soumission, des contrats qui entraînent une dépense n'excédant pas dix mille dollars. Sous réserve des droits du conseil quant aux matières qui sont de sa juridiction, le comité exécutif est responsable des affaires de la ville. Il veille à ce que la loi, les règlements et les contrats soient observés et exécutés. A ces fins, il peut de sa propre initiative prendre toutes les mesures qu'il juge utiles et transmettre aux directeurs des services les instructions appropriées. Par son président, il peut requérir directement de tout fonctionnaire ou employé municipal tous les renseignements dont il a besoin. C'est le comité exécutif qui sert d'intermédiaire entre le conseil et les

services. Il fixe les salaires de tous les fonctionnaires à l'exception de ceux qui relèvent exclusivement du conseil. Sur rapport du service intéressé le comité exécutif dispose de divers pouvoirs que la charte détermine, comme d'accepter à titre gratuit des biens meubles ou immeubles pour fins municipales, de donner des noms aux rues, de conclure des ententes pour divers usages, de suspendre l'émission de permis de construction, etc. Enfin, c'est le comité exécutif qui dresse le budget, qui doit maintenir l'équilibre entre le revenu et les dépenses et pourvoir aux crédits pour des fins déterminées par la charte.

### 3. POUVOIRS JUDICIAIRES

Le pouvoir d'adopter des règlements comporte celui de les mettre à exécution. Le pouvoir judiciaire consiste à régler les litiges que suscite l'application des règlements et à imposer les sanctions prévues par la loi à ceux qui les enfreignent. Les administrateurs municipaux, ayant le devoir de faire observer les lois et les règlements pour le bon ordre et le bien-être de la collectivité, ont pourvu à l'établissement d'un appareil judiciaire adéquat et efficace. Certains employés municipaux sont, à cause de leur fonction, appelés à faire respecter les règlements et les lois (police, permis et inspections). La charte indique que le maire et les conseillers sont, durant leur mandat, juges de paix ex-officio pour la ville et le district de Montréal.

La Cour municipale de Montréal occupe une place importante dans les structures municipales.

#### 1. COMPOSITION

- . Le juge en chef et onze juges nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil;
- . Le greffier de la Cour, un adjoint et des assistants-greffiers nommés par le comité exécutif;
- . Huissiers: le juge municipal en chef, avec l'autorisation du conseil, peut en nommer;
- . Constables: tout juge municipal a le droit de requérir les services des constables de la ville pour les fins de la justice; Toutes ces personnes sont rétribuées par la ville.

## 2. SEANCES

A l'hôtel de ville ou à tout autre endroit que le conseil désigne. La Cour municipale peut siéger chaque jour juridique et simultanément en plusieurs divisions.

## 3. JURIDICTION

La juridiction de la Cour municipale de la ville de Montréal est multiple, puisque les juges de la Cour sont également magistrats. Cette juridiction s'étend à l'ensemble du code criminel, aux statuts provinciaux et à d'autres objets comme le recouvrement de taxes et de redevances quelconques imposées par règlements, le recouvrement de cotisations, permis, licences, et toute autre matière prescrite par la charte.

## 4. PROCEDURE ET EXECUTION DES JUGEMENTS

La procédure et l'exécution des jugements de la Cour municipale de la ville de Montréal sont indiquées et précisées dans la charte de la Ville, dans les statuts provinciaux ou fédéraux.

Outre les structures juridiques municipales, il existe, à Montréal, d'autres tribunaux de juridiction civile ou criminelle ou des tribunaux administratifs. Il y a lieu de faire mention des tribunaux suivants: la Cour Provinciale, la Cour Supérieure, la Cour d'Appel (juridiction civile et criminelle), la Cour du Coroner, la Cour du Bien-Etre Social, la Cour des Sessions de la Paix, la Commission des Relations Ouvrières, le Bureau des Expropriations de Montréal, la Régie des Services Publics, la Régie des Alcools, la Régie Provinciale des Transports, la Régie de l'Electricité et du Gaz, la Régie des Eaux. On peut y rattacher également le Commissariat des Incendies qui enquête pour déterminer la cause d'un incendie.

## 4. COMMISSIONS ET ENQUETES

Le conseil peut en tout temps, de sa propre initiative ou à la demande du comité exécutif, nommer des commissions et les charger de l'étude ou de l'investigation de tous faits, matières ou questions qu'il juge à propos de leur soumettre.

. NOMBRE ET NATURE DES COMMISSIONS

Variable et selon les besoins. Par exemple, le conseil peut, par règlement constituer les commissions suivantes: commission d'hygiène, commission des bibliothèques, commission du service municipal, commission technique, commission de sécurité publique, commission pour étudier l'opportunité de certains projets, commission pour la refonte complète de la charte et des règlements, "Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal", "Commission Jacques-Viger", commission métropolitaine des parcs, etc.,

. MEMBRES

La qualité des membres dépend des circonstances et des besoins: conseillers et autres citoyens compétents; personnes choisies en entier ou en partie en dehors du conseil ou du comité exécutif; directeurs de services; spécialistes et professionnels; corps publics; etc...

. TRAITEMENT

Le traitement des membres est déterminé par le conseil ou par la charte, selon les cas.

## 5. ELECTIONS

. EPOQUES DES ELECTIONS

L'élection du maire et des conseillers a lieu le quatrième dimanche d'octobre. Les élections se tiennent tous les quatre ans.

. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- A la charge de conseiller:

Peut-être mise en candidature et être élue conseiller si elle n'en est pas déclarée incapable par une disposition de la charte, toute personne qui est électeur de la ville depuis au moins trois ans et qui réside depuis au moins deux ans dans la ville ou dans l'une des municipalités membres de la Corporation de Montréal Métropolitain. Toutefois, si elle ne réside pas dans la ville, elle ou son conjoint doit posséder à titre de propriétaire dans la ville des bienfonds d'une valeur d'au moins deux mille dollars, déduction faite de toute charge les grevant, cette

valeur s'établissant par le rôle d'évaluation en vigueur à la date de la mise en candidature.

- À la charge de maire:

Nul ne peut-être mis en candidature pour la charge de maire s'il n'est électeur et ne réside dans la ville depuis au moins trois ans.

. DEPOT DU CANDIDAT

Un candidat doit obtenir un bulletin de nomination moyennant un dépôt de \$100 en espèces, lequel sera remboursé si le candidat est officiellement mis en nomination pour la charge de maire ou de conseiller. Le bulletin portant la signature de 10 personnes doit être remis à l'officier d'élection ou son assistant en même temps qu'une somme de \$200.00 laquelle sera remboursable si l'aspirant est élu ou obtient au moins la moitié du nombre de votes récoltés par le candidat victorieux.

. GENS ELECTORAL

Les personnes suivantes âgées de 21 ans révolus, citoyens canadiens et non frappées d'incapacité légale ni autrement privées du droit de voter par la charte, sont électeurs et sont inscrits sur la liste des électeurs, à savoir:

- toute personne inscrite au rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire de biens-fonds dans la municipalité;
- toute personne inscrite au rôle de perception des taxes personnelles en vigueur comme occupant ou locataire d'un immeuble dans le district pour lequel la liste est faite;
- le mari de toute femme mariée sous le régime de la communauté de biens lorsque cette femme mariée est inscrite au rôle d'évaluation;
- toute corporation possédant un immeuble, ou payant taxe à la ville, par l'entremise d'un représentant dûment autorisé à cet effet par une résolution portant le sceau de la corporation concernée.

. CONFECTION DES LISTES

Avant le 23 août de chaque année où une élection générale doit avoir lieu l'estimateur dresse ou fait dresser pour chacun des

districts de la ville une liste des personnes possédant le cens électoral.

Le greffier est tenu de fournir à tout contribuable qui en fait la demande et moyennant honoraire, une copie de toute liste électorale préparée conformément aux exigences de la charte.

. OFFICIER L'ELECTION

Le greffier de la ville agit comme président de toute élection.

. REFERENDUMS

Le conseil peut soumettre en tout temps, par règlement ou résolution, à l'ensemble des électeurs ou seulement à une catégorie d'électeurs, toute affaire ou question touchant des intérêts de la ville et sur laquelle il juge à propos de connaître l'opinion des électeurs ou des propriétaires fonciers.

6. DOCUMENTATION

. CHARTE

Pour obtenir une copie de la charte de Montréal on doit s'adresser à l'Imprimeur de la Reine, Hôtel du gouvernement, Québec.

On peut également se procurer une codification administrative de la ville de Montréal en adressant un chèque ou un mandat poste au montant de \$5.00 au Directeur du Service des Finances, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal.

. REGLES DE PROCEDURES

On doit s'adresser au greffier de la ville de Montréal pour ce qui concerne les règles de procédures du conseil municipal et du comité exécutif.

. ORDRE DU JOUR  
PROCES-VERBAUX

On doit s'adresser au greffier de la ville de Montréal pour ce qui regarde l'ordre du jour et les procès-verbaux du conseil municipal et du comité exécutif.

---

S E R V I C E S  
A D M I N I S T R A T I F S

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### a. GENERALITES

#### . CONSTITUTION

D'après sa charte, la Ville de Montréal, pour fins administratives:

- a. doit avoir des officiers municipaux, i.e., greffier, trésorier ou directeur des finances, secrétaire administratif, chef de police, directeur des travaux publics, estimateur, vérificateur, dont les fonctions et attributions sont prescrites dans la charte;
- b. doit avoir des services administratifs;
- c. peut, par règlement:
  - fusionner ou abolir ces services;
  - créer de nouveaux services;
  - déterminer les fonctions de ces services.

#### . NOMBRE DE SERVICES

A l'heure actuelle, la ville de Montréal compte 19 services administratifs auxquels il faut ajouter trois organismes (Bureau du vérificateur, Bureau de revision des estimations, Commission du service civil) qui sont aussi considérés comme des services au point de vue de leur administration.

#### . SECRETAIRE ADMINISTRATIF

##### - Nomination:

Sa nomination, son renvoi ou sa suspension sont déterminés par un vote affirmatif des deux-tiers des membres du conseil présents en assemblée, indépendamment de tout rapport antérieur venant du comité exécutif.

##### - Tâches et prérogatives:

Le secrétaire administratif de la ville est un chargé de coordination entre le comité exécutif et les divers services administratifs.

Les dispositions de la charte qui ont trait aux directeurs de services s'appliquent également au secrétaire administratif, et le conseil peut dans un règlement définir ses tâches et ses prérogatives.

Il doit remplir toutes les tâches que lui assigne le comité exécutif. A cette fin, les directeurs de services sont tenus de lui fournir tous les rapports qu'il réclame.

Il doit transmettre au comité exécutif tous les renseignements utiles à la bonne administration de la ville ainsi que toutes les communications qui lui sont adressées pour le comité exécutif.

Il assiste aux séances du comité exécutif et peut faire au conseil rapport de toute question qui, à son avis, devrait être portée à sa connaissance. S'il le juge à propos, il a droit de verser au dossier ses propres conclusions sur toute affaire soumise au comité exécutif.

En l'absence du secrétaire administratif de la ville c'est le sous-secrétaire administratif de la ville qui coordonne les activités des services municipaux.

#### . DIRECTEURS DE SERVICES

Tous les directeurs de services sont nommés suspendus ou destitués par le conseil, sur rapport du comité exécutif.

Le comité exécutif a le pouvoir d'autoriser quelqu'un à remplacer temporairement un directeur de service mais dans aucun cas pendant une période excédant 90 jours, laquelle peut être renouvelée pour une autre période d'au plus 90 jours.

Les directeurs de services, sauf prescription contraire de la charte, répondent directement au comité exécutif de l'administration de leur service respectif. Ils choisissent, nomment et remplacent leurs employés subalternes, avec l'approbation du comité exécutif.

À la demande du comité exécutif, ils doivent lui fournir tout rapport ainsi que leurs avis, verbal ou écrit, sur toute question concernant leur service.

#### . PERSONNEL DES SERVICES

Les fonctions et devoirs du personnel des divers services administratifs sont déterminés par la charte et par des règlements qui doivent être conciliables avec celle-ci.

## b. DESCRIPTION DES FONCTIONS

L'objet de cette section est de décrire de façon sommaire les fonctions des divers services administratifs de la Ville. Inutile d'ajouter que ces fonctions sont nombreuses, variées et souvent fort complexes. Elles témoignent des exigences que pose le phénomène de l'urbanisation surtout lorsqu'il s'agit d'un phénomène à grandes dimensions comme celui de l'agglomération montréalaise.

### ACHATS ET MAGASINS

Créé le 13 mai 1941, le Service des achats et magasins est responsable de l'achat et de l'emmagasiner de toutes les marchandises utilisées par la Ville aux meilleures conditions possibles. Tous les services administratifs font leurs achats par son entremise. Il comporte quatre sections (achats, magasins, technique, récupération) et est responsable de l'écoulement des articles désuets ainsi que de la préparation des ventes à l'enchère de véhicules et matériaux qui n'ont plus d'utilité.

Employés: 301

Budget 1968-69: \$3,274,954.

### BIEN-ETRE SOCIAL

Créé le 13 mai 1941, le Service du bien-être social exerce ses activités:

a) soit en vertu de la loi de l'assistance publique du Québec: admissibilité de personnes ou de familles (résident dans les limites de la Ville) aux prestations d'assistance publique à domicile; placement d'adultes ou d'enfants; inhumation des personnes nécessiteuses; paiement des sommes prévues par la loi;

b) soit en vertu de certains règlements municipaux et de la charte de Montréal: exonération des comptes de taxe d'eau et paiement des frais de transport des personnes nécessiteuses; surveillance des quêtes publiques; fonctionnement du Centre de Réhabilitation Meurling; partage des subventions annuelles que la Ville accorde; admissibilité à une carte d'identité.

Le Service du bien-être social s'occupe également de réhabilitation auprès des foyers désunis. Il est appelé à entrer en liaison avec les diverses cours de justice.

Employés: 387

Budget 1968-69: \$4,475,779.

### CIRCULATION

Créé le 3 juin 1955, le Service de la circulation effectue des enquêtes et des comptages pour établir scientifiquement les besoins de la circulation et du stationnement. Il analyse les rapports d'accidents et recommande les moyens de prévention appropriés. Il administre les autoparcs de la Ville et exerce une surveillance sur les terrains de stationnement de l'entreprise privée. Il met en place sur la voie publique les panneaux de signalisation et trace sur la chaussée les marques requises, approuve l'emplacement des postes de taxis, établit des rues à sens unique et règle tous les travaux et activités susceptibles d'entraver la circulation.

Employés: 341

Budget 1968-69: \$912,921.

### CONTENTIEUX

Créé le 19 mars 1921, le Service du contentieux prépare et présente à la législature provinciale les modifications à la charte, rédige les règlements nouveaux ou les modifications aux règlements existants, voit à la rédaction des textes des emprunts et assiste aux négociations de ces mêmes emprunts. Il représente la Ville devant les tribunaux, devant le Bureau des expropriations de Montréal, devant le Bureau de revision des estimations, et devant toutes les régies instituées par le gouvernement provincial ou fédéral.

Il répond à toutes les demandes d'opinions que le secrétaire administratif lui transmet, soit à la demande du comité exécutif, soit à la demande des divers services municipaux. Par son Bureau des réclamations, il rejette ou accepte, après étude, les réclamations en dommages adressées à la Ville. Les avocats qui représentent le Service de la police auprès des tribunaux de juridiction criminelle et les avocats, greffiers, fonctionnaires attachés à la Cour municipale relèvent de sa compétence.

Le notaire de la Ville et ses adjoints font partie du Service du contentieux et préparent les divers actes notariés (vente, louage, servitudes) que la Ville est appelée à passer.

Employés: 198

Budget 1968-69: \$1,810,795.

### ESTIMATIONS

Créé le 22 février 1955. Le directeur du Service des estimations est l'estimateur de la Ville. Il est responsable de l'établissement des

valeurs foncières et des valeurs locatives de tous les immeubles situés dans les limites de la ville. Depuis 1964, un rôle d'évaluation foncière doit être déposé tous les ans. Ces valeurs servent de base à l'imposition des taxes foncières, des taxes scolaires et des taxes personnelles d'eau et d'affaires.

De plus, l'estimateur doit répartir le coût des expropriations, de la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs. Il dresse annuellement la liste des jurés et la liste des compagnies opérant dans les limites de la ville. Il doit, de plus avant chaque élection, dresser la liste des électeurs de la ville.

Employés: 298

Budget 1968-69: \$2,322,020

#### FINANCES

Créé le 4 juin 1918. Le directeur du Service des finances est chargé:

- a) de conseiller la ville sur toute question financière;
- b) d'assurer la solvabilité de la Ville en contrôlant l'équilibre du budget et en vérifiant avant qu'il ne soit autorisé, que la Ville pourra faire le service de tout emprunt;
- c) de percevoir les revenus et de payer les dépenses;
- d) de garder et d'administrer les fonds et le portefeuille publics;
- e) d'administrer la dette: obtention de fonds par emprunts, paiement des intérêts, remboursement des emprunts, administration des fonds d'amortissement, surveillance des emprunts de la Commission de Transport de Montréal et de la Régie de la Place des Arts;
- f) de tenir la comptabilité de toutes les opérations et de préparer les rapports financiers.

Employés: 473

Budget 1968-69: \$7,743,342

### HABITATION

Créé le 27 novembre 1967, le Service de l'Habitation a pour fonctions de: a) tenir à jour un inventaire de la situation du logement dans la ville; b) dans les zones de rénovation urbaine définies par le service d'Urbanisme, préparer les plans des travaux de construction, de restauration, d'aménagement ou de démolition, et de coordonner l'exécution de ces travaux; c) dans les zones de rénovation urbaine définies par le service d'Urbanisme, administrer provisoirement tous les immeubles que la Ville a acquis ou construits pour les fins susdites; d) appliquer le code du logement; e) appliquer et faire connaître les règlements prévoyant des subventions pour la restauration, la démolition, la reconstruction ou la location des immeubles; f) donner l'assistance requise aux personnes déplacées par les travaux de rénovation urbaine ou par les travaux des pouvoirs publics et les reloger s'il y a lieu; g) faire des recherches sur les techniques de construction domiciliaire; h) susciter, animer et encourager la participation des citoyens à la conservation et à l'amélioration de l'habitat urbain; i) dans l'élaboration de tout programme public d'aménagement de logements ou d'ensembles domiciliaires, informer le service d'Urbanisme des études et des projets en cours.

Employés: 63

Budget 1968-69: \$894,415

### IMMEUBLES

Créé le 27 novembre 1967, le Service des immeubles est chargé de l'entretien des bâtiments, de la gestion foncière et de l'exploitation des immeubles que le Comité exécutif détermine. Il planifie l'occupation la plus rationnelle et la plus économique des immeubles de la Ville et établit annuellement pour le conseil l'inventaire au 30 avril des immeubles appartenant à la Ville. Les ventes d'immeubles, la location des salles municipales, l'exploitation des marchés, des restaurants et de la Terre des Hommes, les expertises d'évaluation relatives aux expropriations relèvent aussi de ce service.

Employés: 1,410

Budget 1968-69: \$10,257,010

### INCENDIES

Créé le 6 décembre 1928, le Service d'incendie est un corps public à structure para-militaire dont la mission consiste à assurer la protection des citoyens de Montréal contre les incendies et les autres

sinistres pouvant menacer leur vie et leurs biens. Il veille à l'observance des règlements relatifs à la prévention des incendies et des explosions. Il fait l'inspection des bâtiments et assure le bon fonctionnement d'un réseau d'avertisseurs. Son Centre d'entraînement assure la formation nécessaire aux nouveaux pompiers ainsi que le perfectionnement du personnel régulier. Le Service d'incendie mène des campagnes d'éducation auprès du grand public. Il est en outre doté d'une organisation de secours, d'une clinique médicale, d'une philharmonique et d'une chorale. Les sapeurs-pompiers ont leur propre aumônier.

Du Service d'incendie relève également l'organisme de protection civile. Ce dernier groupe les services compétents du Gouvernement du Canada, de la Province de Québec et de la Ville et pourvoit aux mesures d'urgence en cas de désastres naturels ou militaires.

Employés: 2,498

Budget 1968-69: \$19,572,290

#### PARCS

Créé le 3 mars 1953, le Service des parcs:

- a) nettoie, répare et entretient des jardins et des bois, des terrains de jeu et de récréation ainsi que leurs appareils, accessoires et clôtures;
- b) forme des groupes pour la pratique des sports et de l'activité de loisirs;
- c) plante, cultive, entretient et coupe arbres, plantes et fleurs pour les parcs, rues et places;
- d) administre le Jardin botanique, le Jardin des merveilles, le centre sportif Maisonneuve, le planétarium Dow et l'aquarium Alcan.

Employés: 1,871 (4,100, été de 1967)

Budget 1968-69: \$12,673,508

#### PERMIS ET INSPECTIONS

Créé le 16 janvier 1961, le Service des permis et inspections est chargé de la mise à exécution des lois et de tous les règlements régissant: a) le zonage; b) la construction en général; c) la

plomberie; d) certains établissements particuliers; e) l'installation de certaines choses particulières comme les enseignes; f) les permis annuels imposés sous forme de taxes spéciales ou personnelles reliées à l'exploitation de certains commerces et activités. Il étudie toutes demandes de permis, examine plans et devis, autorise ou refuse l'émission de ces permis.

La répartition des activités du Service s'échelonne sur quatre divisions: construction, plomberie, occupation et administration.

Employés: 326

Budget 1968-69: \$2,634,816

#### PERSONNEL

Créé le 28 mars 1961, le Service du personnel négocie et administre les conventions collectives de travail pour toutes les catégories d'employés municipaux. Il administre les plans de classification, d'évaluation et de rémunération, détermine les qualités requises pour l'exercice de toute fonction, recrute les candidats requis par les services municipaux et prescrit le genre d'examen que doivent subir les candidats. Le bureau des pensions relève de la juridiction de ce service.

Employés: 78

Budget 1968-69: \$585,754

#### POLICE

Organisé en 1843 alors qu'il comptait 51 agents sous la responsabilité d'un chef, le Service de la police reçut sa reconnaissance officielle le 6 décembre 1928. Aujourd'hui le 19<sup>ème</sup> chef de police prend place parmi les directeurs de services de la Ville de Montréal et dirige plus de 4,000 employés, répartis en trois départements: administration, sûreté et gendarmerie.

Les responsabilités de ce Service sont de protéger les personnes et la propriété, de maintenir la paix et l'ordre public, d'empêcher et de déjouer le crime, d'appréhender les criminels.

Pour y parvenir, le Service de la police doit voir à la surveillance continue des événements dans toute la cité, à la suppression des conditions qui contribuent à la criminalité, à l'enquête des crimes, à l'arrestation des délinquants, à la répression du vice-organisé, à l'application des lois et règlements.

### SANTE

Créé le 4 juin 1918, le Service de santé: a) recueille, compile, et interprète les statistiques démographiques et les statistiques sur la santé publique; b) lutte contre les maladies contagieuses; c) exerce un contrôle sur la pollution atmosphérique, surveille les approvisionnements d'eau, de lait et de viande, les établissements alimentaires, la salubrité des logements et veille à éliminer les nuisances publiques; d) fait subir des examens médicaux aux manipulateurs d'aliments, émet des certificats de vaccination et d'immunisation aux voyageurs; e) examine les candidats aux emplois municipaux ainsi que les personnes qui réclament une indemnité de la Ville à la suite d'accidents; f) veille à la diffusion d'information publique sur l'éducation sanitaire et l'enseignement de l'hygiène; g) assure le fonctionnement de 17 cliniques dentaires à l'intention des enfants de 14 ans et moins; h) coordonne le travail de la lutte antituberculeuse avec la collaboration d'organismes privés par un fichier central et une clinique de radiologie pulmonaire; i) s'occupe des problèmes relatifs à l'hygiène maternelle, infantile, préscolaire et scolaire par son travail d'éducation sanitaire à domicile, dans les écoles et particulièrement dans les 49 consultations municipales.

Employés: 514

Budget 1968-69: \$4,350,066

### SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Créé le 1er octobre 1965. Voir la description des fonctions au début de ce chapitre.

A noter que le Centre de l'informatique, l'Office municipal du tourisme, la Section des recherches économiques et le Bureau de l'imprimeur de la Ville relèvent de ce service.

Employés: 301

Budget 1968-69: 3,274,954

### SECRETARIAT MUNICIPAL

Créé le 4 juin 1918. Le directeur du Service du secrétariat municipal est le Greffier de la Ville. Comme greffier du conseil municipal et secrétaire du comité exécutif, il rédige et distribue les procès-verbaux et résolutions. Il a la garde du sceau et des archives de la ville. Il publie les annonces et avis officiels, et reçoit les communications officielles adressées à la ville. Le bureau du maire et le bureau des conseillers relèvent de son service. Il prépare les élections municipales et remplit la fonction de président d'élection. Les bibliothèques, le bureau d'expédition et de réception du courrier, l'émission de la carte d'identité et la section de la photographie font aussi partie de son service.

Employés: 321

Budget 1968-69: \$3,121,515

### TRAVAUX PUBLICS

Créé le 4 juin 1918, le Service des travaux publics a pour fonctions de:

- a) préparer les devis, exécuter ou faire exécuter sous sa surveillance:
  - . les édifices publics et administratifs
  - . les structures et voies de communication de surface et souterraine
  - . les systèmes d'éclairage et de signalisation
  - . le système d'aqueduc et d'eaux usées
  - . l'aménagement des parcs, terrains de stationnement et espaces de verdure
- b) établir les lignes et niveaux régissant les implantations privées et publiques;
- c) coordonner tous les travaux exécutés sur le domaine public;
- d) entretenir les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la signalisation.

Employés: 2,270

Budget 1968-69: \$21,183,925

### URBANISME

Créé le 12 mai 1941, le Service d'urbanisme dresse un plan d'aménagement du territoire de la ville dans un cadre régional. En vue de sa mise en oeuvre, il soumet des projets de règlements, d'homologation et d'expropriation. Il veille à ce que tout projet de travaux publics, tout projet de cession ou de vente d'immeubles par la ville ou tout projet d'expropriation ou de lotissement soumis à celle-ci soit conforme au plan général.

Employés: 157

Budget 1968-69: \$1,425,276

### VOIE PUBLIQUE

Créé le 3 mars 1953, le Service de la voie publique a) nettoie, entretient et répare les chaussées et trottoirs; b) construit les rampes d'accès dans les trottoirs; c) entretient les rues et ruelles non pavées de la Ville; d) entretient le système d'éclairage des rues et ruelles; e) entretient et répare les puits; f) répand le sel et les abrasifs, déblaie, enlève et dispose de la

neige; g) enlève les ordures et les déchets; h) opère les incinérateurs et les décharges contrôlées; i) dirige les ateliers et garages municipaux et gère le parc véhicule et l'outillage de la Ville.

Employés: 2,603

Budget 1968-69: \$29,220,029

#### BUREAU DE REVISION DES ESTIMATIONS

Créé le 28 janvier 1938, le Bureau de revision des estimations est un organisme ayant les attributs d'un tribunal administratif. Ses fonctions sont définies dans la Charte de la Ville. Elles consistent à entendre et décider les contestations produites par les contribuables contre les estimations foncières et les valeurs locatives portées aux rôles d'évaluation dressés par l'Estimateur de la Ville.

Ce Bureau est formé de six (6) membres qui doivent consacrer tout leur temps à leurs fonctions. Les membres sont répartis en deux divisions de trois (3) membres chacune et ces divisions tiennent leurs séances de façon continue pour l'audition, l'étude et la décision des contestations.

Employés: 12

Budget 1968-69: \$140,273.

#### COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Créée le 15 novembre 1944, la Commission du service civil possède les attributions et devoirs suivants:

- a) préparer les questionnaires et faire subir les examens prescrits par le directeur du personnel aux candidats portés sur les listes d'admissibilité, ou retenir au besoin les services de personnes compétentes en vue de leur confier cette tâche;
- b) dresser les listes d'éligibilité et les transmettre au directeur du personnel.

Employés: 22

Budget 1968-69: \$192,703

#### COMMISSION DES SERVICES ELECTRIQUES

Créée le 27 juin 1910, la Commission des services électriques de la Ville de Montréal est un organisme de coordination dont le rôle est de construire, entretenir et administrer le réseau de conduits souterrains (fils) à l'intérieur des limites de la Ville. Les frais d'administration, d'entretien et d'immobilisations du réseau sont recouverts des usagers (Hydro-Québec, Commission de Transport de Montréal, Dominion Electric Protection Co., Service de Télécommunications du Canadien National, Service de Télécommunications du Canadien Pacifique, National Cablevision Ltd., et Cable T.V. Ltd.), lesquels paient un loyer annuel pour les canalisations, qu'ils ont réservées. Divers services municipaux font également grand usage du réseau pour les fins suivantes: éclairage des rues, avertisseurs d'incendie, téléphone du Service de la police, signalisation de la circulation, pompage des eaux et assainissement.

Employés: 83

Budget 1968-69: \$583,075

#### BUREAU DU VERIFICATEUR

Créé le 8 mai 1933, le Bureau du Vérificateur fait la vérification courante et détaillée des livres. Conjointement avec le directeur des finances il a la garde des portefeuilles de la Ville. Il doit vérifier les placements qui se font à même ce portefeuille. Son travail de vérification s'étend:

- . à la comptabilité de tous les services municipaux;
- . aux états financiers annuels préparés par le directeur des finances;
- . au revenu des divers fonds et à tout autre revenu de quelque provenance qu'il soit;
- . à tous documents, registres, livres, dossiers, pièces se rapportant au revenu municipal;
- . à toutes sommes d'argent appropriées et à tous engagements par le Conseil et le Comité exécutif;
- . à tous comptes de banque, argent en caisses des divers services; dépôts de banque, encaissements, etc;
  
- . au paiement des salaires et gages.

Le Vérificateur de la Ville a accès à tous les livres, registres, documents et pièces concernant la comptabilité et la finance de la Ville et il a le pouvoir d'exiger des chefs et employés des services tous renseignements nécessaires à son travail.

Le Vérificateur de la Ville est également vérificateur des diverses caisses de retraite des employés et vérificateur des organismes suivants: Commission athlétique de Montréal, Conseil des arts de la région de Montréal, Commission de transport de Montréal, Régie de la place des arts, Philharmonique des pompiers de Montréal. Les différents services de la Ville ont souvent recours au Vérificateur pour certaines tâches spécialisées.

En somme, dans l'exécution de ses prérogatives, le Vérificateur de la Ville est à la fois mandataire des administrateurs et mandataire des contribuables dont il doit sauvegarder directement ou indirectement les intérêts.

Employés: 25

Budget 1968-69: \$263,647

---

FINANCES  
MUNICIPALES

---

Budget 1968-69 et taux des taxes

BUDGET POUR L'EXERCICE 1968-69 ADOPTÉ PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL LE 10 AVRIL 1968

REVENU

Revenu ordinaire

Contributions foncières:

Taxe générale	\$ 78,229,846	
Surtaxe de \$0.30 par \$100 sur l'excédent d'évaluation au-delà de \$100,000, de tout immeuble dont l'évaluation au rôle dépasse \$100,000	7,212,500	
Pour fins scolaires	<u>125,133,707</u>	\$210,576,053
Taxe de vente (compensation)		43,000,000
Taxe d'affaires		30,536,445
Taxe sur les appareils de téléphone		1,600,000
Service de l'eau		48,211,355
Permis et privilèges		3,489,360
Amendes et frais		4,958,962
Intérêt		3,439,724
Loyers et concessions		3,387,691
Taxe d'amusement		3,509,328
Frais de services		2,307,078
Divers		1,550,198
Apports de fonds municipaux		1,575,377
Recouvrements de service de la dette:		
Gouvernement de la Province de Québec — Boulevard Métropolitain	\$ 1,703,579	
Municipalités desservies par la Commission de Transport de Montréal — Construction et équipement de métro	<u>5,692,122</u>	7,395,701
Remboursement par la Province des frais d'administration du service du bien-être social		4,000,000
Compensation de la taxe de vente provinciale aux: Fonds du Conseil des Arts de Montréal	\$ 358,931	
Régie de la Place des Arts	<u>1,256,606</u>	1,615,537
Subventions des gouvernements fédéral et provincial pour la protection civile		310,929
Contribution de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance		136,305
Quote-part du déficit de la Commission de Transport de Montréal qui doit être transmise à la ville de Montréal par les municipalités desservies par la Commission de Transport de Montréal		747,656
Subventions de la province de Québec:		
Spéciale	\$ —	
En lieu de taxes	<u>500,000</u>	500,000
<b>Revenu ordinaire</b>		<u>\$372,847,699</u>

Autre revenu

Taxe volontaire	\$ 32,000,000	
Surplus déclaré par le directeur des finances à son dernier rapport financier	<u>3,760,000</u>	35,760,000
<b>Total</b>		<u>\$408,607,699</u>

**DÉPENSES**  
**SERVICE DE LA DETTE**

<b>I — Service de la dette</b>			
a) Dépenses non recouvrables .....	\$ 77,146,380		
b) Dépenses à recouvrer .....	30,479,641		
	\$107,626,021		
c) Moins: recouvrements .....	30,479,641	\$ 77,146,380	
<b>ENSEIGNEMENT</b>			
II — Taxe scolaire .....			125,133,707
<b>AUTRE</b>			
III — Provision pour perte possible dans la perception des taxes .....			1,411,221
<b>GOVERNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES PUBLICS</b>			
<b>IV — Service du secrétariat administratif</b>			
a) Dépenses non recouvrables .....	\$ 3,274,954		
b) Dépenses à recouvrer .....	54,585		
	\$ 3,329,539		
c) Moins: recouvrements .....	54,585	3,274,954	
V — Service du contentieux .....			1,810,795
<b>VI — Service du secrétariat municipal</b>			
a) Dépenses non recouvrables .....	\$ 3,121,515		
b) Dépenses à recouvrer .....	5,000		
	\$ 3,126,515		
c) Moins: recouvrements .....	5,000	3,121,515	
<b>VII — Service des finances</b>			
a) Dépenses non recouvrables .....	\$ 7,743,342		
b) Dépenses à recouvrer .....	97,176		
	\$ 7,840,518		
c) Moins: recouvrements .....	97,176	7,743,342	
VIII — Service des achats et magasins .....			1,921,098
IX — Service des estimations .....			2,322,020
X — Bureau du vérificateur .....			263,647
XI — Service d'urbanisme .....			1,425,276
<b>XII — Service des travaux publics</b>			
a) Dépenses non recouvrables .....	\$ 21,183,925		
b) Dépenses à recouvrer .....	4,085,319		
	\$ 25,269,244		
c) Moins: recouvrements .....	4,085,319	21,183,925	
<b>XIII — Service de la voie publique</b>			
a) Dépenses non recouvrables .....	\$ 29,220,029		
b) Dépenses à recouvrer .....	2,221,375		
	\$ 31,441,404		
c) Moins: recouvrements .....	2,221,375	29,220,029	

XIV — Service des parcs			
a) Dépenses non recouvrables	\$ 12,673,508		
b) Dépenses à recouvrer	1,039,372		
	<u>\$ 13,712,880</u>		
c) Moins: recouvrements	1,039,372	\$ 12,673,508	
XV — Service de santé			4,350,066
XVI — Service du bien-être social			
a) Dépenses non recouvrables	\$ 4,475,779		
b) Dépenses à recouvrer	54,434,000		
	<u>\$ 58,909,779</u>		
c) Moins: recouvrements	54,434,000	4,475,779	
XVII — Service de la police			
a) Dépenses non recouvrables	\$ 31,494,077		
b) Dépenses à recouvrer	151,000		
	<u>\$ 31,645,077</u>		
c) Moins: recouvrements	151,000	31,494,077	
XVIII — Service d'incendie			19,572,290
XIX — Commission des services électriques			583,075
XX — Bureau de revision des estimations			140,273
XXI — Cour des commissaires des incendies			14,015
XXII — Service du personnel			585,754
XXIII — Commission du service civil			192,703
XXIV — Service de la circulation			
a) Dépenses non recouvrables	\$ 912,921		
b) Dépenses à recouvrer	1,938,931		
	<u>\$ 2,851,852</u>		
c) Moins: recouvrements	1,938,931	912,921	
XXV — Service des permis et inspections			2,634,816
XXVI — Service des immeubles			
a) Dépenses non recouvrables	\$ 10,257,010		
b) Dépenses à recouvrer	35,797,037		
	<u>\$ 46,054,047</u>		
c) Moins: recouvrements	35,797,037	10,257,010	
XXVII — Service de l'habitation			
a) Dépenses non recouvrables	\$ 894,415		
b) Dépenses à recouvrer	175,000		
	<u>\$ 1,069,415</u>		
c) Moins: recouvrements	175,000	894,415	
XXVIII — Pensions, assurance-santé et assurance-vie			12,734,006
XXIX — Achat d'équipement			1,500,000
XXXI — Dépenses générales d'administration mises à la disposition du Comité exécutif :			
Dépenses d'administration	\$ 5,218,687		
Temps supplémentaire	2,925,446		
Employés à remplacer	3,203,538	11,347,671	

XXXII — Dépenses imprévues à recouvrer .....	\$ 10,000,000	
Moins: recouvrements .....	<u>10,000,000</u>	—
<b>CONTRIBUTIONS</b>		
XXXIII — Corporation de Montréal Métropolitain .....		\$ 63,086
XXXIV — Corporation d'Habitations Jeanne-Mance .....		197,294
XXXV — Fonds du Conseil des Arts de Montréal .....		358,931
XXXVI — Régie de la Place des Arts .....		1,256,606
XXXVII — Protection civile .....		345,477
<b>AUTRES CHARGES</b>		
XXXVIII — Quote-part du déficit de la Commission de Transport de Montréal : Payable par la ville de Montréal .....	\$ 1,362,651	
A recevoir des autres municipalités desser- vies par la Commission de Transport de Montréal .....	<u>747,656</u>	2,110,307
XXXIX — Partie de la quote-part de la ville du coût des expropriations, égouts, pavages, trottoirs et autres améliorations locales .....		5,980,000
XL — Crédit pour dépenses contingentes .....		4,195,710
Dépenses à même le revenu ordinaire .....		<u>\$404,847,699</u>
<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS — ADDITIONNEL</b>		
XLI — Remboursement d'emprunts — Additionnel .....		940,000
<b>DÉPENSES CAPITALES</b>		
XLII — Dépenses capitales .....		2,820,000
		<u><u>\$408,607,699</u></u>

TAUX DES CONTRIBUTIONS FONCIÈRES  
ET DES TAXES DE L'EAU ET D'AFFAIRES  
Comparaison pour dix exercices

RATES OF REAL ESTATE TAX, WATER TAX AND BUSINESS TAX  
Comparison for ten fiscal years

	1968-69	1967-68	1966-67	1965-66	1964-65	1963-64	1962-63	1961-62	1960-61	1959-60
Contributions foncières par \$100 d'évaluation municipale										
Assessments on Real Estate per \$100 of Municipal Valuation										
Impôt foncier général —										
General Assessment on Real Estate	\$0.9728	\$0.9728	\$0.9228	\$0.9428	\$0.9428	\$0.9728	\$1.0875	\$1.0875	\$0.9641	\$1.0875
Surtaxes 8%	—	—	—	—	—	—	0.1022	0.1022	0.0923	0.1022
Taxe pour emprunts divers —										
Tax for Sundry Loans	—	—	—	—	—	—	0.01	0.01	0.01	0.01
Taxes d'excédents de pavages et d'excédents divers —										
Taxes for Excess Paving Costs and Sundry Excess Costs	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23
Entretien des trottoirs —										
Maintenance of Sidewalks	0.0972	0.0972	0.0972	0.0972	0.0972	0.0972	0.09	0.09	0.09	0.09
	<b>\$1.30</b>	<b>\$1.30</b>	<b>\$1.25</b>	<b>\$1.27</b>	<b>\$1.27</b>	<b>\$1.30</b>	<b>\$1.5197</b>	<b>\$1.5197</b>	<b>\$1.3864</b>	<b>\$1.5197</b>
Taxes scolaires — School Taxes										
Catholiques — Catholics	1.60	1.35	1.25	1.25	1.15	1.00	0.80	0.80	0.80	0.80
Protestants et Juifs —										
Protestants and Jewish	1.60	1.35	1.25	1.25	1.10	1.00	1.00	1.10	1.10	1.10
Neutres — Neutral:										
Individus — Individuals	1.60	1.35	1.25	1.25	1.10	1.00	1.00	1.10	1.10	1.10
Corporations	2.80	2.45	2.25	2.20	1.90	1.65	1.65	1.65	1.65	1.65
Total — Catholiques — Catholics	<b>\$2.90</b>	<b>\$2.65</b>	<b>\$2.50</b>	<b>\$2.52</b>	<b>\$2.42</b>	<b>\$2.30</b>	<b>\$2.3197</b>	<b>\$2.3197</b>	<b>\$2.1864</b>	<b>\$2.3197</b>
Protestants et Juifs —										
Protestants and Jewish	<b>\$2.90</b>	<b>\$2.65</b>	<b>\$2.50</b>	<b>\$2.52</b>	<b>\$2.37</b>	<b>\$2.30</b>	<b>\$2.5197</b>	<b>\$2.6197</b>	<b>\$2.4864</b>	<b>\$2.6197</b>
Neutres — Neutral:										
Individus — Individuals	<b>\$2.90</b>	<b>\$2.65</b>	<b>\$2.50</b>	<b>\$2.52</b>	<b>\$2.37</b>	<b>\$2.30</b>	<b>\$2.5197</b>	<b>\$2.6197</b>	<b>\$2.4864</b>	<b>\$2.6197</b>
Corporations	<b>\$4.10</b>	<b>\$3.75</b>	<b>\$3.50</b>	<b>\$3.47</b>	<b>\$3.17</b>	<b>\$2.95</b>	<b>\$3.1697</b>	<b>\$3.1697</b>	<b>\$3.0364</b>	<b>\$3.1697</b>
Taxe foncière spéciale pour le coût du service de la dette et pour le coût de l'entretien du Boulevard Métropolitain, par \$100 d'évaluation municipale —									\$0.1333	—
Special Real Estate Tax for Debt Service Cost and Expense of Maintenance of the Metropolitan Boulevard, per \$100 of Municipal Valuation	—	—	—	—	—	—	—	—	\$0.1333	—
Surtaxe de \$0.30 par \$100 sur l'excédent d'évaluation au-delà de \$100,000, de tout immeuble dont l'évaluation au rôle dépasse \$100,000 —										
Surtax of \$0.30 per \$100 on the excess over \$100,000 of assessed value, of any immovable shown on the roll at an assessed value exceeding \$100,000	\$0.30	\$0.30	—	—	—	—	—	—	—	—
Taxe de l'eau — Water Tax										
Ville de Montréal — City of Montreal										
Eau sur valeur locative —										
Water Based on Rental	5.90%	5.90%	6.10%	6.25%	6.25%	6.38%	6.00%	6.00%	6.00%	6.625%
Taxe de l'eau — Water Tax	—	—	—	—	—	—	0.48	0.48	0.48	0.53
Surtaxes 8%	<b>5.90%</b>	<b>5.90%</b>	<b>6.10%</b>	<b>6.25%</b>	<b>6.25%</b>	<b>6.38%</b>	<b>6.48%</b>	<b>6.48%</b>	<b>6.48%</b>	<b>7.155%</b>
Eau au compteur — (le 1,000 pi. cu.) —										
Metered Water — (per 1,000 cu. ft.)	\$1.75	\$1.75	\$1.75	\$1.75	\$1.75	\$1.75	\$1.15	\$1.15	\$1.15	\$1.15
Surtaxes 8%	—	—	—	—	—	—	0.092	0.092	0.092	0.092
	<b>\$1.75</b>	<b>\$1.75</b>	<b>\$1.75</b>	<b>\$1.75</b>	<b>\$1.75</b>	<b>\$1.75</b>	<b>\$1.242</b>	<b>\$1.242</b>	<b>\$1.242</b>	<b>\$1.242</b>
Villes environnantes —										
Adjoining Municipalities										
Eau sur valeur locative —										
Water Based on Rental										
Outremont et Westmount —										
Outremont and Westmount	5.90%	5.90%	6.10%	6.25%	6.25%	6.38%	6.00%	6.00%	6.00%	6.625%
Autres municipalités —										
Other Municipalities										
Eau au compteur — Metered Water										
Divers taux — various rates										
Divers taux — various rates										
Taxe d'affaires — Business Tax										
Sur valeur locative — Based on Rental										
Taux général — General Rate	11.50%	11.50%	10.75%	10.75%	11.35%	11.75%	11.125%	11.125%	11.125%	11.125%
Surtaxes 8%	—	—	—	—	—	—	0.89	0.89	0.89	0.89
	<b>11.50%</b>	<b>11.50%</b>	<b>10.75%</b>	<b>10.75%</b>	<b>11.35%</b>	<b>11.75%</b>	<b>12.015%</b>	<b>12.015%</b>	<b>12.015%</b>	<b>12.015%</b>

PROBLEMES  
METROPOLITAINS

## PROBLEMES METROPOLITAINS

### 1. Généralités

Comme on peut le constater, la Ville de Montréal, par ses structures législatives et exécutives, par ses grands services au nombre de 19 apparaît comme l'entité urbaine la plus importante et la mieux organisée de tout le territoire métropolitain. Autour de la ville proprement dite gravitent quelque 65 municipalités "autonomes" dont le gouvernement est du type maire-conseil. La quantité et la qualité des fonctions que chacune de ces municipalités exécute dépendent des dimensions, des caractères socio-économiques et des ressources financières qu'elles possèdent. En essence et pour la plupart d'entre elles, leurs services sont restreints: secrétaire-trésorier, police, incendie, travaux publics, activités récréatives. Le nombre moyen de conseillers est de 6 pour 3 à 6 quartiers selon l'importance de la municipalité.

Un grand nombre de banlieues se sont développées selon un caractère exclusivement résidentiel. Ce sont de véritables villes-dortoirs. Elles ne peuvent étendre ou varier leurs services qu'au prix de grandes difficultés financières car le fardeau de la taxe repose presque uniquement sur les individus. En l'occurrence leurs fonctions socio-économiques sont gênées et les banlieues doivent à toutes fins pratiques, dépendre des ressources de la ville proprement dite, car il existe des liens étroits - même si dans certains cas ce sont des liens physiques à distance - entre le lieu de résidence (banlieues) et le lieu de travail ou autres activités (Ville) d'une énorme population métropolitaine voire même régionale.

Selon les publications du recensement du Canada de 1966, en plus de la "ville proprement dite", la zone métropolitaine contient 22 cités, 34 villes, 9 villages et paroisses et une réserve indienne. La plupart de ces entités urbaines possèdent leur propre charte municipale et elles sont toutes des créatures du gouvernement provincial.

La définition de la zone métropolitaine est établie par le Bureau Fédéral de la Statistique en consultation avec les autorités municipales et provinciales, pour chaque recensement, soit tous les 5 ans. Le territoire où se déroulent des relations géographiques, économiques, sociales (et municipales) étroites entre la ville-mère et les banlieues ne cesse de grandir: 230 milles carrés en 1941, 514 milles carrés en 1961. C'est pourquoi, les dimensions physiques et la multiplicité des relations ville-banlieues ne manquent pas de faire surgir des tensions et des complications chaque fois que l'on veut atteindre à une homogénéité et une coordination désirable de l'administration et du financement de certains grands services. Ainsi, depuis

quelque temps, la ville et les banlieues desservies par la Commission de Transport de Montréal se partagent (sur la base des évaluations uniformisées) le coût du service des emprunts du métro.

La Ville de Montréal, par son Service d'urbanisme, a défini une vaste région de 3,314 milles carrés, région qui fait l'objet d'études nombreuses portant sur la planification. Une esquisse d'un plan directeur de cette région urbaine a déjà été présentée aux municipalités intéressées. Dans l'avant-propos du bulletin "Urbanisation" (publié par le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal) on peut lire ce qui suit signé de M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif:

"Pour ce qui est de la région de Montréal, la Ville de Montréal, jusqu'à ce jour, en a assumé seule la responsabilité et fourni les moyens financiers et techniques.

Le temps des études est révolu. Il appartient maintenant au gouvernement du Québec d'assumer sa responsabilité en matière de planification. Les options suivantes s'offrent à lui:

- se charger lui-même de la planification de la région;
- confier cette tâche à une municipalité;
- créer une autorité régionale chargée de cette mission.

La Ville de Montréal a posé le problème, pavé la voie et établi les fondations d'une politique d'avenir.

Elle ne saurait, dans la conjoncture actuelle faire davantage si ce n'est réaffirmer son désir de collaboration avec tous les intéressés."

## 2. Organismes intermunicipaux

A l'heure actuelle, on note l'existence de deux organismes actifs de caractère métropolitain montréalais:

### . Corporation de Montréal Métropolitain

Le seul organisme actif constitué et légal de caractère métropolitain. Créé en mars 1959 en remplacement de la Commission Métropolitaine de Montréal fondée en 1921. Se compose de 15 municipalités y compris la Ville de Montréal. A l'origine il avait pour buts de coordonner et de surveiller l'état des

finances des municipalités membres, de pourvoir à certains besoins de caractères métropolitains, de construire un boulevard métropolitain (cette artère est en opération depuis juin 1955). A la suite d'amendements de ces dernières années, la Corporation ne peut plus faire des emprunts garantis par les municipalités membres. Depuis 1959 et chaque année, à la demande de la Ville de Montréal, la Corporation doit procéder à l'uniformisation des rôles d'évaluation non seulement des municipalités membres, mais encore de toutes les municipalités de l'île de Montréal.

#### . Conseil de Coordination Intermunicipale

Cet organisme groupe 26 municipalités et ne comprend pas la ville de Montréal. Fondé en 1964 dans le but principal de faire valoir les opinions des villes de banlieue à la Commission Blier (cf. texte plus loin) et d'opposer une résistance aux objectifs de la Ville de Montréal ("Une île, une ville"). Dans son mémoire à la Commission Blier, il préconisa la création de conseils d'arrondissements (groupant des municipalités de mêmes caractères) régis par un conseil intermunicipal régional. Il insista particulièrement sur la coordination intermunicipale tout en sauvegardant l'autonomie des municipalités. Le CCI est encore actif. Récemment, il demandait au gouvernement provincial de procéder à l'application des recommandations de la Commission Blier.

#### 3. Commissions d'étude intermunicipales

Le gouvernement du Québec a également créé d'autres commissions avec mandat d'étudier les problèmes métropolitains de Montréal et de recommander des solutions, ainsi:

##### 1. Commission pour l'Etude des Problèmes Métropolitains de Montréal (La "Commission Paquette")

Créée le 23 janvier 1952 aux fins d'étudier les problèmes administratifs résultant de l'existence, dans l'île de Montréal, de plusieurs cités, villes et autres corporations municipales. La Commission se composait de 22 membres représentant la Ville de Montréal et les banlieues immédiates. Dans son fonctionnement elle eut recours au système de comités. Au mois de janvier 1955 elle présenta son rapport final et général en concluant que l'autonomie locale des municipalités devait être sauvegardée; que l'administration des affaires locales (définies comme telles) était du ressort complet de chaque municipalité; que la solution efficace des problèmes intermunicipaux, tout en tenant compte de la confiance et la compréhension mutuelle, reposait dans la création d'un organisme de

conciliation et d'arbitrage à extension territoriale (29 membres, comité exécutif, pouvoirs d'administrer certaines fonctions intermunicipales spécifiques).

2. Le "Comité Croteau"

De la "Commission Paquette" naquit, le 5 septembre 1958, un comité de 11 membres appelé "Comité Croteau" et appointé en vertu d'une résolution du Comité Exécutif de la Ville de Montréal dans le but d'étudier le rapport de la "Commission Paquette" et d'établir des recommandations et des suggestions pertinentes sur la création d'un organisme métropolitain. La création de ce comité avait été rendue nécessaire, semble-t-il, car à ce que contenait la résolution du comité exécutif de la ville de Montréal, le rapport de la "Commission Paquette" n'avait jamais été présenté. En décembre 1958, le "Comité Croteau" présenta son rapport final et général. En plus des recommandations touchant à la composition et aux attributions d'un organisme métropolitain, le "Comité" alla jusqu'à définir le district métropolitain et les sept entités distinctes qui en faisaient partie.

3. La Commission d'Etude des Problèmes Intermunicipaux dans l'île de Montréal (La "Commission Blier")

Il s'agit d'une commission de trois membres (plus un représentant de la Commission d'urbanisme provinciale) nommée par la Législature du Québec le 24 février 1964. La Commission reçut 34 mémoires et soumit son rapport le 24 décembre, 1964: nécessité d'en arriver à des services publics efficaces et à un mode de taxation équitable; répartition du coût des services ou des fonctions entre tous les contribuables de l'ensemble; bien qu'une amalgamation de tous les services et de toutes les structures soit désirable pour atteindre à l'efficacité et à l'équité, il vaut mieux cependant, à toutes fins pratiques, recourir à la création d'un "Conseil général de Montréal". Après avoir défini la composition, les pouvoirs et attributions, etc., de ce "conseil" la Commission Blier a également recommandé que le "Conseil" assume toutes les obligations et prérogatives de la Corporation de Montréal Métropolitain (cf. texte plus haut) et solutionne le problème des limites irrégulières entre les municipalités.

4. Commission d'Etude des Problèmes Intermunicipaux de l'île Jésus (La "Commission Sylvestre")

Une commission de trois membres créée par le gouvernement provincial le 7 février 1964, pour étudier les problèmes intermunicipaux résultant de l'existence de 14 unités administratives contigues composant le territoire de l'île Jésus au nord de l'île de Montréal. Après son rapport préliminaire du 8 juin 1964, la Commission présenta son rapport final en janvier 1965: fusion des 14 municipalités

en une seule ville portant le nom de Laval; six districts ou quartiers; maire et conseil; comité exécutif. La Commission a également recommandé que dans l'avenir, après que les problèmes d'ensemble auront fait l'objet de solutions adéquates, un système fédératif de six villes autonomes correspondant au six districts actuels soit mis sur pied (maire, conseil, comité exécutif pour chaque ville) et qu'en même temps soit créé un organisme d'ensemble chargé d'administrer les grandes fonctions. La Commission a reçu quelque 40 mémoires et a tenu de nombreuses audiences. Le 6 août 1965, la Législature du Québec adoptait un bill créant la Ville de Laval et nommait pour une période intérimaire de trois mois, un maire et un conseil de 21 membres représentant les anciennes municipalités. Également, elle fixait au 7 novembre 1965 la date des élections de la nouvelle ville. De fait, à la date fixée, les contribuables de Laval élirent un maire et un conseil, ce dernier se choisit un comité exécutif dont la tâche première fut de réorganiser et d'intégrer les grands services de la nouvelle Ville de Laval.

5. Commission d'Etude des Problèmes Intermunicipaux de la Rive Sud (La "Commission Lemay")

Une commission de trois membres nommée par le gouvernement provincial le 17 mars 1966. Elle avait comme mandat d'étudier les problèmes en commun d'un groupe de 12 municipalités situées sur la rive sud du fleuve St-Laurent face à l'île de Montréal. Elle reçut 10 mémoires des municipalités et quelques autres de corps publics. Son rapport fut rendu public le 31 janvier 1967: regroupement en trois villes, chacune étant administrée selon les structures conventionnelles; création d'un conseil régional (président, 6 membres élus et 6 membres délégués) pour des services spécifiques tels que urbanisme, évaluation, voirie, transport, loisirs, développement industriel; création d'une commission consultative de 15 membres choisis parmi les corps intermédiaires; appointment d'un protecteur public pour étudier les doléances des contribuables; création d'une commission d'étude complémentaire pour mettre en oeuvre la réorganisation proposée. L'intégration des nouvelles structures était prévue sur une période de vingt ans. Dans ses perspectives, la commission entrevoyait l'existence éventuelle d'une seule ville.

4. Commissions d'étude municipales

Il s'agit de commissions établies dans le but particulier d'examiner les structures politiques et administratives de la Ville de Montréal. De telles enquêtes ont été rendues nécessaires à cause du désir général d'améliorer certains secteurs des affaires municipales dont on a jugé qu'elles devaient mieux s'adapter aux exigences

et aux complexités de la société nouvelle.

a. Commission d'étude du système administratif de la Ville de Montréal (La "Commission Champagne")

Cette commission, créée par la Législature provinciale le 11 mars 1960, reçut 28 mémoires des divers corps publics et 13 venant de la part d'individus. Elle soumit un premier rapport le 30 juin 1960, contenant des recommandations qui portaient sur les districts électoraux: simplification du système électoral, stabilité administrative par l'application de caractéristiques du système parlementaire (corps législatif, corps exécutif), création d'un conseil consultatif présidé par le maire. Dans son deuxième rapport du 30 juin 1961, la commission s'intéressa de façon particulière aux attributions et fonctions du maire, au conseil, au comité exécutif et aux divers services municipaux de la ville. De fait, il s'agissait d'une étude plus approfondie des aspects législatifs et exécutifs. Dans les années qui suivirent, plusieurs des recommandations contenues dans les rapports de la Commission Champagne trouvèrent leur application.

b. Etude de l'administration municipale de la Ville de Montréal (Le "Rapport Woods-Gordon")

Cette étude entreprise par la maison Woods-Gordon, conseiller en administration, s'en tint aux problèmes administratifs et aux solutions de ces problèmes. Elle porta surtout sur l'efficacité et l'économie d'organisation et d'opérations des diverses fonctions et activités municipales de la Ville de Montréal. Elle débuta le 23 avril 1959 sur trois centres d'intérêt (organisation, personnel, procédures) et formula des propositions en vue d'une enquête plus complète qui reçut l'approbation du comité exécutif de la ville le 9 juin 1959. Cette dernière étude fut présentée le 30 juillet 1960 et fut imposante par les nombreuses suggestions et recommandations que contenait un volumineux rapport. Elle fut accueillie avec intérêt par les autorités et les services concernés et la plupart des recommandations furent en général acceptées et mises en pratique.

c. Comité d'étude de la taxation foncière

Le 26 juillet 1962, le Comité exécutif de la ville de Montréal créait un comité de cinq membres avec mandat d'étudier: a) les avantages et désavantages du mode actuel d'évaluation basé sur le rendement économique annuel; c) la possibilité de remplacer le mode d'évaluation basé sur la "valeur réelle" par le mode d'évaluation basé sur le rendement économique. Il s'agissait de l'évaluation foncière pour fins de taxe municipale et scolaire.

Deux rapports furent présentés: un rapport majoritaire (février 1963) favorisant le statu quo et un rapport minoritaire (mars 1963) recommandant l'adoption du mode d'évaluation basé sur le rendement économique annuel de la propriété.

#### 5. Autres commissions

La Ville de Montréal, à l'occasion de commissions générales d'enquêtes provinciales ou fédérales, soumit divers mémoires, ainsi:

1. Mémoire présenté le 1er septembre 1955 à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (La "Commission Tremblay" instituée par la province de Québec). La Ville s'occupa d'appointer un comité de trois membres qui formula un programme très élaboré portant sur des terrains de discussions et des éléments de solutions relatifs aux problèmes administratifs et financiers de la ville de Montréal dans l'optique générale de l'administration publique au Canada. Le Comité soumit 12 recommandations majeures faisant valoir la nécessité pour la Ville d'exploiter de nouvelles sources de revenus afin de remédier de façon permanente et adéquate à ses problèmes fiscaux. Ce qui lui permettrait de se développer au rythme de l'économie canadienne.
2. Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada ("Commission Gordon") au mois de février 1956, portant sur l'importance de la Ville et des banlieues et sur les perspectives de développement au cours des prochaines 25 années.
3. Mémoire présenté au gouvernement de la province de Québec, à la fin de l'année 1962 demandant: a) que la Ville de Montréal garde en entier le produit de sa taxation; b) que tout le territoire de la région économique environnante soit soumise au même système de taxation; c) que le mode de taxation de la ville soit l'objet de modifications telles qu'il obéisse à l'expansion économique. Le mémoire insista également sur l'annexion comme moyen d'atteindre à l'unité de pensée et d'action dans tout le territoire moyen d'atteindre à l'unité de pensée et d'action dans tout le territoire de l'île de Montréal. La Ville fit encore valoir que ses rapports avec les banlieues lui créaient des fardeaux financiers indésirables.
4. Mémoire à la Commission royale sur la fiscalité, province de Québec ("Commission Bélanger")

Cette commission de trois membres fut instituée par les arrêtés en Conseil du 12 mars 1963 et du 3 avril 1963 afin d'étudier le

systeme actuel de taxation aux trois paliers de gouvernement: provincial, municipal et scolaire (structures, amelioration, repartition, relations, sources). La Commission presenta son rapport en decembre 1965. Pour sa part, la ville de Montreal, dans son memoire, fit valoir la necessite de sources additionnelles de revenus et recommanda: que la taxe d'affaire municipale soit basee sur le profit brut de l'entreprise; que le cout de l'enseignement et des livres dans les ecoles publiques soit absorbe par le gouvernement provincial afin d'allger le fardeau de la taxe scolaire; que la ville garde en entier le produit de sa taxe de vente de 2% que les obligations de la ville de Montreal soient exemptes des impots.

La Ville de Montreal est membre de l'Union des municipalites de la province de Quebec et participe egalement a certaines activites (etudes et recherches) de la Federation canadienne des maires et des municipalites. Plusieurs municipalites sont egalement membres de ces deux organismes.

---

STATISTIQUES MUNICIPALES

---

A moins d'indications contraires, les statistiques qui composent cette section NE CONCERNENT QUE LA VILLE DE MONTREAL proprement dite. Elles ont été colligées et compilées à l'aide de recherches documentaires et grâce à l'aimable collaboration des services administratifs qui nous ont communiqué des renseignements sur leurs activités respectives.

Bien que ce résumé statistique soit susceptible d'améliorations, on constatera sans équivoque la grande multiplicité et la grande diversité des services qu'une ville importante, évoluée, est en mesure de prodiguer à ses citoyens et également aux citoyens qui, venus d'ailleurs ou résidant ailleurs, forment une partie importante de la population flottante de la ville. Nous croyons alors que administrateurs et employés municipaux sont dignes des mérites et des éloges associés au dévouement et au travail compétent.

Ordre alphabétique des matières

	page		page
1. ACHATS ET MAGASINS	55	12. PARCS	61-62
2. AQUEDUC	55	13. PERSONNEL	62-63
3. BIBLIOTHEQUES	56-57	14. POPULATION	63-64
4. BIEN-ETRE SOCIAL	57	15. PROTECTION	64-65-66
5. CONSTRUCTION	58	16. REVENU ET DEPENSES	66-67
6. DETTE OBLIGATAIRE	58	17. SALUBRITE	67
7. EQUIPEMENT MUNICIPAL	59	18. SANTE	68
8. EVALUATION	59	19. SERVICE CIVIL	69
9. GEOGRAPHIE	60	20. SERVICES ELECTRIQUES	69
10. GOUVERNEMENT	60	21. TRANSPORT	69-70
11. IMMEUBLES	60-61	22. VOIRIE	71

1. ACHATS ET MAGASINS (1967-68):

Commandes émises	Nbre	40,450
Factures approuvées pour paiement	"	98,145
Soumissions publiques	"	183
Soumissions privées	"	215
Achats:		
Entreprises		\$16,409,132
Inventaire		\$ 5,940,647
Restaurants		\$ 742,878
Total:		\$23,092,657
Récupération (ventes à l'enchère, frais récupérés)		\$ 311,880

2. AQUEDUC (propriété de la Ville) (1967):

Municipalités desservies (y compris la ville de Montréal)	Nbre	18
Superficie (y compris la ville de Montréal)	Mi.car.	129.56
Population totale desservie	Nbre	1,771,000
Usine de traitement: capacité quotidienne	Millions de gal.	350
Réservoirs:		

	Capacité ( '000,000 gal.)	Altitude (pieds)
McTavish	33.0	231
Bellingham	45.0	388
Côte-des-Neiges	7.1	497
Sommet	3.0	657
Montagne	.2	749
Rosemont	50.0	220
Total:	138.3	

Consommation moyenne par jour, totale	Millions de gal.	252.3
Consommation moyenne par personne par jour	Gal.imp.	142.5
Essais (vérification de la qualité de l'eau)	Nbre	40,000
Services d'eau (bâtiments)	"	200,000

Longueur du réseau: 4" - 14"	pieds	6,272,422
16" - 60"	"	963,267
Total:	"	7,235,689

Vannes	Nbre	16,775
Compteurs d'eau	"	15,073
Bouches d'incendie (bornes-fontaines)	"	10,118
Employés au total	"	1,045
Valeur des principaux travaux (investissements) depuis 1947	\$'000,000	98.7

3. BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES (1967):		
Bibliothèques pour adultes	Nbre	11
Bibliothèques pour enfants	"	15
Bibliobus	"	1
Employés:		
Bibliothécaires	"	58
Aides-bibliothécaires	"	29
Employés de bureau	"	20
Relieurs	"	4
Volumes:		
Langue française	"	572,000
Langue anglaise	"	290,000
Autres langues étrangères	"	8,000
Total	"	870,000
Abonnés:		
Adultes	"	25,488
Enfants	"	38,232
Circulation totale	"	1,122,488
BIBLIOTHEQUE CENTRALE (rue Sherbrooke) - services:		
Prêts de livres au adultes	"	94,739
Consultations	"	232,831
Lecteurs par jour à la salle de consultations	"	325
Salle des périodiques:		
Revue	"	1,000
Microfilms	"	3,000
Abonnements de journaux	"	130
Salle Gagnon (unique au Canada):		
Volumes	"	60,000
Microfilms sur anciens journaux du Canada	"	380
Lecteurs par jour	"	100
Cinémathèque:		
Films 16 mm. sonores	"	2,971
Films fixes	"	1,467
Diapositives 2"x2"	"	14,751
Salle des adultes (accès libre aux volumes):		
Volumes	"	25,100
Prêts	"	20,710
Salle des enfants (3 à 16 ans):		
Volumes	"	24,847
Prêts	"	52,029
Consultations	"	19,326
Utilisations des livres de références	"	6,256
SUCCURSALES POUR ADULTES:		
Collection totale de volumes	"	218,400
Prêts	"	203,120
Consultations	"	60,670

3. BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES (suite):

SUCCURSALES POUR ENFANTS:

Collection totale de volumes	Nbre	251,000
Prêts	"	732,375
Consultations	"	244,720
Ouvrages de références pour consultations	"	63,337
Autres services: cours de dessin - séances de cinéma - théâtre de marionnettes - "Heure du conte" - clubs de philatélistes - clubs de lecture.		

BIBLIOBUS:

Postes d'arrêt (divers quartiers où il n'y a pas de bibliothèques)	"	18
Collection de volumes - adultes	"	5,000
Collection de volumes - enfants	"	8,200
Prêts aux adultes	"	7,824
Prêts aux enfants	"	63,720

4. BIEN-ETRE SOCIAL, 1967:

Assistance à domicile (cas actifs au 1<sup>er</sup> juillet 1967):

Personnes aptes au travail	Nbre	1,350
Personnes inaptées au travail	"	14,679
Total	"	16,029

Placements:

Adultes	"	1,831
Enfants	"	4,162
Total	"	5,993

Déboursés (assistance à domicile et placements) \$'000,000 2.6

Transport (ambulance et taxi)	Nbre de cas	\$
Inhumations	17,705	98,476
Exonérations de taxe d'eau	782	138,719
	13,047	405,286

Règlement 1447 (année 1966):

Campagnes de souscriptions	90	20,850,739
Quêtes publiques	29	297,771
Evènements secondaires	1,111	2,057,988
Guignolées	44	36,424
Total Règlement 1447: 1,274		23,242,922

Centre de Réhabilitation Meurling (année 1967):

Admissions durant l'année	Nbre	1,116
Repas servis	"	66,433
Couchers	"	23,374
Moyenne quotidienne de clients	"	64.01

5. CONSTRUCTION (Permis émis), 1967:			
a. Par genre:	\$'000,000		
Habitation			57.3
Industrie			7.9
Commerce			41.4
Institutions et gouvernements			67.1
	Total		173.7
b. Logements nouveaux découlant des permis:	Nbre		
. 3 logis ou moins par bâtiment			753
. 4 logis ou plus par bâtiment			7,057
. logis découlant de modifications			253
	Total		8,063
c. Permis accordés pour:	Nbre		
. construction nouvelle			919
. réparation et modification			1,718
. démolition:			
domaine public	290		
domaine privé	508		798
	Total		3,435
d. Logements devant disparaître	Nbre		1,543
e. Permis de \$1,000,000 et plus émis pour:			
construction nouvelle	"		27
modification	"		3
	Total	"	30
f. Quartiers prédominants pour:			
Nouveaux logements:			
Ahuntsic, Mercier, Mont-Royal, St-Jean, St-Georges.			
Valeur des permis:			
St-Georges, Ahuntsic, Mont-Royal, Rivière-des-Prairies, Mercier.			
g. Enseignes, permis d'installation accordés	Nbre		1,241
h. Plomberie, autorisations			20,367
6. DETTE OBLIGATAIRE, au 30 avril 1968:			
	\$'000,000		
Dette obligatoire brute:			
Pour améliorations locales			138.9
Pour autres fins municipales			648.5
	Total		787.4
Réservé pour rachats d'obligations			135.6
Dette obligatoire nette			651.8
Dette obligatoire nette en % de l'évaluation imposable			11.85

7. EQUIPEMENT MUNICIPAL, au 30 avril, 1968:	\$'000,000	
Biens mobiliers		27.5
Aqueduc, réservoirs, usines de filtration		166.1
Egoûts		79.1
Conduits souterrains		35.2
Chemins, ponts, tunnels		184.7
Edifices publics et chantiers		122.9
Parcs et terrains de jeux		103.1
Habitation salubres		13.5
Métro		202.2
EXPO'67		37.1
Total		971.4

8. EVALUATION, 1 <sup>er</sup> mai 1968:	\$'000,000	
a) Général:		
Imposable		5,667.5
Non imposable		1,791.2
Total		7,458.7
b) Composantes du rôle d'évaluation:		
-Selon la nature:	%	
Terrains		36.1
Bâtisses		63.9
Total		100.0
-Selon la destination:	%	
Non imposable:		
Terrains vacants		2.8
Construits		21.2
Total		24.0
Imposable:	%	
Résidences		27.3
Appartements		9.1
Commerces		28.8
Industries		8.4
Terrains vacants		2.4
Total		76.0
c) Valeur estimée par rapport à la valeur marchande	%	87
d) Valeurs locatives au 30 avril, 1968:	\$'000,000	
-pour fins de taxe d'eau		720.0
-pour fins de taxe d'affaires		279.5

9. GEOGRAPHIE:

-Latitude			43° 30'N
-Longitude			73° 30'O
-Altitude (au-dessus du niveau de la mer)			
. Moyenne de l'île de Montréal	Pieds		100
. Aéroport de Montréal	"		98
. Jardin Botanique	"		144
. Observatoire McGill	"		187
. Mont-Royal (colline)	"		769
-Climat (moyenne de 30 ans)			
. Température: janvier moyenne	16.3°F		
juillet moyenne	70.8°F		
. Période sans gel du 27 avril au 16 octobre			
. Précipitation:			
<i>total pluie,</i>	Pouces		41.9
neige	"		98.6
. Heures de soleil			1,856.7
-Superficie (Terre et îles)			
. Ville de Montréal	Mi. car.		58.1
. Île de Montréal incluant Île Bizard	188.9		180.2
. Île Jésus	"		94.6
. Zone métropolitaine	"		514.4
. Région ou zone d'influence	"		3,313.8

10. GOUVERNEMENT, 1967:

Electeurs (année 1966)	Nbre	380,067
Conseillers municipaux	"	48
Districts électoraux	"	17
Quartiers municipaux	"	37

11. IMMEUBLES - Description, par catégorie, selon les inscriptions au rôle d'évaluation, 1968:

a) Bâtiments exempts de taxes et construits:

	Catholiques	Protestants	Autres	Total
	Nbre	Nbre	ibre	Nbre
Maisons d'éducation	420	70	83	573
Asiles, hospices, orphelins	25	6	--	31
Institutions de charité	23	12	2	37
Communautés religieuses	156	--	--	156
Divers				74
Gouvernements:				
Ville de Montréal			387	
Province de Québec			130	
Fédéral			99	616

11. IMMEUBLES (fin):

	Catholiques	Protes.	Autres	Total
Hôpitaux				75
Eglises, presbytères, cimetières	209	178	59	446
Commission de Transport de Montréal				21
<b>Total</b>				<b>2,029</b>
b) Bâtiments résidentiels:		Nbre		
. 1 occupant				24,123
. 2 occupants				38,814
. 3 occupants				20,513
. 4 occupants et plus				16,410
. Garages privés				167
. Maisons de chambres				818
<b>Total</b>				<b>100,845</b>
. Logements:				
(Recensement de 1966)				368,669
Service des estimations, 1967				381,000
Service des estimations, 1968				390,000
c) Bâtiments d'appartements, garçonnières: (12 logis et plus)	<b>Total</b>			<b>4,021</b>
d) Bâtiments commerciaux:		Nbre		
. Logements et magasins combinés				8,970
. Commercial				3,540
. Entrepôts				409
. Banques				158
. Edifices à bureaux				328
. Garages publics				304
. Postes d'essence				540
. Hôtels				88
. Théâtres, stades, arénas				66
. Manufacture légère				703
. Terrains de stationnement et ventes d'autos				100
<b>Total</b>				<b>15,201</b>
e) Bâtiments industriels:		Nbre		
. Chemins de fer				54
. Brasseries distilleries				8
. Industrie lourde				327
. Utilités publiques et privées				77
<b>Total</b>				<b>466</b>
f) Terrains vacants	<b>Total</b>			<b>27,469</b>
<b>GRAND TOTAL des bâtiments inscrits au rôle</b>				<b>150,031</b>

12. PARCS, 1967 (propriété de la Ville)

a. Parcs métropolitains (acres):	
Angrignon	261.0
Jarry	108.8
Lafontaine	99.8
Maisonneuve	563.0
Mont-Royal	530.0
Ile Ste-Hélène	338.0
<b>Total</b>	<b>1,900.6</b>

12. PARCS (fin):

B. Parcs de district	Nbre	25
	acres	651.6
C. Parcs d'ornementation	Nbre	218
D. Parcs et terrains de jeux (total):		
Nombre		364
Acres		4,086
% de la superficie de la ville		11.1
E. Equipement récréatif:		
Courts de tennis (95) - Pistes et pelouse (6) - Aires de jeux d'adultes (52) - Terrains: fastball (132), baseball (23), football ou soccer (32) - Stadiums (3) - Pentes pour ski et glissoires (7) et monte-pentes (2) - Piscines: extérieures (16), intérieures (20) - Pataugeuses (59) - Centres récréatifs et ateliers (53) - Parcs-écoles (14) - Terrains de jeux: avec moniteurs (145), munis d'appareils fixes (202) - Patinoires (240, dont 5 à glace artificielle) - Arenas (4) - Trains miniatures (5) - Golf municipal (1/36 trous) - Gymnases (6)		
F. Equipement culturel (arts et sciences):		
Conques à musique (2) - Kiosques à musique (5) - Tribune ambulante pour concerts (1) - Scènes ambulantes (2) - Théâtre de verdure (1) - Zoo pour enfants "Jardin des Merveilles" (1) - Centre d'art (1) - Jardin Botanique (1) - Planétarium (1) - Aquarium (1).		
G. Restaurants (dans les parcs)	Nbre	26

13. PERSONNEL au 30 avril 1967:

Groupe d'occupations selon l'importance numérique des employés:	Nbre	
Employés manuels		6,251
Fonctionnaires municipaux		4,645
Policiers		3,650
Pompiers		2,354
Cadres professionnels:		
Ingénieurs	315	
Médecins	48	
Avocats	33	
Architectes	30	
Arpenteurs-géomètres	26	
Médecins-vétérinaires	23	
Dentistes:		
à temps complet	13	
à temps partiel	4	
Urbanistes (chargés et préposés à la planification)	17	
Architectes paysagistes	16	
Chimistes	12	
Agronomes	9	
Notaires	7	
	3	539

13. PERSONNEL (fin):

Contremaîtres municipaux		416
Cadres administratifs		
Cadres généraux	149	
Etats-majors-protection:		
Service d'incendie	43	
Service de la police	40	83
Directeurs adjoint et assistants-directeurs de services municipaux		30
Directeurs de services municipaux		19
Autres organismes municipaux (officiers, membres)	7	288
Total du personnel		18,145

14. POPULATION:

a) Total:

. Recensement fédéral de 1966	1,222,255
. Démographe de la Ville, 1967	1,228,300
- Naissances	21,100
Taux par 1,000 par habitants	17.2
- Mariages	11,350
Taux par 1,000 habitants	9.2
- Décès	9,910
Taux par 1,000 habitants	
Principales causes - taux par 100,000 habitants:	
Maladies du coeur	324.5
Cancer	180.7
Lésions vasculaires cérébrales	63.4
Accidents	46.2
. Sexes (Recensement fédéral de 1966):	
Hommes	597,340
Femmes	624,915
Hommes pour 100 femmes	96
. Ages, principaux groupes (Recensement fédéral de 1966):	
0 à 14	309,927
15 à 29	312,414
30 à 44	254,779
45 à 59	202,812
60 à 74	113,095
75 et plus	29,228
. Etat matrimonial, (Recensement de 1966):	
Célibataires	613,987
Mariés	538,740
Veufs	66,545
Divorcés	2,983
. Origines ethnique (Recensement de 1961):	
Origine française	66.6%
Origine anglo-saxonne	12.4%
Autres	21.0%

14. POPULATION (fin):

b) Ménages et familles (Recensement de 1966):		
. Logements occupés (ménages):		
Individuel isolé		368,669
Individuel attenant		15,704
Appartement ou plain-pied		30,307
Mobile		322,593
		65
Propriétaire		66,700
Locataire		301,969
Moyenne de personnes par ménage		3.2
Chambreurs dans les ménages		23,630
Ménages familiaux		275,639
Ménages non-familiaux		93,030
. Familles		
Nombre total		284,374
Personnes dans les familles		1,005,189
Moyenne de personnes par famille		3.5
Enfants dans les familles (0 à 24 ans)		437,482
Moyenne d'enfants par famille		1.5

15. PROTECTION, 1967:

A. INCENDIE		
Divisions (territoire)	Nbre	3
Districts (à l'intérieur des divisions)	"	9
Casernes	"	46
Personnel (déc. 1967):		
Etat-major	Nbre	48
Sapeurs-pompiers	"	1,919
Autres employés	"	553
Total	"	2,520
Avertisseurs		2,700
Bornes d'incendie	"	10,118
Engins (incendie et secours)	"	3
Appels reçus:		
- par avertisseurs	6,037	
- par téléphone	11,626	
- verbalement	569	
Total	18,232	

15. PROTECTION (suite):

Incendies:		Nbre	
- Bâtiments		"	2,900
- Véhicules		"	1,304
- Divers		"	1,995
	Total	"	6,199
Interventions		"	11,699
Fausses alertes		"	4,959
Pertes de vies humaines		"	19
Pertes matérielles		\$	9,134,147
B. POLICE, 1967			
Divisions territoriales			4
Postes			16
1. PERSONNEL			
Policiers		3,638	4,214
Direction	72		
Département "A"			
(Administration			
sections auxi-			
liaires)	452		
Département "B"			
(Opérationnel)	2,852		
Département "C"			
(Sûreté)	262		
Civil	335		
Employés auxiliaires	241		
2. EQUIPEMENT MATERIEL			
VEHICULES			
Automobiles		460	675
Motocyclettes		136	
Scoters		22	
Autres		56	
Hélicoptère		1	
MILLES PARCOURUS			
Automobiles		7,045,639	9,463,606
Motocyclettes		987,200	
Scoters		31,800	
Autres		1,398,967	
ANIMAUX			
Chevaux		27	33
Chiens		6	
3. ACTIONS POLICIERES			
APPLICATION DES LOIS ET REGLEMENTS			
Causes effectuées			45,087
Adultes appréhendés		26,522	
Juvéniles appréhendés		4,537	

15. PROTECTION (suite):

Dénoncations:		
Règlements autres que circulation	12,848	
Lois provinciales et fédérales	1,160	
Personnes tuées (homicides)	57	
Personnes blessées (crimes)	4,330	
CONTRAVENTIONS A LA CIRCULATION		
Stationnement illégal	644,848	734,159
Offenses en circulant	89,311	
EVENEMENTS TRANSMIS POUR ENQUETE		
Plaintes transmises par les citoyens	71,985	134,612
Mandats d'emprisonnement exécutés par ordre de la Cour Municipale	32,272	
Mandats d'arrestation	5,009	
Sommations transmises pour enquête par ordre de la Cour Municipale	25,346	
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION		
Personnes tuées	146	46,682
Personnes blessées	5,466	
Dommmages matériels seuls	41,070	
COMMUNICATIONS		
Appels		957,256
des citoyens	668,643	
du Service de la Police	288,613	

16. REVENU et DEPENSES, exercice terminé le 30 avril 1968:

a) Revenu, sources principales (\$5,000,000 et plus):

	\$'000,000	%
Contributions foncières:		
pour fins générales	82.5	23.58
pour fins scolaires	103.3	29.53
Total	185.8	53.11
Service de l'eau	45.8	13.08
Taxe de vente provinciale- part de la Ville	32.9	9.41
Taxe d'affaires	28.6	8.18
Subvention spéciale de la Province de Québec	8.3	2.38
Remboursements, service de la dette	7.5	2.16
Amendes et frais	5.2	1.48
Autres revenus	35.7	10.20
Total des revenus	349.8	100.00

16. REVENU et DEPENSES (suite):

b) Dépenses, postes principaux (\$5,000,000 et plus):		
	\$'000,000	%
Gouvernement, administration, services publics	159.5	45.59
Enseignement	103.3	29.54
Service des emprunts	64.2	18.34
Partie du coût des améliorations locales	7.3	2.08
Autres dépenses	15.5	4.45
Total des dépenses	349.8	100.00
(Excédent du revenu sur les dépenses: \$48,430)		

17. SALUBRITÉ, 1967:

Goûts	Milles	1,065.33
Territoire desservi	Acres	60,800
Population desservie	Nbre	1,600,000
Usines d'épuration	Unités	3
Déchets:		
a. Enlèvement:		
Jours d'enlèvement	Nbre	207
Zones desservies par:		
Entrepreneurs	"	165
Ville	"	10
Enlèvement total/an	Tonnes	384,191
b. Disposition:		
Jours de travail	Nbre	310
Capacité d'incinération (nominale)	T/24 hres	1,600
Volume des fosses d'incinération:		
Dickson	ver. cu.	1,725
Royalmount	"	1,725
Des Carrières	"	490
St-Patrick	"	512
Total	"	4,452
Utilisation pratique des incinérateurs	jour	72.2%
Quantités disposées (an):		
Incinération	Tonnes	357,948
Pointe St-Charles	"	367,491
Résidus (incinérateurs)	"	131,675
Total		857,114
Personnel	Nbre	267

18. SANTE, 1967:	Nbre
Districts sanitaires	9
Cliniques:	
dentaires	17
Nourrissons et enfants d'âge préscolaire	49
Prévention des maladies contagieuses:	
. Vaccinations et immunisations	133,397
. Prises de sang pour B.W.	39,614
. Visites (contrôle épidémiologique)	2,057
. Radiographies pulmonaires	53,560
Hygiène maternelle et infantile:	
. Enfants inscrits dans les cliniques	88,381
. Ecoliers examinés	20,266
Nursing:	
. Visites à domicile par infirmières	39,076
. Entrevues (nourrissons et enfants d'âge préscolaire)	34,522
. Entrevues (écoliers)	12,280
Hygiène dentaire:	
. Ecoliers examinés	15,616
. Actes dentaires en clinique	51,721
Assainissement de l'air et salubrité générale	
. Inspections, total	77,702
Inspection des aliments: (3,125 fermes, 2,527 établissements):	
. Inspections, total	166,322
Contrôle médical:	
. Examens	5,838
. Consultations diverses	39,755
. Visites à domicile	1,687
Laboratoire	
. Analyses diverses	70,805

19. SERVICE CIVIL (Commission), exercice 1967-68:		Examens	Candidats présents
Examens écrits	Nbre	207	7,011
Examens oraux	"	154	1,260
Examens pratiques	"	39	1,198
Examens physiques	"	11	1,451
		411	10,920
Examens pour municipalités ou organismes extérieurs	"	10	184
Examens spéciaux (services municipaux)	"	2	19
Total	"	423	11,123

20. SERVICES ELECTRIQUES (Commission), décembre 1967:		
Coût initial du réseau (capitalisation)	\$'000,000	31.4
Réseau:		
Conduits existants (en disponibilité)	milles	4,682.4
Conduits loués ou occupés	"	3,445.5
Puits d'accès	Nbre	9,760
Chambres de transformateurs	"	905

21. TRANSPORT 1967-68:		
A. Commission de Transport de Montréal:		
Actifs immobilisés (immeubles, installation, matériel roulant)	\$'000,000	75.8
Dette obligataire	"	43.6
Recettes totales	"	77.2
dont: recettes provenant du transport des passagers	"	72.5
Dépenses totales:	"	79.3
Salaires et bénéfices aux employés		62%
Matériel et services, blessures et dommages		13%
Achat d'autobus		12%
Intérêt et amortissement		8%
Taxes diverses		5%
Passagers payants	\$'000,000	308.1
Milles parcourus:		
Autobus	'000,000	48.4
Wagons du métro	"	24.2
Total	"	72.6

21. TRANSPORT (suite):

Véhicules:		Nbre	
Autobus			1,957
Wagons du métro			369
	Total		2,326
Longueur des rues utilisées		milles	492.08
Municipalités desservies:			
Superficie		mi. car.	147.54
Population (Recensement de 1966)		Nbre	1,868,102
Employés (total, y compris ceux du métro)		"	6,589
Consommation:			
Electricité		K.W. hres	175,492,037
Gazoline		gallons	286,447
Huile diesel		"	9,557,650

B. Métro:

Coût d'établissement:		\$'000,000	
. Génie civil		"	93.8
. Equipements fixes		"	44.6
. Voitures		"	45.9
. Expropriations		"	11.0
. Frais d'études et divers		"	12.3
. Frais financiers		"	6.1
	Total	"	213.7

Caractéristiques:	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 4	Total
Nombre de stations	10	5	3	28
Longueur totale pieds	22,870	43,402	16,008	82,280
Interstations, longueur moyenne				
pieds	2,191	2,776	6,954	2,900
Temps pour parcourir la ligne dans une direction				
min.	11	20	5	
Escaliers mécaniques				20
Capacité de transport voyageurs/heure	28,800	38,400	43,200	
Vitesse commerciale:				
Générale MPH	20.2	22.5	32.3	
Heures de pointes-MPH	23.0	25.0	33.5	
Voyageurs, avril '67 à avril '68			millions	140
Employés			nbre	850

22. VOIRIE, 1967:

Rues pavées	Milles	905.59
Ruelles pavées	Milles	209.46
Trottoirs permanents	Milles	1,507.41
Neige (enlèvement):		
. Saison moyenne	Mois	5
. Hommes engagés	Nbre	3,300
. Appareils utilisés	"	2,800
. Voyages de neige	"	1,200,000
. Neige enlevée	'000,000 pi. cu.	325
. Coût d'enlèvement	\$'000,000	10
Sel utilisé	'000 T.	80
Sable utilisé	"	50
Pierre concassée	"	20
Analyses (vérification de la qualité des matériaux)	Nbre	25,000

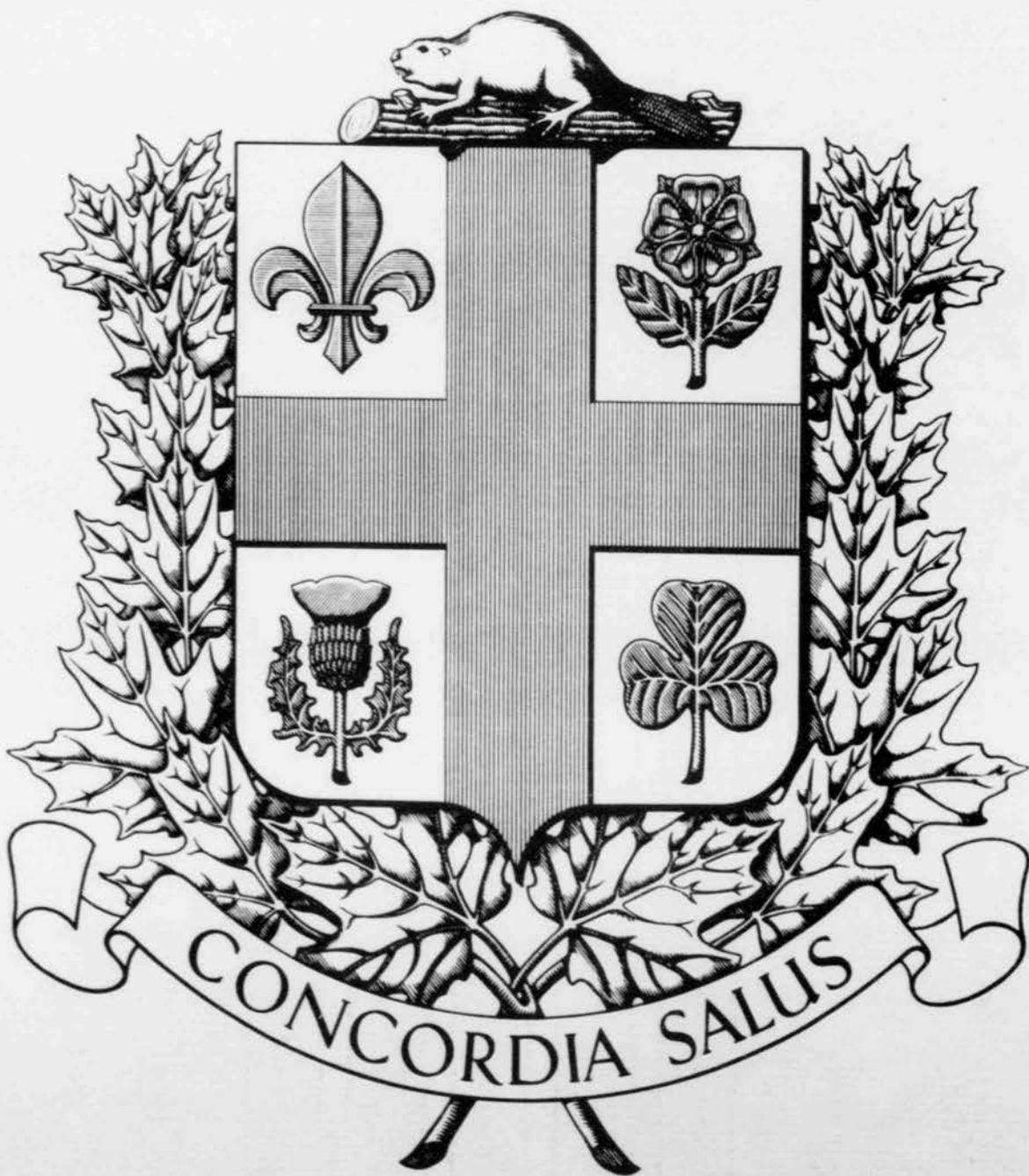
---

22. VOIRIE, 1967:

Rues pavées	Milles	905.59
Ruelles pavées	Milles	209.46
Trottoirs permanents	Milles	1,507.41
Neige (enlèvement):		
. Saison moyenne	Mois	5
. Hommes engagés	Nbre	3,300
. Appareils utilisés	"	2,800
. Voyages de neige	"	1,200,000
. Neige enlevée	'000,000 pi. cu.	325
. Coût d'enlèvement	\$'000,000	10
Sel utilisé	'000 T.	80
Sable utilisé	"	50
Pierre concassée	"	20
Analyses (vérification de la qualité des matériaux)	Nbre	25,000

---





ADMINISTRATION MUNICIPALE

MODES ADMINISTRATIFS

Rétrospective (1535 - 1966)

- 1 LES ÉLITES POLITIQUES DE MONTRÉAL  
De l'Aristocratie à la Démocratie  
(Février 1965)  
Par Guy Bourassa,  
(1840 - 1960)
  - 2 ADMINISTRATION OF THE CITY OF MONTRÉAL  
By the Economic Research Bureau,  
(November 1966) (copies 1 et 2)  
(1642-1966)
  - 3 MONTRÉAL ET SON GOUVERNEMENT  
Par le Bureau des Recherches Économiques  
(Année 1967)  
(1642 - 1966)
-



Marcel Adam

## Le RCM se ravise au sujet du mode d'élection du maire

Dans l'édition 1986 de son programme politique, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) s'engage à abolir l'élection «présidentielle» au poste de maire de Montréal.

«La Charte de Montréal, y lit-on, sera modifiée afin que le maire ou la mairesse soit choisi selon les principes du régime parlementaire, c'est-à-dire:

- a) que le maire ou la mairesse ait d'abord à se faire élire comme conseiller(ère) municipal(e);
- b) que le maire ou la mairesse soit le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de sièges au Conseil municipal.»

Or voici que son chef Jean Doré annonce (dans l'entrevue accordée à LA PRESSE et publiée samedi dernier) que son parti s'est ravisé et choisit maintenant le statu quo. Cette semaine le Conseil général modifiera donc le programme pour que se perpétue la tradition d'élire le maire au suffrage universel.

Pourquoi ce revirement? M. Doré l'a expliqué en ces termes:

«Dans le contexte où Montréal est une métropole qui n'a pas l'avantage d'être aussi une capitale, comme Toronto, le maire doit forcément avoir des relations avec tous les autres niveaux de gouvernement. Le fait

qu'il soit élu au suffrage universel est un avantage. Ça lui permet de mieux parler au nom de Montréal.»

J'aurais aimé que mes confrères cherchent à en savoir davantage sur les causes réelles de cette volte-face. Car j'imagine que ce parti pourtant sérieux avait longuement discuté et mûri cette question avant de s'engager à modifier le mode d'élection à la mairie. Je suppose aussi que le RCM ne vient pas de découvrir, comme ça, à la toute veille des élections, que Montréal n'est pas comme Toronto une capitale.

Peut-être aurions-nous appris que le vice principal du mode d'élection au suffrage universel tenait surtout au fait qu'il avantageait l'adversaire Jean Drapeau. Maintenant qu'à deux mois des élections le pouvoir apparaît à portée de sa main, le RCM et son chef découvrent que l'élection au suffrage universel n'est pas si mauvaise après tout...

Je ne rejeterai pas l'argument de M. Doré du revers de la main. Je reconnais qu'il n'est pas indifférent pour le maire d'une métropole qui doit défendre ses intérêts auprès de deux gouvernements supérieurs hors ses murs, qu'il soit élu par l'ensemble de la population plutôt

que par les citoyens d'un seul district.

Mais tout dépend de l'usage que fait le maire de cet exceptionnel pouvoir politique. Si l'administration de cet homme est ouverte et très démocratique, il y a de bonnes chances qu'il serve les meilleurs intérêts de la ville. Mais dans le cas contraire, il y a risque que ce pouvoir ne soit qu'un instrument de chantage au service d'un pouvoir personnel, d'une politique qui reflète plus les idiosyncrasies d'un homme qu'une réponse aux problèmes majeurs de la collectivité.

C'est dire que je n'en ai pas contre le principe de l'élection du maire de Montréal au suffrage universel. Ce qui m'a incité depuis quelques années à proposer la réforme qu'avait inscrite le RCM dans son programme et en laquelle il renonce aujourd'hui, c'est que le mode de scrutin de type présidentiel, dans une ville de l'importance de Montréal, est préjudiciable à la démocratie quand le système politique ne comporte pas de garanties suffisantes contre les abus de pouvoir.

Je crois que si Montréal avait un système où les chefs de partis doivent se faire élire dans un district, où devient maire et forme l'exécutif celui qui a obtenu la majorité ou, le cas échéant, une pluralité de sièges, la mai-

rie de Montréal ne serait pas la monarchie quasi absolue qu'elle est devenue depuis 1960. Au départ le maire ne jouirait pas du formidable tirant d'essai politique que lui vaut le suffrage d'une majorité de Montréalais; il serait forcé, pour l'obtenir, de jouer à fond le jeu démocratique, c'est-à-dire rallier à ses politiques non seulement le Conseil municipal mais aussi la population qu'il serait forcé de mettre dans le coup par l'information et la pédagogie.

M. Doré aurait été plus convaincant s'il avait justifié le revirement de son parti en invoquant les raisons qui me font douter que les temps soient mûrs pour un changement du mode d'élection du maire.

D'abord il y a la tradition. À peu près partout en Amérique les maires sont élus par tous les contribuables. Je ne crois pas que les Montréalais soient prêts à renoncer à une pratique solidement ancrée dans les moeurs.

Ensuite un autre argument plaide pour le maintien du statu quo. L'élection du maire par l'ensemble des citoyens constitue à peu près le seul événement capable de stimuler temporairement l'intérêt des gens pour la chose municipale dans une population démocratiquement amorphe.